



First Session
Thirty-ninth Parliament, 2006-07

SENATE OF CANADA

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

Fisheries and Oceans

Chair:

The Honourable BILL ROMPKEY, P.C.

Thursday, May 10, 2007
Tuesday, May 15, 2007
Tuesday, June 12, 2007

Issue No. 9

Twenty-first, twenty-second and twenty-third meetings on:

Issues relating to the federal government's new
and evolving policy framework for managing
Canada's fisheries and oceans

APPEARING:

The Honourable David Simailak, M.L.A.,
Minister of Economic Development and Transportation,
Nunavut

WITNESSES:

(See back cover)

Première session de la
trente-neuvième législature, 2006-2007

SÉNAT DU CANADA

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

Pêches et des océans

Président :

L'honorable BILL ROMPKEY, C.P.

Le jeudi 10 mai 2007
Le mardi 15 mai 2007
Le mardi 12 juin 2007

Fascicule n° 9

Vingt et unième, vingt-deuxième et vingt-troisième réunions concernant :

Les questions relatives au nouveau cadre stratégique en
évolution du gouvernement fédéral pour la gestion
des pêches et des océans du Canada

COMPARAÎT :

L'honorable David Simailak, député provincial,
ministre du Développement économique et des Transports,
Nunavut

TÉMOINS :

(Voir à l'endos)

THE STANDING SENATE COMMITTEE
ON FISHERIES AND OCEANS

The Honourable Bill Rompkey, P.C., *Chair*

The Honourable Janis G. Johnson, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Adams	Hubley
Baker, P.C.	* LeBreton, P.C.
Campbell	(or Comeau)
Cochrane	Meighen
Comeau	Robichaud, P.C.
Gill	Watt

* Hervieux-Payette, P.C.
(or Tardif)

*Ex officio members

(Quorum 4)

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT
DES PÊCHES ET DES OCÉANS

Président : L'honorable Bill Rompkey, C.P.

Vice-présidente : L'honorable Janis G. Johnson

et

Les honorables sénateurs :

Adams	Hubley
Baker, C.P.	* LeBreton, C.P.
Campbell	(ou Comeau)
Cochrane	Meighen
Comeau	Robichaud, C.P.
Gill	Watt

* Hervieux-Payette, C.P.
(ou Tardif)

*Membres d'office

(Quorum 4)

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Thursday, May 10, 2007
(24)

[English]

The Standing Senate Committee on Fisheries and Oceans met this day at 10:54 a.m., in room 160-S, Centre Block, the Chair, the Honourable Bill Rompkey, P.C., presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Adams, Comeau, Hubley, Meighen, Robichaud, P.C., and Rompkey, P.C. (6).

In attendance: Claude Emery, Analyst, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Tuesday, May 16, 2006, the committee continued its examination of issues relating to the federal government's new and evolving policy framework for managing Canada's fisheries and oceans. (For complete text of Order of Reference, see proceedings of the committee, Issue No. 1, dated April 27, 2006.)

WITNESSES:

Nunavut Wildlife Management Board:

Joe Tigullaraq, Chairperson and Chief Executive Officer;

Jim Noble, Chief Operating Officer;

Michael d'Eca, Legal Advisor.

The Chair made a statement.

Messrs. Tigullaraq and d'Eca each made statements and, together with Mr. Noble, answered questions.

At 12:23 p.m., the committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

OTTAWA, Tuesday, May 15, 2007
(25)

[English]

The Standing Senate Committee on Fisheries and Oceans met this day at 7:40 p.m., in room 2, Victoria Building, the Acting Chair, the Honourable Elizabeth Hubley, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Adams, Gill, Hubley, and Watt (4).

In attendance: Claude Emery, Analyst, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le jeudi 10 mai 2007
(24)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des pêches et des océans se réunit aujourd'hui, à 10 h 54, dans la salle 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Bill Rompkey, C.P. (président).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Adams, Comeau, Hubley, Meighen, Robichaud, C.P. et Rompkey, C.P. (6).

Aussi présent : Claude Emery, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Également présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 16 mai 2006, le comité poursuit son examen des questions relatives au nouveau cadre stratégique en évolution du gouvernement fédéral pour la gestion des pêches et des océans du Canada. (Le texte complet de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 1 des délibérations du comité du 27 avril 2006.)

TÉMOINS :

Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut :

Joe Tigullaraq, président et premier dirigeant;

Jim Noble, directeur des opérations;

Michael d'Eca, conseiller juridique.

Le président fait une déclaration.

MM. Tigullaraq et d'Eca font chacun une déclaration puis, aidés de M. Noble, répondent aux questions.

À 12 h 23, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le mardi 15 mai 2007
(25)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des pêches et des océans se réunit aujourd'hui, à 19 h 40, dans la salle 2 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Elizabeth Hubley (présidente suppléante).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Adams, Gill, Hubley et Watt (4).

Aussi présent : Claude Emery, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Tuesday, May 16, 2006, the committee continued its examination of issues relating to the federal government's new and evolving policy framework for managing Canada's fisheries and oceans. (*For complete text of Order of Reference, see proceedings of the committee, Issue No. 1, dated April 27, 2006.*)

APPEARING:

Honourable David Simailak, M.L.A., Minister of Economic Development and Transportation, Nunavut.

WITNESS:

Government of Nunavut:

Wayne Lynch, Director, Fisheries and Sealing.

The Chair made a statement.

The Minister made a statement and, together with the other witness, answered questions.

At 9:02 p.m., the committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

OTTAWA, Tuesday, June 12, 2007
(26)

[English]

The Standing Senate Committee on Fisheries and Oceans met this day at 7:04 p.m., in room 9, Victoria Building, the Chair, the Honourable Bill Rompkey, P.C., presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Adams, Comeau, Meighen, Robichaud, P.C., Rompkey, P.C. and Watt (6).

In attendance: Claude Emery, Analyst, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Tuesday, May 16, 2006, the committee continued its examination of issues relating to the federal government's new and evolving policy framework for managing Canada's fisheries and oceans. (*For complete text of Order of Reference, see proceedings of the committee, Issue No. 1, dated April 27, 2006.*)

WITNESS:

Fisheries and Oceans Canada:

David Bevan, Assistant Deputy Minister, Fisheries and Aquaculture Management.

Également présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 16 mai 2006, le comité poursuit son examen des questions relatives au nouveau cadre stratégique en évolution du gouvernement fédéral pour la gestion des pêches et des océans du Canada. (*Le texte complet de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 1 des délibérations du comité du 27 avril 2006.*)

COMPARAÎT :

L'honorable David Simailak, député provincial, ministre du Développement économique et des Transports, Nunavut.

TÉMOIN :

Gouvernement du Nunavut :

Wayne Lynch, directeur, Division des pêches et de la chasse au phoque.

La présidente suppléante fait une déclaration.

Le ministre fait une déclaration puis, aidé de l'autre témoin, répond aux questions.

À 21 h 2, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le mardi 12 juin 2007
(26)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des pêches et des océans se réunit aujourd'hui, à 19 h 4, dans la salle 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Bill Rompkey, C.P. (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Adams, Comeau, Meighen, Robichaud, C.P., Rompkey, C.P. et Watt (6).

Aussi présent : Claude Emery, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Également présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 16 mai 2006, le comité poursuit son examen des questions relatives au nouveau cadre stratégique en évolution du gouvernement fédéral pour la gestion des pêches et des océans du Canada. (*Le texte complet de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 1 des délibérations du comité du 27 avril 2006.*)

TÉMOIN :

Pêches et Océans Canada :

David Bevan, sous-ministre adjoint, Gestion des pêches et de l'aquaculture.

The Chair made a statement.

Mr. Bevan made a statement and answered questions.

At 8:27 p.m., the committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

Le président fait une déclaration.

M. Bevan fait une déclaration puis répond aux questions.

À 20 h 27, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Lynn Gordon

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Thursday, May 10, 2007

The Standing Senate Committee on Fisheries and Oceans met this day at 10:54 a.m. to examine and report upon issues relating to the federal government's new and evolving policy framework for managing Canada's fisheries and oceans.

Senator Bill Rompkey (*Chairman*) in the chair.

[*English*]

The Chairman: Honourable senators, I wish to welcome our witnesses this morning. As senators know, we are pursuing our hearings into the situation in Nunavut and the fishery in Nunavut. We are also discussing who gets what from the quotas, the various species, and the distribution of the same.

Today I am pleased to welcome our witnesses from the Nunavut Wildlife Management Board, which is an important organization for the conduct of the fishery in Nunavut. I am pleased to welcome Mr. Joe Tigullaraq and Mr. Jim Noble, who is actually from the West Coast of Canada. I thought he was from Green Bay, Newfoundland and Labrador, but he is not.

Senator Meighen: He is still a good fellow, though.

The Chairman: We will also hear from Mr. Michael d'Eca, who is the Legal Adviser to the Nunavut Wildlife Management Board.

Joe Tigullaraq, Chairperson and Chief Executive Officer, Nunavut Wildlife Management Board:

[*The witness spoke in his native language.*]

Since there is no interpreter, I guess I will switch to English, although I would prefer to speak Inuktitut, my first language.

Thank you for the opportunity to appear before you today.

The Chairman: Before you begin, I might say that one of our colleagues has introduced a bill to permit Inuktitut, in some form, to be spoken from time to time, as the rules will allow in the Senate. We have been dealing with that issue thanks to Senator Watt and Senator Adams. Maybe the next time you come back, there may be an opportunity. For now, we will listen in English.

Mr. Tigullaraq: Mr. Noble and Mr. d'Eca will be assisting me in answering any questions that the senators may have.

The Nunavut Wildlife Management Board would like to briefly cover three topics in our opening comments. First, I will explain the jurisdiction of the NWMB with respect to Nunavut's commercial marine fisheries; second, Mr. d'Eca will briefly review the recent developments that are helping to strengthen and modernize these fisheries; and third, I will set out for you four broad recommendations that the NWMB would

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le jeudi 10 mai 2007

Le Comité sénatorial permanent des pêches et des océans se réunit aujourd'hui, à 10 h 54, pour examiner, en vue d'en faire rapport, les questions relatives au nouveau cadre stratégique en évolution du gouvernement fédéral pour la gestion des pêches et des océans du Canada.

Le sénateur Bill Rompkey (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Honorables sénateurs, je veux souhaiter la bienvenue à nos témoins de ce matin. Comme les sénateurs le savent, nous poursuivons nos audiences sur la situation au Nunavut et les pêcheries du Nunavut. Nous parlons aussi de ce que différentes personnes obtiennent des quotas, des différentes espèces et de la répartition de ces espèces.

J'ai le plaisir d'accueillir aujourd'hui nos témoins du Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut, qui est une organisation importante pour la direction des pêcheries au Nunavut. J'ai le plaisir d'accueillir M. Joe Tigullaraq et M. Jim Noble, qui vient en fait de la côte Ouest du Canada. Je pensais qu'il était de Green Bay, à Terre-Neuve-et-Labrador, mais ce n'est pas le cas.

Le sénateur Meighen : C'est quand même un bon gars.

Le président : Nous allons aussi entendre le témoignage de Michael d'Eca, qui est le conseiller juridique du Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut.

Joe Tigullaraq, président et premier dirigeant, Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut :

[*Le témoin s'exprime dans sa langue maternelle.*]

Puisqu'il n'y a pas d'interprète, je vais passer à l'anglais, même si j'aurais aimé mieux parler inuktitut, ma langue maternelle.

Merci de l'occasion qui m'est offerte de témoigner devant vous aujourd'hui.

Le président : Avant que vous commenciez, permettez-moi de vous dire que l'un de nos collègues a proposé un projet de loi pour que les règles du Sénat permettent l'utilisation d'une certaine forme d'inuktitut. Nous nous occupons de cette question grâce aux sénateurs Watt et Adams. Peut-être pourriez-vous parler votre langue maternelle la prochaine fois que vous venez témoigner. Pour l'instant, nous allons écouter votre témoignage en anglais.

M. Tigullaraq : M. Noble et M. d'Eca vont m'aider à répondre aux questions des sénateurs.

Le Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut aimerait aborder brièvement trois sujets dans les observations préliminaires. Premièrement, j'aimerais expliquer le champ de compétence du Conseil en ce qui concerne les pêches marines commerciales du Nunavut. Deuxièmement, Michael abordera brièvement les faits récents qui ont aidé à renforcer et moderniser ces pêches. Finalement, je formulerai quatre

like the Standing Senate Committee on Fisheries and Oceans to champion in any further report it may issue on the topic of Nunavut fisheries development.

I will begin our presentation with a thumbnail sketch of the role of the Nunavut Wildlife Management Board in Nunavut's commercial marine fisheries. First, let me make it clear that the NWMB's jurisdiction is primarily with respect to wildlife and fisheries management, including the allocation of fisheries resources.

Allocation recommendations and decisions by the NWMB in Nunavut's growing marine fisheries involve considerably more than management concerns. Those decisions must necessarily take into account fundamental socioeconomic, governance, business, employment and development issues. The jurisdiction, expertise and experience with respect to those issues lie with other agencies, primarily the Department of Fisheries and Oceans, or DFO, the Department of Indian Affairs and Northern Development, the Government of Nunavut and Nunavut Tunngavik Inc., or NTI.

Accordingly, it is important to keep in mind that the NWMB must rely heavily upon those co-management partners to exercise their jurisdiction effectively in order for the board to be able to exercise its jurisdiction effectively.

The Nunavut Wildlife Management Board is a regulatory agency composed of nine members; four appointed by Inuit, three by the federal government, and one by the territorial government. The chairperson is nominated by the eight members and appointed by the federal government.

Under the terms of the Nunavut Land Claims Agreement, or NLCA, the Nunavut Wildlife Management Board acts as an independent tribunal that makes most of the decisions dealing with fisheries management within the Nunavut settlement area, known as the NSA. The NSA covers all of Nunavut's land territory, except for a few small islands in Hudson Bay, all of its inland waters and all of the marine areas up to the outer limit of its adjacent territorial sea.

Within the NSA it is Nunavut Wildlife Management Board that makes decisions related to establishing, modifying or removing limitations on harvesting. With respect to commercial fishing, for instance, the Nunavut Wildlife Management Board sets quotas, gear restrictions and seasons. If a quota, gear restrictions or season needs to be changed, the proposal must come to the Nunavut Wildlife Management Board for a decision. The NWMB is also responsible for allocating commercial quotas inside the NSA.

All of the Nunavut Wildlife Management Board harvest limitation decisions with respect to fish are subject to review by the Minister of Fisheries and Oceans. Although it rarely happens in practice the minister can reject an NWMB decision. That rejection, in turn, must meet the conditions set out in the NLCA.

grandes recommandations que le Conseil voudrait que le Comité sénatorial permanent des pêches et des océans fasse valoir dans tout rapport qu'il pourrait publier sur la question de la croissance du secteur des pêches au Nunavut.

Je commencerai notre exposé par quelques mots sur le rôle du Conseil dans les pêches marines commerciales du Nunavut. Premièrement, permettez-moi de préciser que le champ de compétence du Conseil vise principalement la gestion de la faune et des pêches — notamment l'attribution des ressources halieutiques.

Cela dit, les recommandations et les décisions du Conseil concernant l'attribution des pêcheries marines au Nunavut, qui sont en croissance, ne visent pas seulement les questions de gestion. Ces décisions doivent nécessairement tenir compte des questions fondamentales touchant la situation socioéconomique, la gouvernance, le commerce, l'emploi et l'essor de la région. Or ce sont d'autres organismes — principalement le ministère des Pêches et des Océans, ou MPO, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, le gouvernement du Nunavut et Nunavut Tunngavik Inc., ou NTI, qui ont la compétence, l'expertise et l'expérience voulues dans ces domaines.

Il importe donc de garder à l'esprit que le Conseil, pour exercer efficacement sa compétence, dépend énormément de l'utilisation efficace de leur compétence par ses partenaires de cogestion.

Le Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut est un organisme de réglementation composé de neuf membres : quatre nommés par les Inuits, trois, par le gouvernement fédéral et un, par le gouvernement territorial, et un président proposé par les huit autres membres et nommé par le gouvernement fédéral.

En vertu de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut, ou ARTN, le Conseil agit en tant que tribunal indépendant et prend la plupart des décisions touchant la gestion des pêches dans la région du Nunavut. Cette région couvre tout le territoire terrestre du Nunavut — à l'exception de quelques petites îles dans la baie d'Hudson —, toutes ses eaux intérieures et toutes les zones marines jusqu'à la limite extérieure de son territoire marin limitrophe.

Dans la région du Nunavut, c'est le Conseil qui prend les décisions portant sur l'établissement, la modification ou la suppression des limites d'exploitation. Par exemple, en ce qui concerne la pêche commerciale, le Conseil fixe les quotas, les restrictions sur les engins et les saisons. Si un quota, une restriction ou une saison doit être modifié, la proposition doit être présentée au Conseil pour qu'il prenne une décision. Le Conseil est aussi chargé de l'attribution des quotas commerciaux dans la région du Nunavut.

Toutes les décisions du Conseil concernant les quantités maximales de poissons pêchés font l'objet d'un examen par le ministre fédéral des Pêches et des Océans. Même si cela se produit rarement, il peut arriver que le ministre rejette une décision du Conseil, mais ce rejet doit respecter les conditions établies par l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut.

Outside the NSA it is the minister who makes all fishing management decisions, including setting commercial quotas, gear restrictions and seasons. However, the NLCA does provide an important wildlife advisory role for the NWMB outside the NSA, and the minister must consider that advice.

The NWMB's advisory jurisdiction extends to the east of the NSA, throughout the waters of Davis Strait and Baffin Bay subject to Canada's jurisdiction, that are not part of another land claim settlement. This area is referred to as zone I. The NWMB's advisory jurisdiction also extends to the south of the NSA, throughout those waters of James Bay, Hudson Bay and Hudson Strait that are not part of another land claim settlement. This area is referred to as zone II in the NLCA.

As you are all aware, the waters of zone I are where most of Nunavut's commercial marine fishery resources are located. Accordingly, decision-making authority over those resources rests with the federal Department of Fisheries and Oceans. The NWMB exercises a strong authority there, but unlike the NSA it is advisory only.

As part of the NWMB's advisory authority, once the Minister of Fisheries and Oceans has determined the territory's regional allocations of marine resources, the NWMB recommends individual commercial sub-allocations for Nunavut's fishers. This arrangement is in keeping with DFO's evolving policy that decisions which relate to the management of specific fisheries will normally be made as close to those fisheries as possible.

As I mentioned at the beginning of this topic, in order for the NWMB to make informed, responsible allocation recommendations and decisions, it must count on its relevant co-management partners, most notably DFO, the GN and NTI, to exercise their jurisdiction in an informed and responsible manner. The NWMB must then rely upon them to provide appropriate advice to it with respect to fundamental socioeconomic, governance, business, and employment and development issues.

It is the development of that focused, cooperative and coordinated approach among relevant agencies, which the NWMB has been successfully encouraging over the last few years.

Before I turn to Mr. d'Eca for his presentation, I would like to invite the committee or a representative from the committee to a public hearing in Iqaluit on June 12 to 13. The topic of discussion will be off-shore fishery allocation policy development.

Mr. d'Eca will briefly review for you the exciting developments that have recently taken place and continue to unfold with respect to Nunavut's commercial fisheries. Following his remarks,

À l'extérieur de la région du Nunavut, c'est le ministre qui prend toutes les décisions touchant la gestion des pêches, notamment pour fixer les quotas commerciaux, les restrictions sur les engins et les saisons. Cependant, l'Accord prévoit que le Conseil joue un rôle consultatif important en matière de faune, et le ministre doit tenir compte de ses conseils.

La compétence consultative du Conseil vise le territoire qui se trouve à l'est de la région du Nunavut, ainsi que les eaux du détroit de Davis et de la baie de Baffin qui sont sous l'autorité du Canada et qui ne font pas partie d'une autre zone de règlement de revendications territoriales. Cette région est appelée la zone I dans l'Accord. La compétence consultative du Conseil vise aussi le territoire qui se trouve au sud de la région du Nunavut, ainsi que les eaux de la baie James, de la baie d'Hudson et du détroit d'Hudson qui ne font pas partie d'une autre zone de règlement de revendications territoriales. Cette région est appelée la zone II dans l'Accord.

Vous n'êtes pas sans savoir que les eaux de la zone I sont celles où se trouvent la plupart des ressources halieutiques marines commerciales du Nunavut. Par conséquent, le pouvoir décisionnel à l'égard de ces ressources relève du ministère fédéral des Pêches et des Océans. Le Conseil y exerce une grande autorité, mais uniquement à titre consultatif, contrairement à ce qui se produit dans la région du Nunavut.

Une fois que le ministre fédéral des Pêches a déterminé l'attribution régionale des ressources marines du Territoire, le Conseil, en vertu de son pouvoir consultatif, recommande les sous-attributions commerciales accordées individuellement aux pêcheurs du Nunavut. Cet arrangement est conforme à la politique du MPO portant que les décisions touchant la gestion des pêcheries particulières se prennent habituellement au niveau le plus proche possible de ces pêcheries.

Comme je l'ai souligné au début, pour que le Conseil formule des recommandations et des décisions éclairées et responsables en matière d'attribution, il doit pouvoir compter sur ses partenaires de cogestion — plus particulièrement le MPO, le gouvernement du Nunavut et NTI — afin que ceux-ci exercent leurs compétences de façon éclairée et responsable. Le Conseil dépend ensuite d'eux pour qu'ils lui fournissent des conseils appropriés au sujet des questions fondamentales comme la situation socioéconomique, la gouvernance, le commerce, l'emploi et l'essor de la région.

C'est l'établissement de cette approche ciblée, coopérative et coordonnée entre organismes compétents que le Conseil a encouragée avec succès au cours des dernières années.

Avant de céder la parole à M. d'Eca pour qu'il présente son exposé, j'aimerais inviter le comité ou un représentant du comité à une audience publique qui aura lieu à Iqaluit les 12 et 13 juin. Le sujet du débat sera l'élaboration des politiques d'attribution des pêcheries en haute mer.

M. d'Eca va brièvement vous faire part des événements réjouissants qui se sont produits — et qui continuent de se produire — en ce qui concerne les pêches commerciales du

I will briefly present to you the recommendations of the NWMB urging the standing committee to make in further reports it may issue on the topic of Nunavut fisheries development.

Michael d'Eca, Legal Advisor, Nunavut Wildlife Management Board: Thank you, Mr. Chairman. It is my great pleasure to appear before the Standing Senate Committee on Fisheries and Oceans once again. I think we have appeared before you at least one, if not a couple of times before. The NWMB is concerned that there still may be confusion, perhaps not among the committee members, but out there, over fisheries issues in Nunavut. As well as a perception, at least among a few uninformed people that the developers and managers of those fisheries are perhaps misguided and are not doing a proper job. I am hoping my brief review of recent development of Nunavut's fisheries will help demonstrate that Nunavummiut have come a long way in their struggles, that the developers and managers are doing a good and dynamic job and deserve this committee's continuing support in the ongoing effort to develop Nunavut fisheries for Nunavummiut and by Nunavummiut in partnership with the Government of Canada.

The deep waters of the north Atlantic adjacent to Nunavut, to which Mr. Tigullaraq referred, Baffin and Hudson Bay contain at least two species in sufficient abundance to support viable commercial fisheries. Those are Greenland halibut, what we call turbot, and shrimp. Unfortunately, and during the early years of their development, since approximately 1990, both fisheries were largely controlled by southern interests. As a consequence, the vast majority of the employment and wealth generated by these fisheries has consistently been exported to the southern Atlantic fishing industry.

In contrast to the situation in every other commercial marine fishery in Canada, Nunavut has never had majority access to the marine resources in its adjacent waters. While the territory's access to those adjacent resources has improved dramatically in recent years, Nunavut's share of those resources when you add it up is less than 49 per cent in 2007, compared to the standard elsewhere in the country of 80 per cent to 90 per cent or higher.

With respect to the allocations it does receive, Nunavut's involvement has been traditionally been confined almost exclusively to royalty charters each year with southern interests. Those interests inevitably fished the quota with their vessels and crews and, at the end of the season, sailed away with the majority of the profits.

Important changes have recently commenced, changes that finally signal true fisheries development for the territory. I will just run through briefly the last few years. Beginning in 2001, Nunavut has been provided the entire Canadian allocation of turbot in Baffin Bay and the northern Davis Strait, known under the NAFO categories as management area division OA. In the six years since 2001 that allocation has almost doubled. It started off at 3,500 tonnes, and is currently 6,500 tonnes. Nunavut's overall allocation of its adjacent groundfish resource in 2007 is

Nunavut. Après ses observations, je vous présenterai très brièvement les recommandations que le Conseil voudrait que le comité permanent fasse valoir dans tout rapport qu'il pourrait publier sur la question de l'essor des pêches au Nunavut.

Michael d'Eca, conseiller juridique, Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut : Merci, monsieur le président. C'est avec grand plaisir que je viens témoigner devant le Comité permanent des pêches et des océans. Je pense que nous avons témoigné devant le comité au moins une fois déjà, sinon deux. Le CGRFN craint que le dossier halieutique au Nunavut demeure une source de confusion — peut-être pas pour les membres du comité, mais pour d'autres — et que la pêche soit perçue — à tout le moins par quelques personnes mal informées — comme une activité exploitée et gérée par des personnes au mieux malavisées, et au pire incompétentes. Je souhaite que mon bref exposé sur la récente évolution des pêches au Nunavut contribue à montrer que les Nunavummiuts ont parcouru un long chemin, que les promoteurs et les gestionnaires exécutent avec dynamisme un très bon travail, et qu'ils méritent l'appui constant du comité dans les efforts continus qu'ils déploient pour mettre en valeur les pêches du Nunavut pour les Nunavummiuts et par les Nunavummiuts, en partenariat avec le gouvernement du Canada.

Les eaux profondes de l'Atlantique Nord qui jouxtent le Nunavut, et dont M. Tigullaraq a parlé, hébergent au moins deux espèces suffisamment abondantes pour faire l'objet d'une pêche commerciale viable : le flétan noir — que nous appelons turbot — et la crevette. Malheureusement, depuis les premières années de leur exploitation — en gros, depuis 1990 —, ces deux pêcheries ont presque constamment été régies en fonction des intérêts des gens du Sud. Pour cette raison, la grande majorité des emplois et des profits créés par ces pêches ont été exportés dans le Sud au profit de l'industrie halieutique de l'Atlantique.

Contrairement à ce qu'on observe pour toutes les autres pêches maritimes commerciales au Canada, le Nunavut n'a jamais bénéficié d'un accès majoritaire aux ressources halieutiques de ses eaux contiguës. Même si l'accès du Nunavut aux ressources de ses eaux contiguës a grimpé en flèche depuis quelques années, sa part demeure inférieure à 49 p. 100 en 2007, alors que la norme ailleurs au pays varie entre 80 et 90 p. 100.

Pour ce qui est des allocations qu'il reçoit effectivement, la part du Nunavut s'est traditionnellement limitée presque exclusivement à la conclusion, chaque année, d'ententes d'affrètement de bateaux avec redevances avec des gens du Sud, lesquels ont inévitablement exploité le quota avec leurs navires et leurs équipages pour ensuite, au terme de la saison, mettre les voiles avec la plus grande partie des profits.

On assiste depuis peu à l'émergence d'importants changements, des changements qui signalent finalement un réel essor de l'industrie halieutique du territoire. Depuis 2001, le Nunavut reçoit la totalité de l'allocation canadienne de flétan noir dans la baie de Baffin et le nord du détroit de Davis — ce qui correspond à la division OA des zones de gestion de l'OPANO. Durant ces six années, l'allocation de flétan noir a presque doublé, passant de 3 500 tonnes à 6 500 tonnes. Pour 2007, le Nunavut dispose d'une allocation globale de 8 500 tonnes pour ses ressources

8,500 tonnes — 68 per cent of the resource — up from a mere 11 per cent in 1993, the year that the Nunavut Land Claims Agreement came into force. Since the NWMB has been on the job, that amounts to an increase of more than 618 per cent in approximately 14 years.

In 2002, the then Minister of Fisheries and Oceans formally agreed that “No additional access should be granted to non-Nunavut interests in waters adjacent to the territory until Nunavut has achieved access to a major share of its adjacent fishery resources.” That was a very important ruling from the minister. That same year, the minister released his department’s new access framework, which recognizes the following three principles as paramount in all new or additional access decisions: conservation, recognition of Aboriginal and treaty rights, and equity.

In 2003, the Government of Nunavut and Nunavut Tunngavik Inc. completed the Nunavut Economic Development Strategy, which identified the fishery as a key growth area in the territory’s future economy. In 2004, the Standing Senate Committee on Fisheries and Oceans issued a report entitled *Nunavut Fisheries: Quota Allocations and Benefits*, designed to, “help ensure that the fishery develops in a way that is compatible with northern values, culture and lifestyles.”

In 2005, the GN and NTI followed up on their Economic Development Strategy with the release of the Nunavut Fisheries Strategy, which provides clear direction for the long-term development of the territory’s fishing industry.

In 2006, the Government of Nunavut released an independent report entitled *Organizational and Performance Review of Nunavut’s Offshore Fishing Industry*. The report was intended to assist in fisheries policy and program development, strategic planning and investment decisions. The report made a number of sound recommendations that designed to move Nunavut’s marine fisheries toward seven key targets or objectives. The first recommendation was that conservation and sustainability are paramount and two that gaining access to all resources off the shores of Nunavut must be achieved as soon as possible. Three, the report stressed the building of community capacity so control can be at the community level, therefore reducing dependency on outside interests. The fourth recommendation involves increasing and improving training and employment in order to reduce the leakage from the harvesting of Nunavut resources. Fifth, the report noted the objective of trying to develop a balance between offshore and inshore fisheries over time. Sixth, the report recommended using funds from access to resources to fund development of science and inshore initiatives and seventh, the viability of fishing enterprises.

en poisson de fond des eaux contiguës, ce qui correspond à 68 p. 100 de la ressource, comparativement aux maigres 11 p. 100 de 1993, l’année d’entrée en vigueur de l’Accord sur les revendications territoriales du Nunavut. Il s’agit là d’une augmentation de plus de 618 p. 100 en quelque 14 années depuis la création du CGRFN.

En 2002, le ministre des Pêches et des Océans a officiellement accepté « que l’on cesse d’octroyer à des intérêts étrangers au Nunavut l’accès aux eaux contiguës au territoire tant que celui-ci n’aura pas obtenu l’accès à la majeure partie de ses ressources halieutiques contiguës ». Ça a été une décision importante du ministre. La même année, il divulguait son nouveau cadre relatif aux accès, qui subordonnait toute décision relative à l’octroi de nouveaux accès ou d’accès supplémentaires aux trois principes suivants : la conservation, la reconnaissance des droits ancestraux et issus de traités des Autochtones, et l’équité.

En 2003, le gouvernement du Nunavut et la Nunavut Tunngavik Inc. ont établi la Stratégie de développement économique du Nunavut, qui considérait la pêche comme un important secteur de croissance dans l’économie future du territoire. En 2004, le Comité sénatorial permanent des pêches et des océans publiait un rapport intitulé *Les pêches au Nunavut : Allocations de quotas et retombées économiques* et qui visait à permettre à la pêche « de se développer en harmonie avec les valeurs, la culture et le mode de vie du Nord ».

En 2005, le GN et la NTI ont donné suite à leur Stratégie de développement économique en publiant la Stratégie des pêches du Nunavut, qui oriente clairement la valorisation à long terme de l’industrie halieutique territoriale.

En 2006, le GN a rendu public le document intitulé *Organizational and Performance Review of Nunavut’s Offshore Fishing Industry*, rapport indépendant ayant pour but de faciliter la formulation de politiques et de programmes, la planification stratégique et la prise de décisions d’investissement dans le domaine halieutique. Le rapport était assorti de plusieurs recommandations judicieuses visant à rapprocher les pêches maritimes du Nunavut de sept cibles ou objectifs principaux. La première recommandation était que la conservation et la durabilité passent avant tout, et la deuxième concernait la nécessité d’obtenir le plus rapidement possible un accès à toutes les ressources situées au large du Nunavut. Le rapport insistait ensuite sur la nécessité de renforcer les capacités communautaires de façon telle que le contrôle puisse être exercé à l’échelle communautaire, et que soit réduite la dépendance envers les intérêts extérieurs. La quatrième recommandation était d’intensifier et d’améliorer les possibilités de formation et d’emploi, pour réduire les occasions perdues associées à l’exploitation des ressources du Nunavut. Le rapport signalait ensuite l’objectif qui était de tenter de trouver, avec le temps, un équilibre entre les pêches hauturières et les pêches côtières. La sixième recommandation était d’utiliser l’argent provenant de l’accès aux ressources pour financer l’établissement de projets scientifiques et d’initiatives côtières, et la septième concernait la viabilité des entreprises.

The seven key elements echo elements that the Standing Senate Committee on Fisheries and Oceans championed in its report.

With respect to the NWMB's jurisdiction, a number of the recommendations were specifically related to the equitable allocation of Nunavut's marine resources. First is the creation of a Nunavut fisheries allocation advisory committee, consisting of representatives Government of Nunavut and the NTI to advise the NWMB in making objective, fair and transparent fishery allocation recommendations and decisions. Senators will recall that the chairperson mentioned that the expertise and jurisdiction lies with those agencies with respect to governance and business issues and employment training — matters that lie at the periphery of management concerns, the main jurisdiction of the NWMB. Second is the mandatory allocation of a portion of the overall turbot quota toward inshore test fishing to encourage inshore fisheries development. Third is the allocation of fisheries quota to the community rather than to private individuals or corporations. Fourth is the submission by each applicant seeking an allocation of a detailed business plan, governance plan and benefits plan. Fifth, at the end of each fishing season, is the delivery by each enterprise of a year-end report detailing the year's operations, including how the enterprise met or failed to meet its business governance and benefits plans and objectives. Sixth is the reduction or removal of allocations from those enterprises failing to comply with their plans or reporting requirements; and seventh is that fisheries allocation, advice, recommendations and decisions would be based upon those business plans, governance plans, benefits plans and year-end reports, as well as adjacency, economic need and historic-economic dependence.

In the early summer of 2006, following the release of the fisheries report, the NWMB announced:

... its current allocation policy for commercial marine fisheries will soon undergo substantial changes in response to recommendations contained in the independent report. Accordingly, the board is interested in the public's views regarding the report's proposed recommendations related to the equitable allocation of Nunavut's marine resources.

The offshore report covered many areas outside the board's jurisdiction but with respect to allocation of resources, the board was interested in receiving the public's, the industry's and the co-management partners' views.

Following the receipt of a number of thoughtful and helpful submissions from members of Nunavut's fishing industry, DFO and the Government of Nunavut, the NWMB issued a public notice in the fall of 2006 that it would hold a two-day public

Les sept éléments reprennent ceux que le Comité sénatorial permanent des pêches et des océans a défendus dans son rapport.

Pour ce qui est des attributions du CGRFN, un certain nombre des recommandations touchaient explicitement une allocation équitable des ressources maritimes du Nunavut. Premièrement, la création d'un Comité consultatif sur l'allocation des ressources halieutiques dans le Nunavut, formé de représentants du GN et de la NTI, qui conseillerait le CGRFN dans la formulation de recommandations et de décisions objectives, équitables et transparentes au sujet de la répartition des ressources halieutiques. Les sénateurs se souviennent sûrement que le président a dit que ce sont ces organismes qui possèdent l'expertise et la compétence voulues aux chapitres de la gouvernance, des questions commerciales et de la formation professionnelle — questions qui touchent de loin la gestion, qui est la principale fonction du CGRFN. Deuxièmement, l'obligation d'allouer une portion du quota total de flétan noir à une pêche côtière expérimentale, afin d'encourager l'essor des pêches côtières. Troisièmement, l'allocation du quota à la collectivité plutôt qu'à des individus ou à des entreprises privées. Quatrièmement, la présentation d'un plan d'affaires détaillé, d'un plan de gouvernance et d'un plan de retombées économiques par chaque demandeur d'allocation. Cinquièmement, au terme de chaque saison de pêche, la présentation par chaque entreprise d'un rapport de fin d'année détaillant les activités menées durant l'année, notamment le degré auquel l'entreprise a respecté ou n'a pas respecté son plan d'affaires, son plan de gouvernance et son plan de retombées économiques. Sixièmement, la réduction ou le retrait des allocations attribuées aux entreprises qui n'ont pas respecté leurs plans ou produit les rapports demandés, et septièmement, faire en sorte que les recommandations, les décisions et les conseils formulés au sujet de l'allocation des ressources halieutiques reposent sur les plans d'affaires, les plans de gouvernance, les plans de retombées économiques et les rapports de fin d'année, ainsi que sur des critères de contiguïté, d'adjacence, de besoin économique et de dépendance économique historique.

Au début de l'été 2006, comme suite à la publication par le GN du rapport sur les pêches, le CGRFN a annoncé que :

[...] son actuelle politique d'allocation pour les pêches maritimes commerciales connaîtra bientôt des modifications substantielles, en réponse aux recommandations formulées dans le rapport indépendant. Dans cet esprit, le Conseil souhaite sonder la population sur les recommandations mises de l'avant par le rapport au sujet de l'allocation équitable des ressources maritimes du Nunavut.

Le rapport sur la pêche en haute mer portait sur beaucoup de domaines qui ne relèvent pas du Conseil, mais, en ce qui concerne l'attribution des ressources, le Conseil voulait obtenir l'avis de la population, du secteur et de ses partenaires de gestion.

Après avoir reçu un certain nombre de mémoires sérieux et très utiles de la part des membres de l'industrie halieutique du Nunavut, du MPO et du gouvernement du Nunavut, le CGRFN a diffusé à l'automne 2006 un avis public indiquant qu'il tiendrait

consultation in late November 2006 with the fishing industry, the NWMB's relevant co-management partners and interested members of the public.

The well-attended consultation session concentrated on consideration of four draft documents: A revised allocation policy of the NWMB for commercial marine fisheries; terms of reference for the Nunavut Fisheries Advisory Committee, composed of GN and NTI attendees; the templates for Nunavut governance, business and benefit plans; the guidelines for a Nunavut allocation policy annual report from participants in Nunavut's fisheries.

The successful consultation session was followed up by another NWMB invitation to the fishing industry and relevant co-management partners for additional written comments aimed at improving the NWMB's various draft policy documents.

NWMB staff and consultants have spent the winter and spring of 2007 improving those draft documents based upon the submissions received from the industry and co-management partners. The process is almost complete. Mr. Tigullaraq mentioned the upcoming hearing.

A final NWMB public hearing that will focus on the draft allocation policy documents is being organized for June 12 and 13, 2007, in Iqaluit. The NWMB is expected to make a decision on all of the documents shortly thereafter and anticipates it will have in place for the 2008 fishing season, a comprehensive new allocation policy for commercial marine fisheries that seeks to achieve the following objective:

To facilitate a cooperative, professional and diversified approach to ecosystem-based fisheries development, maintaining compliance with the principles of conservation, relying upon re-investment in the fishery by Nunavut fishers, and ensuring the wide distribution of tangible benefits to Nunavummiut.

As well, the NWMB hopes to have in place a functioning Nunavut fisheries advisory committee with the expertise necessary to provide timely, professional, impartial and informed allocation advice to the NWMB; and comprehensive templates for Nunavut governance, business and benefits plan from industry applicants and an annual report from industry participants.

To conclude, Nunavut now stands at the threshold of a new age in the development and management of its commercial marine fisheries. This is the age where the cycle of royalty charters will finally be broken, where Nunavummiut will own and operate the fishing vessels in their adjacent waters, and

une consultation publique de deux jours vers la fin de novembre avec l'industrie de la pêche, avec ses partenaires concernés dans la cogestion des ressources, ainsi qu'avec les particuliers intéressés.

Cette consultation, qui a attiré de nombreux participants, s'articulait autour de quatre documents encore à l'état d'ébauche : une version révisée de la Politique d'allocation du Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut pour les pêches maritimes commerciales; le mandat du Comité consultatif des pêches du Nunavut, composé de participants du GN et de la NTI; des modèles de référence pour les plans de gouvernance, les plans d'affaires et les plans de retombées économiques au Nunavut et des lignes directrices pour la production d'un rapport annuel sur les politiques d'allocation dans le Nunavut par les participants à l'industrie halieutique du Nunavut.

Dans la foulée de cette fructueuse consultation, le CGRFN a invité l'industrie halieutique et ses partenaires de cogestion pertinents à lui soumettre par écrit d'autres commentaires visant à bonifier les diverses ébauches portant sur la politique d'allocation.

Durant l'hiver et le printemps de 2007, le personnel du CGRFN et des consultants ont amélioré ces versions préliminaires à la lumière des communications présentées par l'industrie et les partenaires. Ce processus est maintenant presque achevé. M. Tigullaraq a mentionné l'audience qui s'en vient.

Le CGRFN organise pour les 12 et 13 juin 2007, à Iqaluit, une audience publique finale consacrée aux ébauches de documents sur les politiques d'allocation. On s'attend à ce, très peu de temps après, le CGRFN prenne une décision sur tous les documents. Le CGRFN prévoit avoir mis en place, pour la saison de pêche 2008, une nouvelle politique d'allocation complète pour les pêches maritimes commerciales, visant l'objectif suivant :

Favoriser l'application d'une démarche concertée, professionnelle et diversifiée pour une mise en valeur écosystémique des ressources halieutiques, tout en continuant de respecter les principes de conservation, de compter sur un réinvestissement dans la pêche par les pêcheurs du Nunavut et d'assurer une répartition élargie des retombées tangibles aux Nunavummiuts.

De plus, le CGRFN espère pouvoir mettre sur pied un Comité consultatif des pêches du Nunavut qui soit opérationnel et qui ait les compétences nécessaires pour lui fournir des conseils opportuns, professionnels, impartiaux et éclairés sur l'allocation des ressources halieutiques, des modèles de référence détaillés pour la préparation des plans de gouvernance, des plans d'affaires et des plans de retombées économiques pour le Nunavut que doivent soumettre les demandeurs de l'industrie, et pour la préparation du rapport annuel exigé des participants de l'industrie.

Le Nunavut se trouve maintenant à l'aube d'une nouvelle ère dans l'exploitation et la gestion de ses pêches maritimes commerciales — une ère où sera finalement rompu le cycle d'affrètement de bateaux avec redevances, où les Nunavummiuts posséderont et exploiteront les bateaux de pêche qui sillonneront

where investment in infrastructure, training, knowledge and organizational development will permit Nunavut to achieve major economic and employment gains through its fisheries.

The Nunavut Wildlife Management Board is very pleased with, indeed, proud of, Nunavut's role in the development of its commercial marine fisheries to date. Naturally, much more needs to be and will be accomplished. Nevertheless, Nunavummiut and their organizations have done and are continuing to do a good job. Nunavut's fisheries, a work in progress to be sure, is a success story of which all Nunavummiut, all Canadians, and this committee ought to be proud. This committee has played a role in trying to assist Nunavut in developing its fisheries and continues to do so.

That ends my presentation, honourable senators. My colleagues and I look forward to answering your questions after Mr. Tigullaraq takes a few minutes to provide you with those NWMB recommendations that we hope you will take under consideration.

Mr. Tigullaraq: The recommendations I will read to you were already presented by Nunavut Tunngavik Inc. However, I will repeat them because we are basically representing the same people in Nunavut.

First, the federal government should continue to support the NWMB, NTI and the GN in their ongoing efforts to develop Nunavut's fishery for Nunavummiut. Second, the federal government should increase its efforts to expand access and allocation for Nunavut fishers in their adjacent waters with the goal of achieving equity with all of the other Atlantic jurisdictions — that is, allocations of 80 per cent to 90 per cent of adjacent fishery resources. Third, the federal government should substantially increase its budget for scientific-exploratory research on the marine resources adjacent to Nunavut; a solid scientific platform is the cornerstone of the successful development of Nunavut's fisheries. Fourth, the federal government should develop and implement, in full collaboration with Nunavut a plan to build a fishery infrastructure within Nunavut comparable to that in the southern Atlantic fisheries. The federal government should also develop and maintain a licensing regime that reflects and supports the interests of Nunavut's emerging industry and that takes account of the terms of the Nunavut Land Claims Agreement.

The Chairman: You say "... the cycle of royalty charters will finally be broken." Could you explain for us, from the fishermen up, how the boats operate? I assume that the harvesting of shrimp is part of deep-sea operations and that turbot fishing is done midshore. I know there are probably some longliners up there. Are we talking about 40- to 60-foot boats for turbot, or are they bigger than that? If that is the case, who owns the boats, and are they the boats you are talking

leurs eaux contiguës, où l'investissement de ressources dans les infrastructures, la formation, le savoir et l'organisation permettra de faire grandement progresser l'économie et la situation de l'emploi au Nunavut, grâce à son industrie de la pêche.

Le CGRFN est très satisfait — voire même très fier — du rôle joué jusqu'à maintenant par le Nunavut dans la mise en valeur de ses pêches maritimes commerciales. Naturellement, il reste encore beaucoup de choses à accomplir, et qui seront accomplies. Cela dit, les Nunavummiuts et leurs organisations ont fait — et continuent de faire — un très bon travail. La pêche au Nunavut — une activité en constant progrès, il faut en convenir — est une réussite qui doit susciter la fierté de tous les Nunavummiuts, de tous les Canadiens et de tous les membres de votre comité. Le comité a contribué à cette réussite en essayant d'aider le Nunavut à favoriser l'essor de ses pêcheries, et il continue de le faire.

Voilà qui conclut mon exposé, honorables sénateurs. Nous serons heureux, mes collègues et moi, de répondre à vos questions, après que M. Tigullaraq vous aura présenté les quatre recommandations du CGRFN, dont nous espérons que vous tiendrez compte.

M. Tigullaraq : Les recommandations que je vais vous lire vont ont déjà été présentées par Nunavut Tunngavik Inc. Cependant, je vais les répéter, parce que nous représentons essentiellement les mêmes gens du Nunavut.

Premièrement, le gouvernement fédéral doit continuer d'appuyer les efforts du CGRFN, de NTI et du GN en vue de favoriser la croissance des pêcheries au Nunavut, au profit des Nunavummiuts. Deuxièmement, le gouvernement fédéral doit accroître l'accès et les quotas des pêcheurs nunavutais dans les eaux limitrophes, afin de parvenir à l'équité avec les autres provinces de l'Atlantique — c'est-à-dire que les pêcheurs nunavutais doivent obtenir l'allocation de 80 à 90 p. 100 des stocks voisins. Troisièmement, le gouvernement fédéral doit accroître substantiellement le budget de recherche scientifique et d'exploration en ce qui concerne les ressources marines voisines du Nunavut; une base scientifique solide est ce qui permettra à des pêcheries du Nunavut d'être mises en valeur. Quatrièmement, le gouvernement fédéral doit élaborer et réaliser, en collaboration avec le Nunavut, un plan de mise sur pied d'une infrastructure de pêche au Nunavut qui soit comparable à ce qui existe au sud pour les pêches de l'Atlantique. Le gouvernement fédéral doit aussi élaborer et faire fonctionner un régime de permis favorable aux intérêts du jeune secteur de la pêche au Nunavut, régime qui devra tenir compte de l'Accord du Nunavut.

Le président : Vous dites « ... une ère où sera finalement rompu le cycle d'affrètement de bateaux avec redevances ». Pourriez-vous nous expliquer, à partir des pêcheurs et en montant la hiérarchie, comment l'affrètement des bateaux fonctionne? Je présume que la pêche à la crevette fait partie des activités en haute mer et que la pêche au turbot est semi-hauturière. Je sais qu'il y a probablement des palangriers là-bas. Est-ce que les bateaux pour la pêche au turbot sont des bateaux de 40 à 60 pieds, ou sont-ils

about when you say that the charters will be a thing of the past? If they are a thing of the past, how will the Nunavummiut own and operate the boats?

Mr. d'Eca: I am not sure about the size of the boats. Mr. Noble and Mr. Tigullaraq would have more detailed information on that subject. We have entered into the age that we are talking about; Nunavut is in an ownership position with respect to several boats. Baffin Fisheries Coalition owns two boats, Qikiqtaaluk Corporation has one boat, and Qikiqtarjuaq is interested in a boat and is working towards ownership. That is starting to happen. My understanding is that we are talking about the big boats, and it costs many millions of dollars to buy these boats.

The Chairman: Am I right that the shrimp operations are deep-sea operations? These are deep sea boats where the shrimp is sold out of the water, so to speak.

Jim Noble, Chief Operating Officer, Nunavut Wildlife Management Board: That is correct, Mr. Chairman.

The Chairman: Are some of these boats owned by Nunavummiut now, or what percentage is owned by foreign interests?

Mr. d'Eca: Are you talking about shrimp boats?

The Chairman: Yes, just shrimp boats.

Mr. Noble: The Qikiqtaaluk Corporation is the corporation that has the shrimp license. They have one and one-half license. They have just purchased a new vessel, the *MV Saputi*. I believe they have 51 per cent ownership of that vessel.

The Chairman: They have a controlling interest in a deep-water vessel that sells the shrimp out of the water.

Mr. Noble: That is correct.

The Chairman: Can you tell us about the other owners of the vessel?

Mr. Noble: The Baffin Fisheries Coalition has a similar combination shrimp-turbot deep-sea vessel. They have a gillnetter that I believe they also own 51 per cent of.

The Chairman: Who owns the 49 per cent of that boat?

Mr. Noble: That is probably invested with foreign ownership.

The Chairman: Foreign investors own 49 per cent of the boat.

Mr. Noble: That is correct, sir.

The Chairman: Are they from the Nordic countries, Norwegian or Finnish?

Mr. Noble: Yes.

plus gros que cela? Si c'est le cas, à qui appartiennent les bateaux, et s'agit-il des bateaux dont vous parlez lorsque vous dites que l'affrètement sera une chose du passé? S'il s'agit d'une chose du passé, comment les Nunavummiuts s'y prendront-ils lorsqu'ils posséderont et exploiteront les bateaux eux-mêmes?

M. d'Eca : Je ne suis pas sûr, en ce qui concerne la taille des bateaux. M. Noble et M. Tigullaraq pourraient vous fournir des renseignements plus précis à ce sujet. Nous sommes déjà dans l'ère dont nous parlons; le Nunavut possède plusieurs bateaux. La Baffin Fisheries Coalition possède deux bateaux, la Qikiqtaaluk Corporation en a un, et Qikiqtarjuaq aimerait en posséder un et est en train de prendre des mesures en ce sens. C'est en train de se produire. D'après ce que je sais, il s'agit d'un gros bateau, et ce sont des bateaux qui coûtent des millions de dollars.

Le président : Ai-je raison de dire que la pêche à la crevette se fait en haute mer? Il s'agit de bateaux qui vont en haute mer, où on vend les crevettes aussitôt qu'on les a pêchées, ou à peu près.

Jim Noble, directeur des opérations, Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut : C'est exact, monsieur le président.

Le président : Est-ce que certains de ces bateaux appartiennent aux Nunavummiuts à l'heure actuelle, ou encore, quelle proportion des bateaux appartient à des intérêts étrangers?

M. d'Eca : Parlez-vous des crevettiers?

Le président : Oui, seulement les crevettiers.

M. Noble : La Qikiqtaaluk Corporation est la société titulaire du permis de pêche à la crevette. Elle a un permis et demi. Elle vient de faire l'acquisition d'un nouveau navire, le *MV Saputi*. Je pense qu'elle possède 51 p. 100 des parts de ce navire.

Le président : Elle possède la majorité des parts d'un navire de pêche en haute mer qui vend des crevettes aussitôt qu'elles sont pêchées.

M. Noble : C'est exact.

Le président : Pouvez-vous nous parler des autres propriétaires du navire?

M. Noble : La Baffin Fisheries Coalition possède un navire semblable pour la pêche en haute mer à la crevette et au turbot. Elle possède un bateau de pêche à filets maillants dont, je crois, elle possède aussi 51 p. 100 des parts.

Le président : Qui possède les 49 p. 100 des parts qui restent?

M. Noble : Elles sont probablement de propriété étrangère.

Le président : Des investisseurs étrangers possèdent 49 p. 100 des parts du bateau.

M. Noble : C'est exact, monsieur.

Le président : Ces investisseurs sont-ils des pays nordiques, de la Norvège ou de la Finlande?

M. Noble : Oui.

The Chairman: When we talk about breaking the cycle of royalty charters, are we talking about increasing the 51 per cent ownership of the vessels?

Mr. Noble: I believe that these boats are on a lease-to-purchase agreement. Each year, they put the revenue gained from the boats into the equity.

The Chairman: Over time, the 49 per cent will accrue to Nunavummiut.

Mr. Noble: That is correct.

Mr. d'Eca: The royalty charter situation traditionally was in 0B, the lower area. There, the Nunavut never had much of a quota and still does not. I think it is 27 per cent. It is a small allocation that is divided up among a number of communities and enterprises. The situation that faces the holders of that quota is they do not have enough to go out and even start to purchase a boat. The only thing they can do is turn to southern fishers who have a boat and crew and set up a royalty arrangement whereby, as I mentioned, it is their vessel and their crew, so they take most of the profits away. The very fact that Nunavut is on the board by getting into an ownership situation and is moving towards full ownership, the most crucial matter is that we now have enough allocations to begin to buy vessels, and sure enough, Nunavummiut are getting into these ownership situations. I believe all of them have plans to increase their ownership to 100 per cent.

Senator Robichaud: How are the royalties divided? Are they divided among the majority shareholders, 51 per cent to 49 per cent, or do those people ask for more than the share they hold in the boats?

Mr. d'Eca: I do not know that. I do not know if either of my colleagues knows the answer to that question.

Senator Robichaud: We have heard from previous witnesses that most of that money is going somewhere else.

The objective is to have as much money as we can return to the communities. This is why I am asking you how much of the revenue goes into the community and what is left for you to buy the boats.

Mr. d'Eca: We have overall figures on the revenues that Nunavut receives from the fishery but NWMB does not have access to that level of detail. We should check further into it, though.

The Chairman: Where would we get that information? Should we ask the government?

Mr. d'Eca: Under the new policy that the NWMB is likely to approve soon, business plans, governance plans — these kinds of details — will be set out. There is also the whole issue of transparency. It is a public resource; that is, a public board that wants to do things as publicly as possible, but there is also

Le président : Lorsque nous parlons de rompre le cycle d'affrètement de bateaux avec redevances, envisageons-nous d'acquérir davantage de parts des navires que les 51 p. 100 actuels?

M. Noble : Je pense que ces bateaux font l'objet d'un contrat de location avec option d'achat. Chaque année, on investit les recettes d'exploitation des bateaux dans le capital.

Le président : Avec le temps, les 49 p. 100 des parts vont revenir aux Nunavummiuts.

M. Noble : C'est exact.

M. d'Eca : L'affrètement avec redevances a toujours eu lieu surtout dans la zone 0B, la zone la plus au sud. Là-bas, le Nunavut n'a jamais eu de quota important, et c'est encore le cas aujourd'hui. Je pense que c'est 27 p. 100. C'est une petite allocation divisée entre plusieurs collectivités et entreprises. Le problème de ces titulaires de quotas, c'est qu'ils n'ont pas suffisamment de moyens pour même songer à acheter un bateau. La seule chose qu'ils puissent faire, c'est s'adresser aux pêcheurs du Sud qui disposent d'un bateau et d'un équipage et conclure une entente d'affrètement avec redevances, selon laquelle, comme je l'ai déjà dit, puisqu'il s'agit du navire et de l'équipage des pêcheurs du Sud, ce sont eux qui obtiennent la plus grande part des profits. Le fait même que le Nunavut participe en faisant en sorte de devenir propriétaire, et, graduellement, seul propriétaire — ce qui est le plus important, c'est que nous avons maintenant des allocations suffisantes pour commencer à faire l'acquisition de navires, et, cela ne fait aucun doute, les Nunavummiuts sont en train de devenir propriétaires. Je crois qu'ils planifient tous d'acquérir 100 p. 100 des parts des bateaux.

Le sénateur Robichaud : Comment les redevances sont-elles partagées? Sont-elles partagées entre les principaux actionnaires, à 51 p. 100 contre 49 p. 100, ou est-ce que ces gens demandent davantage que le montant correspondant aux parts des bateaux qu'ils possèdent?

M. d'Eca : Je ne sais pas. Je ne sais pas si l'un ou l'autre de mes collègues connaît la réponse à cette question.

Le sénateur Robichaud : Des témoins nous ont dit que la plus grande partie de l'argent va ailleurs.

L'objectif, c'est que le plus d'argent possible reviennent aux collectivités. C'est la raison pour laquelle je vous demande quelle part des recettes revient à la collectivité, et ce qui vous reste pour faire l'acquisition de bateaux.

M. d'Eca : Nous avons des chiffres concernant les recettes globales que le Nunavut tire des pêcheries, mais le CGRFN n'a pas accès à des renseignements aussi précis que ceux que vous demandez. Nous devrions vérifier, cependant.

Le président : Où pourrions-nous obtenir ces renseignements? Devrions-nous poser la question au gouvernement?

M. d'Eca : Dans le cadre de la nouvelle politique que le CGRFN va approuver bientôt, les plans d'affaires, les plans de gouvernance — ce genre de détail — seront établis. Il a aussi toute la question de la transparence. C'est une ressource publique; c'est-à-dire, un conseil public qui souhaite faire les choses de la

business confidentiality. I expect these kinds of measures would be captured by the plans and would be revealed. Whether or not that information would be made public is a matter that must be carefully worked out in finding that balance between business confidentiality and the need to be transparent about access to a public resource.

You could question the fishing enterprises who have the interest and ask them to provide you with the details because you want to go deeper into the details of your arrangement.

Senator Adams:

[Senator Adams spoke his native language.]

I see that the Nunavut Wildlife Management Board has nine members on the board. Are three members from the Northwest Territories? Will you break that down again for me? From where do the other members on the board come, apart from your members? There is you and the staff at DFO. You have been appointed to work for five years with the DFO and you are the chair of the Nunavut Wildlife Management Board. Apart from you, as chairman of the board, and DFO, who else is on the Nunavut Wildlife Management Board?

Mr. Tigullaraq: The federal government appoints three members and the territorial government appoints one. Different federal departments nominate federal government appointees including the Department of Environment Canada and the Department of Indian and Northern Affairs. The territorial appointee is nominated by the Department of Environment, Government of Nunavut. Inuit organizations appoint the other four appointees including the three regional Inuit associations of Kivalliq Inuit Association, Kitikmeot Inuit Association and Qikiqtani Inuit Association; the fourth Inuit organization appointee is by NTI, Nunavut Tunngavik Incorporated. The chairperson is nominated by the eight members and appointed by the federal government.

Senator Adams: Sometimes they talk about breaking down the applications for the quotas from the Minister of Fisheries and Oceans here in Ottawa. Are the voting chairs involved in that process? For example, if I were a fisherman and I put in an application for a quota — I think the quotas come out in February — from the minister to fish in Nunavut, who would look at that application? Do all the other representatives come from other areas in the North? I know there is a conflict of interest to go back to the minister, but if someone were to apply for a quota, are all of those voting chairs on that application or is it only the directors that can vote?

Mr. Tigullaraq: Based on the current policy, the board makes the decision and recommends who gets the quota. That recommendation is made to the Minister of Fisheries and Oceans, as a majority of the quotas are outside the Nunavut Settlement Area or NSA.

façon la plus ouverte possible, mais il y a aussi la question de la confidentialité des renseignements commerciaux. Je m'attends à ce que ce genre d'indicateurs fassent partie des plans et soient diffusés. Il faudra déterminer si les renseignements seront rendus publics en tentant soigneusement de trouver l'équilibre entre la confidentialité des renseignements commerciaux et la nécessité de préserver la transparence en ce qui concerne l'accès à une ressource publique.

Vous pourriez poser la question aux entreprises de pêche qui sont intéressées et leur demander de vous fournir des détails, parce que vous souhaitez creuser un peu plus la question des ententes.

Le sénateur Adams :

[Le sénateur Adams s'exprime dans sa langue maternelle.]

Je constate que le Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut compte neuf membres. Y a-t-il trois membres des Territoires du Nord-Ouest? Pourriez-vous m'indiquer encore une fois comment se répartissent les membres du conseil? D'où les autres membres du conseil viennent-ils à part vos membres? Il y a vous et le personnel du MPO. Vous avez été nommé pour cinq ans auprès du MPO, et vous présidez le Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut. Mis à part vous, qui présidez le conseil, et le MPO, qui d'autre siège au Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut?

M. Tigullaraq : Le gouvernement fédéral nomme trois membres, et le gouvernement territorial en nomme un. Différents ministères fédéraux nomment des fonctionnaires du gouvernement fédéral, dont les ministères de l'Environnement et des Affaires indiennes et du Nord. Le représentant territorial est nommé par le ministère de l'Environnement du gouvernement du Nunavut. Des organisations inuites nomment les quatre autres membres, notamment les trois associations régionales inuites que sont la Kivalliq Inuit Association, la Kitikmeot Inuit Association et la Qikiqtani Inuit Association; le quatrième membre nommé par une organisation inuite est nommé par NTI, Nunavut Tunngavik Incorporated. Les huit membres proposent un candidat pour la présidence, et le président est nommé par le gouvernement fédéral.

Le sénateur Adams : On parle parfois d'analyser les demandes de quotas du ministère des Pêches et des Océans ici, à Ottawa. Est-ce que les présidents votants participent au processus? Si j'étais pêcheur, par exemple, et que je présentais une demande de quota — je pense que les quotas sortent en février — au ministre pour obtenir le droit de pêcher au Nunavut, qui étudierait ma demande? Est-ce que tous les autres représentants viennent d'autres régions du Nord? Je sais que le fait de revenir au ministre engendre un conflit d'intérêts, mais lorsqu'une personne présente une demande de quota, est-ce que tous les présidents votants participent à l'évaluation de cette demande, ou est-ce seulement les administrateurs qui ont le droit de vote?

M. Tigullaraq : Dans le cadre de la politique actuelle, le conseil prend une décision et recommande l'octroi du quota à telle ou telle personne. Il formule cette recommandation à l'intention du ministre des Pêches et des Océans, puisque la majorité des quotas concernent les zones qui sont à l'extérieur de la région du Nunavut.

Mr. d'Eca: The minister decides upon the overall allocation of quotas. That is his decision. The regional allocation for Nunavut, for instance in 0A, he decides is 6,500 tons. It then goes to the NWMB to decide, through its allocation policy, what recommendation should be made for individual allocations. The full NWMB board will then vote on that. It then goes to the minister, who makes the final decision.

Senator Adams: The others from the NWMB and the wildlife manager from government do not have voting rights.

Mr. d'Eca: No. The NWMB has only nine members. They are at arm's length both from the Inuit organizations that appointed them and from the government that appointed them. They are an independent tribunal that makes the decision on their own. Government departments could provide advice, just like NTI or individual fishing enterprises could, but that small group of board members makes the decision.

Senator Adams: You referred to Indian Affairs and DFO at the beginning of your presentation. Is it mostly Indian Affairs that is likely to look at land claims agreements? That is, they have nothing to do with quotas, and so on, because that is for DFO. I want to find out more about the three members from INAC and how much control they have over the agreement with the Government of Canada on the land claims.

Mr. Tigullaraq: The Nunavut Wildlife Management Board members do not represent the bodies that appoint them. NWMB represents the Nunavut public, whether it is Inuit or non-Inuit, the board represents the public within the Nunavut settlement area.

Appointees are not considered a problem when it comes to voting on various decisions to be made by the board, whether it is pertaining to allocation of quotas, in this case, and other responsibilities, on which the board makes decisions on a regular basis.

Senator Adams: Right now, recommendations are for up to 80 per cent or 90 per if they allocate to Nunavut, and we were talking earlier about royalties. I have tried to figure out how the quota system works. If the minister agreed, how many communities are you agreeing should have a quota system imposed on them? Do you have a figure for how many communities should have quotas in the Baffin region, which is in areas 0A and 0B? Your recommendation is that up to 80 per cent to 90 per cent should be allocated for Nunavut. How is that figured out for the future?

Right now, Mr. d'Eca would say that there is a report for the fishing strategy for the future in Nunavut. That should indicate how many quotas are allocated. Do you have any idea who should get the quotas up there in the Baffin region?

M. d'Eca : C'est au ministre que revient la décision concernant l'allocation globale des points. C'est sa décision. L'allocation générale pour le Nunavut, par exemple dans la zone 0A, qui fait l'objet d'une décision du ministre, est de 6 500 tonnes. C'est ensuite au CGRFN qu'il revient de décider, dans le cadre de sa politique d'allocation, qui il faut recommander pour les allocations individuelles. L'ensemble des membres du CGRFN votent ensuite là-dessus. Puis les noms sont présentés au ministre, qui prend la décision finale.

Le sénateur Adams : Les autres membres du CGRFN et le gestionnaire de la faune du gouvernement n'ont pas le droit de vote.

M. d'Eca : Non. Le CGRFN ne compte que neuf membres. Ils sont indépendants à la fois des organisations inuites qui les ont nommés et du gouvernement qui les a nommés. Il s'agit d'un tribunal indépendant qui prend ses propres décisions. Les ministères du gouvernement peuvent le conseiller, tout comme NTI ou des entreprises de pêche peuvent le faire, mais c'est ce petit groupe de membres du conseil qui prend la décision.

Le sénateur Adams : Vous avez parlé des Affaires indiennes et du MPO au début de votre exposé. Est-ce que c'est surtout le ministère des Affaires indiennes qui est susceptible d'envisager des accords de revendications territoriales? C'est-à-dire que les quotas ne regardent pas ce ministère, et ainsi de suite, parce que cela relève du MPO. Je veux en apprendre davantage sur les trois membres issus des AINC et sur l'influence qu'ils ont en ce qui concerne les accords de revendications territoriales conclus avec le gouvernement du Canada.

M. Tigullaraq : Les membres du Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut ne représentent pas les organismes qui les nomment. Le CGRFN représente la population du Nunavut, inuite ou non — le conseil représente la population de la région du Nunavut.

On ne voit pas comme un problème le fait que les personnes nommées votent sur différentes décisions qui doivent être prises par le conseil, que celle-ci aient trait à l'allocation des quotas, dans le cas qui nous occupe, ou à d'autres responsabilités, au sujet desquelles le conseil prend régulièrement des décisions.

Le sénateur Adams : Les recommandations actuelles sont de faire passer à 80 ou à 90 p. 100 les allocations au Nunavut, et nous avons parlé plus tôt des redevances. J'essaie depuis un certain temps de comprendre comment le système des quotas fonctionne. Si le ministre était d'accord, vous seriez d'accord pour qu'on impose un système de quotas à combien de collectivités? Pouvez-vous nous dire combien de collectivités devraient avoir des quotas dans la région de Baffin, c'est-à-dire dans les zones 0A et 0B? Vos recommandations sont d'allouer 80 à 90 p. 100 au Nunavut. Comment envisage-t-on cela pour l'avenir?

À ce moment-ci, M. d'Eca dirait qu'il y a un rapport sur la stratégie d'avenir des pêcheries du Nunavut. Ce rapport devrait préciser combien de quotas sont alloués. Savez-vous à qui on devrait octroyer les quotas là-bas, dans la région de Baffin?

Mr. d'Eca: When we get to 80 per cent or 90 per cent, there will be a lot more fish. I cannot speak for the members, but it is clear they would want that quota to be distributed as widely as possible. The mechanism will be the allocation policy; fair guidelines that the NWMB uses to ensure that the benefits are distributed as widely as possible and as efficiently as possible to Nunavummiut.

One would hope that all communities with an interest certainly along the coast of Baffin Island would participate in the fishery.

Senator Adams: That is why I have been asking the question. I am only familiar with those three communities. There is one community called Pond Inlet in Baffin Island, and in the old days, they had a contract and Clearwater Atlantic Seafood Inc. who was fishing up there in 2000. They used to have quotas. Every community could say they had over 8,000 metric tonnes and should be able to get at least 300 tonnes each. You are selling your quotas to the fishermen, who then own the quotas. It is difficult to compare the land agreement to what Mr. Kaludjak, the president from NTI, said a couple of days ago, about collecting the royalties for the mining community. With fishermen it is a different thing. The fishermen own the vessels, and if he gets 500 tonnes from one community, he gets the royalties. The guy who owned the 500 tonne quota sold it to another company, but he does not get the royalties. That is the Nunavut policy now. The only way he can own the quotas within the community is to have a partnership with the owner of the vessel. In that way, he can get a portion of the royalties.

We have land claims and you talk about foreigners. They are fishing up there, too. They get the quotas and part of the royalties too, even if they bought the quotas for \$500 a tonne or something like that, from the community. That is why I am having a difficulty with the royalty system in the fisheries in the North.

To answer your question about the quota system, Mr. Chairman, and how much percentage can go to it, 51 per cent is for the company, and the other partner that owns 49 per cent and maybe gets 49 per cent royalties. I think that is how the system works. It does go by quotas and that is why I have difficulty with it.

We are talking about very expensive vessels. Even those people who own quotas for 500 tonnes are not getting the royalties. They want to go to the bank who says "You have 500 tonnes, all right, but you are not getting the royalties and you cannot pay me back my money."

The Chairman: Some time over the course of our hearings we will have to try to get some information as to the distribution of profits and royalties, which, as I understand it, could be two different things. The profits from the vessel would presumably be distributed along the lines of ownership, but royalties would

M. d'Eca : Lorsque nous obtiendrons 80 à 90 p. 100, il y aura beaucoup plus de poissons. Je ne peux pas m'exprimer au nom des membres du conseil, mais il est clair qu'ils souhaiteraient répartir les quotas le plus possible. On utilisera les politiques d'allocation comme mécanismes de répartition; des lignes directrices équitables que le CGRFN utilise pour s'assurer que l'on répartit les avantages le plus possible et de la façon la plus efficace possible chez les Nunavummiuts.

On peut espérer que toutes les collectivités intéressées, et, assurément, celles qui se trouvent le long de la côte de l'île de Baffin, participeront aux pêches.

Le sénateur Adams : C'est la raison pour laquelle je posais la question. Je ne connais que ces trois collectivités. Il y en a une sur l'île de Baffin qui s'appelle Pond Inlet, et qui, à une certaine époque, avait conclu un contrat avec Clearwater Atlantic Seafood Inc., qui pêchait là-bas en 2000. On avait des quotas, à l'époque. Chacune des collectivités pouvait dire qu'elle disposait de plus de 8 000 tonnes métriques, et qu'elle devrait être en mesure d'obtenir au moins 3 000 tonnes métriques. Elle vend ses quotas aux pêcheurs, qui en deviennent ainsi les titulaires. C'est difficile de comparer les ententes territoriales à ce que M. Kaludjak, président de NTI, a dit il y a deux ou trois jours, sur le fait de percevoir les redevances pour le secteur minier. C'est autre chose en ce qui concerne les pêcheurs. Ceux-ci possèdent les navires, et s'ils obtiennent 500 tonnes pour une collectivité, ce sont eux qui perçoivent les redevances. Le gars qui était titulaire du quota de 500 tonnes l'a vendu à une autre entreprise, mais il ne perçoit pas les redevances. C'est la politique actuelle du Nunavut. La seule manière pour lui de posséder le quota au sein de la collectivité, c'est de conclure un partenariat avec le propriétaire du navire. De cette façon, il peut obtenir une part des redevances.

Nous présentons des revendications territoriales, et vous parlez des étrangers. Eux aussi pêchent là-bas. Ils obtiennent des quotas et aussi une partie des redevances, même s'ils ont acheté les quotas pour 500 \$ la tonne ou quelque chose comme ça, des collectivités. C'est la raison pour laquelle le système des redevances qui régit les pêcheries du Nord me dérange.

Pour répondre à votre question au sujet du système de quotas, monsieur le président, et sur les proportions dans le cadre de celui-ci, l'entreprise obtient 51 p. 100, et l'autre partenaire qui possède 49 p. 100 des parts perçoit peut-être 49 p. 100 des redevances. Je pense que c'est ainsi que le système fonctionne. C'est en fonction des quotas, et c'est ce qui me dérange.

Nous parlons de navires très coûteux. Même les gens qui sont titulaires de quotas de 500 tonnes ne perçoivent pas de redevances. Les banques leur disent : « Vous avez un quota de 500 tonnes, très bien, mais vous ne percevez pas les redevances, et vous ne pourrez pas nous rembourser. »

Le président : À un moment donné, au cours de nos audiences, il faudra que nous essayions d'obtenir des renseignements sur la répartition des profits et des redevances, qui, d'après ce que je comprends, pourrait être deux choses différentes. On peut présumer que les profits découlant de l'exploitation d'un navire

be a different amount, it seems to me. At this point, I am not clear on that issue. We will have to keep asking those types of questions.

Senator Robichaud: This has been an issue from the first time we visited this problem quite a few years ago. Mr. d'Eca said this was not a secret, but it was business, and no one wanted to publish those numbers because it is a business agreement.

When we went there, some people argued that they could not make a proper evaluation because they did not have that information and I hear that situation has not changed.

Mr. d'Eca: Certainly, the new regime that the NWMB wants to put into place with these detailed business and governance plans, and so on, will be much more disclosure. However, I point out again that there is that tension between transparency and openness and business confidentiality. That will all be set out clearly in the NWMB policies that go forward, but there will always be that tension. Do you want the world to know what you are paying for your royalty arrangements? Is that a disadvantage to your business? These are legitimate questions that must be looked into.

I understand it is something that you want to get to the bottom of, but we all must recognize that there is that legitimate tension between being open and transparent and protecting business.

The Chairman: That is right, but on the other hand, if the businesses can protect the information, they maintain their own powerful position. It would impede our understanding of how the transition will be made from foreign ownership to local ownership. If we cannot get the information on how much is foreign owned and how much is locally owned it would impede our understanding of how the transition will be made. This is a complicated question and I do not think we will solve it overnight.

Senator Adams: Inuit are recognized as Canadians no different from any other Canadians. The land claims agreement says that Inuit are not allowed to own any of the seabed. Does that refer to islands or to the bottom of the sea? The Inuit were there for thousands of years before Europeans came, yet we are not allowed to own any marine land. Does that mean sea bottom?

In your brief, you talk about treaties. Are you referring to Aboriginal peoples? I do not think the Inuit people have treaties to settle land claims. I want to make sure that is correct.

I do not have a treaty number; I have a social insurance number so that the government can know much I owe in income tax.

sont répartis en fonction des parts, mais les redevances sont peut-être un autre montant, à ce qu'il me semble. À ce moment-ci, ce n'est pas clair pour moi. Nous allons devoir continuer de poser ce genre de questions.

Le sénateur Robichaud : Cette question se posait déjà lorsque nous nous sommes penchés sur le problème pour la première fois, il y a de ça passablement d'années. M. d'Eca a dit que cela n'était pas un secret, mais que c'était les affaires, et que personne ne voulait publier les chiffres, en vertu d'une entente commerciale.

Lorsque nous nous sommes rendus là-bas, certaines personnes ont affirmé qu'elles ne pouvaient faire une évaluation adéquate parce qu'elles ne disposaient pas des renseignements nécessaires, et, d'après ce que j'ai entendu dire, la situation n'a pas changé.

M. d'Eca : Assurément, dans le cadre du nouveau régime que le CGRFN mettra en place, avec les plans d'affaires et de gouvernance détaillés, et ainsi de suite, il y aura beaucoup plus de renseignements divulgués. Cependant, je veux souligner encore une fois qu'il y a une tension entre transparence et ouverture et confidentialité des renseignements commerciaux. Cela sera défini clairement dans les politiques futures du CGRFN, mais il y aura toujours une tension. Voulez-vous que tout le monde sache combien vous payez dans le cadre de vos ententes de redevances? Est-ce un désavantage pour votre entreprise? Ce sont des questions légitimes qu'il faut poser.

Je comprends que vous souhaitiez faire la lumière là-dessus, mais nous devons tous admettre qu'il y a une tension qui a lieu d'être entre l'ouverture et la transparence et la protection des renseignements commerciaux.

Le président : C'est vrai; par contre, en protégeant leurs renseignements, les entreprises préservent leur pouvoir. Cela nous empêcherait de comprendre comment le transfert de propriété va se faire entre les intérêts étrangers et les intérêts locaux. Si nous n'arrivons pas à obtenir les renseignements concernant ce qui est de propriété étrangère et ce qui est de propriété locale, nous ne pouvons bien comprendre comment la transition va se faire. C'est une question complexe, et je ne pense pas que nous allons pouvoir y répondre du jour au lendemain.

Le sénateur Adams : Les Inuits sont reconnus comme étant des Canadiens au même titre que les autres habitants du pays. Les accords de revendications territoriales précisent que les Inuits n'ont pas le droit de posséder le plancher océanique. Est-ce qu'il s'agit des îles ou du fond de la mer? Les Inuits vivaient là-bas des milliers d'années avant que les Européens débarquent; néanmoins, nous n'avons pas le droit de posséder de zones marines. Est-ce que cela veut dire le fond de la mer?

Dans votre mémoire, vous parlez des traités. Parlez-vous des peuples autochtones? Je ne pense pas que les Inuits ont conclu des traités pour régler les revendications territoriales. Je veux m'assurer que j'ai raison.

Je n'ai pas de numéro de traité; je n'ai pas de numéro d'assurance sociale qui permettrait au gouvernement de savoir combien je dois en impôts sur le revenu.

Mr. d'Eca: You are right, Senator Adams. Seabed ownership is not a feature of the land claim agreement. Even though Nunavut has a number of rights and interests with respect to the land claim area, they were not able to achieve that. I do not think that any other Aboriginal peoples have that kind of ownership situation.

The Inuit have a number of very important rights and benefits under the land claims agreement. It is important for beneficiaries to be fully aware of all their rights and, as your example shows, to publicize them, to push for them and to ensure that the government lives up to all its obligations under the land claims agreement. The Inuit gave up a number of things to achieve their land claims agreement, and they deserve to get the full benefit of the various provisions.

Article 15 talks about having a fair share of the licences in the waters adjacent to Nunavut. We have not talked about the licensing regime today. There are many more steps that need to be taken to fully implement even the fisheries provisions of the land claims agreement.

Senator Hubley: You have brought a great deal of information forward and I thank you for that, even though I am even more confused.

If we follow the fish, we should be following the money, and I do not think that is happening.

My first question is about the Baffin Fisheries Coalition, which I understand has bought two freezer trawlers. Where did they get the money to buy those multi-million-dollar freezer trawlers? Did the money come from the royalties?

Mr. Noble: To give you some background, we started the turbot fishery in Nunavut in 1985. We originally got a small quota in zone 0B. The board took applications from anyone who was interested in the fishery. We divided that small quota into many little pieces, and everyone got a bit of equity and a royalty payment. However, there was no growth in the fishery and we were not recognized as a fishing entity. Then, in 2001, the minister gave us the OA quota. The board and the co-management partners, NTI and GN, went to all the fishing communities and the people who were involved in the OB fishery and asked what they wanted to do for the future. The communities decided to form this cooperative partnership of BFC.

They had one bank account into which the royalty payments were deposited. There were no benefits paid to the members or the communities; it was all banked. The royalty payments paid by the foreign investors from 2001 to today have amounted to enough for the companies to buy 51 per cent ownership.

M. d'Eca : Vous avez raison, sénateur Adams. La propriété du fonds marin n'est pas un élément des accords de revendications territoriales. Même si le Nunavut a un certain nombre de droits et intérêts dans le domaine des revendications territoriales, les Nunavummiuts n'ont pas été en mesure de réaliser cela. Je ne pense pas qu'aucun autre peuple autochtone se trouve dans ce genre de situation, au chapitre de la propriété.

Les Inuits ont un certain nombre de droits et d'avantages très importants dans le cadre des accords de revendications territoriales. Il est important que les bénéficiaires de ces accords soient pleinement conscients de leurs droits, et, comme votre exemple le montre, qu'on parle publiquement de ses droits, qu'on les défende et qu'on s'assure que le gouvernement respecte toutes ces obligations découlant des accords de revendications territoriales. Les Inuits ont renoncé à un certain nombre de choses pour pouvoir conclure leur accord de revendications territoriales, et ils méritent de profiter de tous les avantages que prévoient les différentes dispositions.

L'article 15 parle du fait d'obtenir une part équitable des permis concernant les eaux adjacentes du Nunavut. Nous n'avons pas encore parlé du régime de permis aujourd'hui. Il faut prendre encore beaucoup de mesures pour mettre pleinement en œuvre même les dispositions relatives aux pêcheries des accords de revendications.

Le sénateur Hubley : Vous nous avez présenté beaucoup d'informations, et je vous en remercie, même si je suis encore plus dérouté qu'avant.

Si nous suivons le poisson, nous devrions être en train de suivre l'argent, mais je ne pense pas que c'est ce qui se produit.

Ma première question concerne la Baffin Fisheries Coalition qui, d'après ce que je sais, a fait l'acquisition de deux chalutiers congélateurs. Où a-t-on trouvé l'argent pour acheter ces chalutiers congélateurs, qui valent plusieurs millions de dollars chacun? Est-ce que c'est de l'argent qui découle des redevances?

M. Noble : Pour vous mettre en contexte, nous avons commencé à pêcher le turbot au Nunavut en 1985. Au départ, nous disposions d'un petit quota dans la zone 0B. Le conseil a reçu les demandes de toute personne intéressée à pêcher. Nous avons divisé ce petit quota en de nombreux petits morceaux, et tout le monde a obtenu un peu de capital et un paiement de redevances. Cependant, la pêcherie n'a pas connu de croissance, et nous n'avons pas été reconnus en tant qu'organisation de pêcheurs. Par la suite, en 2001, le ministre nous a donné le quota 0A. Le conseil et les partenaires de cogestion, NTI et le GN, se sont adressés à toutes les collectivités de pêcheurs et à tous les gens qui participaient aux activités de la pêcherie de la zone 0B, et ils leur ont demandé ce qu'ils voulaient faire dans l'avenir. Les collectivités ont décidé d'instaurer un partenariat, la BFC.

Elles ont ouvert un compte bancaire dans lequel elles ont déposé les paiements de redevances. On n'a versé aucuns fonds aux membres ou collectivités; tout a été déposé à la banque. Les paiements de redevances effectués par les investisseurs étrangers de 2001 à aujourd'hui ont été suffisants pour que les entreprises achètent 51 p. 100 des parts.

Senator Hubley: From an organizational standpoint, you have done a commendable job. I would like to be able to relate that to the health of your communities.

Were there options to do things with the royalties other than buying freezer trawlers? Would infrastructure have been an important issue? If you had wharf facilities and processing plants, some of the wealth generated from that fishery would have come back to the community. There is always a gap between the objectives and what is happening on the ground.

Are the communities benefiting in a tangible way from the 68 per cent of the resource that is now in Nunavut's allocation, not necessarily from the royalties? How are the communities prospering from this additional allocation?

Mr. Noble: In addition to purchasing two vessels from the royalty payments BFC received on the origin 3,500 metric tonnes, they have set up a training consortium for the communities and a research fund of about \$500,000 a year. With that research money we joint ventured with the federal government and the NWMB and came up with an additional 2,500 metric tonnes, which has benefited the communities.

In the last three years, the communities have been getting direct payments from the royalties. Not only have the royalty payments increased, but as a 51 per cent owner they are also receiving a portion of the revenue the boat is making. The income is increasing each year.

Senator Hubley: There are employment opportunities and training opportunities. Is that reflected in infrastructure?

Mr. Noble: I neglected to say that they are landing approximately 600 metric tonnes into Cumberland Sound, which is helping to build infrastructure there as well.

Senator Hubley: Is that the only area?

Mr. Noble: Yes, at this time. We are doing research in other communities to see what resources can be developed. In Clyde River, it may be possible to have a winter fishery. We may be able to develop freezer capacity to enable us to move fish down the coast.

Senator Meighen: I would like to pursue Senator Hubley's line of questioning regarding infrastructure, because that topic concerned this committee, back in 2003-04. Indeed, there were a number of comments made about the need for improved physical infrastructure in Nunavut. We noted that there no deepwater port facilities, no small-craft harbours and no marine centres in support of either an inshore or offshore fishing fleet. Other than what you have mentioned, has anything happened in respect to that and if not, will it?

Mr. d'Eca: Mr. Noble will correct me if I am wrong, but little has happened if anything from the federal government side. The Government of Nunavut and Nunavut Tunngavik have been

Le sénateur Hubley : Sur le plan de l'organisation, vous avez fait un travail digne de mention. J'aimerais être en mesure de faire le lien entre ce que vous avez fait et la santé de vos collectivités.

Était-il possible de faire autre chose avec les redevances que d'acheter des chalutiers congélateurs? Est-ce que l'infrastructure aurait été un enjeu important? Si vous disposiez d'installations sur les quais et d'usines de transformation, une part des richesses découlant des activités de la pêche reviendraient à la collectivité. Il y a toujours un écart entre les objectifs et ce qui se produit sur le terrain.

Les collectivités profitent-elles de façon concrète des 68 p. 100 des ressources qui forment maintenant l'allocation du Nunavut, pas nécessairement sous forme de redevances? En quoi cette allocation supplémentaire contribue-t-elle à la prospérité des collectivités?

M. Noble : En plus d'avoir fait l'acquisition des deux navires grâce aux paiements de redevances que la BFC a reçus pour les 3 500 tonnes métriques initiales, on a créé une organisation de formation pour les collectivités et un fonds de recherche d'environ 500 000 \$ par année. Avec cet argent destiné à la recherche, nous avons lancé une entreprise conjointe avec le gouvernement fédéral, et le CGRFN est arrivé avec 2 500 tonnes métriques supplémentaires, ce qui a profité aux collectivités.

Depuis trois ans, les collectivités obtiennent des paiements de redevances directs. Non seulement, les paiements de redevances ont augmenté, mais, puisqu'elles possèdent 51 p. 100 des parts, elles obtiennent aussi une part des recettes découlant de l'exploitation du bateau. Le revenu augmente chaque année.

Le sénateur Hubley : Il y a des possibilités d'emploi et de formation. Est-ce que cela se reflète dans l'infrastructure?

M. Noble : J'ai négligé de dire qu'on décharge environ 600 tonnes métriques à Cumberland Sound, ce qui contribue aussi à la construction d'infrastructures là-bas.

Le sénateur Hubley : Est-ce le seul endroit?

M. Noble : À l'heure actuelle, oui. Nous effectuons des études dans d'autres collectivités pour voir quelles ressources il est possible de mettre en valeur. À Clyde River, il serait peut-être possible de pêcher l'hiver. Nous serons peut-être en mesure de congeler le poisson, ce qui nous permettra de l'envoyer vers le sud, le long de la côte.

Le sénateur Meighen : J'aimerais poser des questions sur le même sujet que le sénateur Hubley, l'infrastructure, parce que le comité a abordé ce thème déjà, en 2003-2004. En effet, un certain nombre de personnes ont formulé des commentaires concernant le besoin d'améliorer l'infrastructure physique au Nunavut. Nous avons constaté qu'il n'y a pas de ports en eaux profondes, pas de ports pour les petits bateaux ni de centres maritimes pouvant accueillir une flotte de pêche côtière ou en haute mer. Mis à part ce que vous avez déjà dit, est-ce qu'autre chose s'est produit à cet égard, et, sinon, est-ce qu'il doit se produire quoi que ce soit?

M. d'Eca : M. Noble me corrigera si je me trompe, mais il ne s'est passé que très peu de choses du côté du gouvernement fédéral, peut-être même rien du tout. Le gouvernement du

working feverishly, and you may have heard from NTI, to get some action on commitments for the deep-sea port to try to get some funding from the small-craft harbour fund.

My understanding — and my colleagues may be closer to this than I am — is there has not been much movement, if any, over the last several years. It is one of the fundamental building blocks that in order to make change in the communities we must generate more wealth. In relation to employment, if you want to get an inshore small boat fishery going the problem is that there is no infrastructure. There is movement though. The NWMB and its new policies are encouraging inshore development but the infrastructure is needed. You are right in terms of focusing on that.

Nunavut has been doing what it can in terms of encouraging government. There is that MOU between the Government of Nunavut and the Government of Canada, but we have not had any success as far as I know in getting some action from the federal government, although perhaps, I am overstating it.

Mr. Noble: The Department of Economic Development and Transportation is currently looking at doing a coastal zone survey and trying to get money from the federal government to assist with that. They are also working on some bottom surveys and test areas for possible port areas; however, there has been no federal assistance coming in to this point at all.

Senator Meighen: Do you feel you have made as much noise as you can about this requirement? I would be interested in the federal government response. Do they say there is no money to build wharves or plants or to encourage infrastructure, or do they say nothing?

Senator Robichaud: It is the chicken or the egg.

Senator Meighen: I understand they have made some noise. They have made requests.

Mr. Noble: We have met with the department twice. We are told it is an interesting situation, because Canada now has gone through its development period in the fishery in the southern parts of the world. Wharves have been constructed and now they are moving back into maintenance only and trying to get the communities in southern Canada to look after their own ports. There is no new money for developing a burgeoning community in the North. There are no programs left.

Senator Meighen: They are applying a southern strategy to the North.

Mr. Noble: Yes, to get industries started we are faced with the shutdown of the support.

Senator Meighen: Back in 2005, it was acknowledged that Nunavut could not build fish plants in every community; however, there was some movement to try to establish best-bet communities, where a fish plant would be best suited. Has there

Nunavut et Nunavut Tunngavik ont travaillé sans répit — vous avez peut-être entendu parler de NTI aussi — pour que soit respecté l'engagement concernant la construction d'un port en eaux profondes et pour obtenir de l'argent du fonds des ports pour petits bateaux.

D'après ce que je sais — et mes collègues sont peut-être mieux placés pour répondre que moi —, il ne s'est pas passé grand-chose ces dernières années, peut-être même rien du tout. L'une des choses essentielles, c'est que nous devons créer davantage de richesses pour pouvoir apporter du changement au sein des collectivités. Par rapport à l'emploi, si l'on veut exploiter de petits bateaux pour la pêche côtière, le problème, c'est qu'il n'y a pas d'infrastructure. Les choses bougent, cependant. Le CGRFN, avec ses nouvelles politiques, encourage l'essor de la pêche côtière, mais il y a un besoin d'infrastructure. Vous avez raison de parler de cela précisément.

Le Nunavut a fait ce qu'il pouvait pour encourager les gouvernements à agir. Il existe un PE entre le gouvernement du Nunavut et le gouvernement du Canada, mais nous n'avons pas réussi, autant que je sache, à faire bouger le gouvernement fédéral, mais j'exagère peut-être.

M. Noble : En ce moment, le ministère du Développement économique et des Transports envisage d'effectuer un sondage de la zone côtière et d'essayer d'obtenir du gouvernement fédéral de l'aide financière pour le faire. Les représentants du ministère travaillent aussi à des sondages du fond marin et à des zones d'essai où il pourrait être possible de construire un port; cependant, le gouvernement fédéral n'a pas encore offert son aide.

Le sénateur Meighen : Pensez-vous avoir fait suffisamment de bruit pour attirer l'attention sur ce besoin? Je serais intéressé à entendre la réponse du gouvernement fédéral. Dit-il qu'il n'a pas d'argent pour construire des quais ou des usines ou pour encourager les projets d'infrastructure, ou ne dit-il rien du tout?

Le sénateur Robichaud : C'est l'œuf ou la poule.

Le sénateur Meighen : D'après ce que je sais, on a fait un peu de bruit. On a formulé des demandes.

M. Noble : Nous avons rencontré les représentants du ministère à deux reprises. On nous a dit qu'il s'agissait d'une situation intéressante, parce que le Canada est déjà passé par sa phase de croissance des pêches dans les régions septentrionales du monde. On y a construit des quais, et, aujourd'hui, on ne fait que les entretenir et on essaie de faire en sorte que ce soit les collectivités du sud du Canada qui s'occupent de leurs propres ports. Il n'y a pas d'argent neuf pour la croissance des collectivités bourgeonnantes du Nord. Il n'y a plus de programmes.

Le sénateur Meighen : On applique dans le Nord une stratégie élaborée dans le Sud.

M. Noble : Oui, au moment où nous voulons favoriser l'essor de certains secteurs, nous constatons que le soutien tire à sa fin.

Le sénateur Meighen : En 2005, on a admis que le Nunavut ne serait pas en mesure de construire des usines de transformation du poisson dans toutes les collectivités; cependant, il y a eu un certain mouvement visant à essayer de déterminer quelles

been any progress on that front? Have you identified communities that would be appropriate for the building of fish plants, or does that come after infrastructure?

Mr. Noble: There were some feasibility studies done for Broughton Island. There are test fisheries occurring now to see if there is any resource in the community areas that we could use to develop these facilities. It is progressing. It is slow and it is expensive work. However, there are no facilities, even if we do.

Senator Meighen: Do you know when you will have the results of those studies?

Mr. Noble: There is a test fishery going on in Clyde River. I believe it will begin in a few days.

Senator Meighen: Mr. Tigullaraq, you were interviewed a year ago on CBC Radio about gillnets. I have a transcript here. I am interested in the whole problem of ghost fishing and these nets that drift forever. You have the additional problem of ice, which I believe in this particular instance took away some gillnets but they were still rolled up when they were found, so there was no ghost fishing going on. Do you have any regulations governing gillnetting in the North?

Mr. Noble: We have worked with DFO, and set up closed seasons. There is good communication between the Department of Fisheries and Oceans, the board and the fishing industry to monitor the ice conditions. We watch the ice charts to decide when to close the season to avoid the closing in that occurred in those years, as you heard in the CBC report. We have had no had any trouble since.

Senator Meighen: The original proposal was to ban gillnets but that was judged by the wildlife management board to be too extreme. There have not been any lost since this monitoring service has been established, and the period during which gillnets can be placed in the waters is variable according to the ice conditions, is it?

Mr. Noble: I do not think there have been any problems in the last two years.

Mr. d'Eca: The NWMB is on record since 1996, when it first wrote to the minister advocating limitations across the Atlantic on the use of gillnets. The board has been pushing for this across the whole fishery, not for Nunavut to be singled out. There has not really been any response. I think the fishing industry is resistant.

We have instituted changes within Nunavut; within zone 0A, that fishermen are required to pull their nets by a certain time as freeze-up comes. I am not sure what your reference is, but they would be consistent with the NWMB's position that gillnets are

sont les collectivités les plus prometteuses, celles où il serait le plus avantageux de construire des usines de transformation du poisson. Y a-t-il eu de quelconques progrès dans ce dossier? Avez-vous déterminé quelles collectivités seraient le plus aptes à accueillir des usines de traitement du poisson, ou est-ce qu'il faut d'abord construire l'infrastructure?

M. Noble : Nous avons effectué des études de faisabilité à Broughton Island. À l'heure actuelle, nous effectuons quelques activités de pêche à titre d'essai, pour déterminer s'il y a des ressources, dans les régions des collectivités, que nous pourrions utiliser pour construire ces installations. Le travail avance. C'est un travail qui exige du temps et de l'argent. Cependant, il n'y a pas encore d'installations, malgré tout notre travail.

Le sénateur Meighen : Savez-vous quand nous pourrions prendre connaissance des résultats de ces études?

M. Noble : Il y a un essai de pêche prévu à Clyde River. Je pense que ça va commencer dans quelques jours.

Le sénateur Meighen : Monsieur Tigullaraq, vous avez donné, il y a un an, une entrevue à la radio de Radio-Canada au sujet des filets maillants. J'ai la transcription devant moi. Tout le problème de la pêche fantôme et des filets qui continuent de dériver éternellement m'intéresse. Vous êtes aussi confronté au problème des glaces, qui, dans ce cas précis, ont emporté des filets maillants; cependant, lorsqu'on les a retrouvés, ils étaient toujours roulés, alors il n'y a pas eu de pêche fantôme. Y a-t-il dans le Nord un règlement régissant la pêche à l'aide de filets maillants?

M. Noble : Nous avons travaillé en collaboration avec le MPO, et nous avons déterminé une saison où la pêche est interdite. Il y a une bonne communication entre le ministère des Pêches et des Océans, le Conseil et le secteur de la pêche en ce qui concerne la surveillance de l'état des glaces. Nous examinons les cartes des glaces pour décider quand la pêche doit être interdite pour éviter que la glace ne se referme de la même manière qu'à l'époque, comme vous l'avez entendu dans le reportage de la SRC. Nous n'avons pas eu de problème depuis.

Le sénateur Meighen : La première proposition qui a été formulée, c'était de bannir les filets maillants, mais le conseil de gestion de la faune a jugé cette mesure trop extrême. On n'a perdu aucun filet depuis l'établissement de ce service de surveillance, et la période pendant laquelle les filets maillants sont autorisés varie en fonction de l'état des glaces, n'est-ce pas?

M. Noble : Je pense qu'il n'y a eu aucun problème au cours des deux dernières années.

M. d'Eca : Le CGRFN s'est exprimé publiquement depuis 1996, lorsqu'il a écrit une première lettre au ministre pour défendre l'imposition de limites quant à l'utilisation de filets maillants partout dans l'Atlantique. Le Conseil fait pression en ce sens pour l'ensemble des pêcheries, non pas pour que le Nunavut soit pris isolément. Il n'y a pas vraiment eu de réaction. Je pense que l'industrie de la pêche résiste.

Nous avons apporté des changements au Nunavut; dans la zone 0A, les pêcheurs doivent retirer leurs filets avant un moment précis à l'époque des premières gelées. Je ne suis pas sûr de savoir de quoi vous parlez exactement, mais c'est sûrement quelque

concern and they are a concern right across the Atlantic. We need to look at the various gears and try to bring them in line with the best conservation and resource-management practices.

Senator Comeau: Mr. d'Eca, in your presentation you mentioned the government report of 2006. There were two parts to the report and one dealt with the NWMB jurisdiction. On page 3 of your presentation, at provision 3, you say "Ideally, the allocation of fish quota to the community rather than to private individuals or corporations." I found the word "ideally" rather interesting.

Are you hedging your bet that the jury is still out on the quality of community quotas? Is it a question of having different methods of applying fishery prosecution?

Mr. d'Eca: Senator, I want to make it clear that part of my presentation was from an independent report. The government went out to consultants and asked for advice. This is what the consultants came up with. I am not sure if I am using exactly their language, but that was where they thought it should go.

NWMB has not acted on that. It has stayed away from that area, but where they and the NWMB are coming from are the instructions under the land claims agreement. The instructions under the land claims agreement govern NWMB decision making for the Nunavut settlement area. The NWMB has used that as a basis for providing its advice outside the Nunavut settlement area. The land claim gives a stated and explicit preference to hunters, trappers and regional wildlife organizations in the allocation of quotas. It talks about viable economic ventures sponsored by hunters and trappers organizations or regional wildlife organizations. Without knowing precisely what the authors meant, I think they saw the land claim preferred a community approach towards allocation rather than an individual approach.

Senator Comeau: That confirms some of the comments we heard during our last study; that there was a great deal of interest in the concept of the communities having control over the allocations, especially with the added provision of the adjacency principle, which I think most everybody in the North accepts. Without saying that it is going to be the community that fishes, provision 6 says, "The reduction or removal of allocations from those enterprises failing to comply with their plans or reporting requirements."

In other words, if a community were to subcontract the fishing of resources belonging to the community, and if the subcontractor did not live up to the terms and conditions of the agreed plans, the subcontractor would no longer be allowed to fish.

chose qui va dans le même sens que la position du CGRFN, selon laquelle les filets maillants posent problème, partout dans l'Atlantique. Nous devons nous pencher sur les différents engins et faire en sorte que ceux-ci soient conformes aux meilleures pratiques de conservation et de gestion des ressources.

Le sénateur Comeau : Monsieur d'Eca, dans votre exposé, vous avez parlé du rapport qu'a publié le gouvernement en 2006. Ce rapport comporte deux parties, dont l'une porte sur la compétence du CGRFN. À la page 3 de votre exposé, à la disposition 3, vous dites : « Idéalement, l'allocation des quotas de pêche à la collectivité plutôt qu'à des particuliers ou des sociétés. » Je trouve le mot « idéalement » plutôt intéressant.

S'agit-il d'une mesure que vous prenez pour le cas où vous perdriez votre pari selon lequel la question de la qualité des quotas octroyés aux collectivités n'est pas encore réglée? Est-ce que cela tient au fait d'avoir différentes méthodes d'application des règlements relatifs à la pêche?

M. d'Eca : Sénateur, je veux qu'il soit clair que cette partie de mon exposé s'inspirait d'un rapport indépendant. Le gouvernement a demandé conseil à des consultants. C'est ce que les consultants ont répondu. Je ne suis pas sûr d'utiliser exactement les mêmes mots qu'eux, mais c'est dans ce sens que les choses devraient aller selon eux.

Le CGRFN n'a pas pris de mesures à cet égard. Il s'est tenu loin de ce dossier, mais les consultants et le CGRFN se fondent sur les directives précisées dans l'accord de revendications territoriales. Ces directives gouvernent la prise de décisions par le CGRFN pour ce qui est de la région du Nunavut. Le CGRFN les a utilisées comme fondement pour formuler ses conseils au sujet de la pêche à l'extérieur de la région du Nunavut. L'accord de revendications territoriales indique clairement une préférence pour les chasseurs, les trappeurs et les organisations régionales de protection de la faune en ce qui concerne l'allocation des quotas. L'accord parle d'entreprises économiques viables parrainées par les organisations de chasseurs et de trappeurs ou par les organisations régionales de protection de la faune. Sans savoir ce que les auteurs voulaient dire exactement, je pense qu'ils ont déterminé que l'accord de revendications territoriales témoignait d'une préférence pour la démarche consistant à allouer les quotas aux collectivités plutôt qu'à des particuliers.

Le sénateur Comeau : Voilà qui confirme certaines des choses que nous avons entendues au cours de notre dernière étude, au sujet du fait qu'on s'intéressait beaucoup à l'idée de laisser les collectivités allouer les quotas elles-mêmes, surtout avec la disposition supplémentaire concernant le principe de contiguïté, qui, je crois, est accepté de tous dans le Nord. Sans dire que c'est la collectivité qui pêche, la disposition 6 dit : « La réduction ou la suppression des allocations des entreprises qui ne respectent pas leurs plans ou les exigences en matière de reddition de comptes. »

En d'autres termes, si une collectivité fait affaire avec un fournisseur pour la pêche de ressources appartenant à cette collectivité, et si ce fournisseur ne respecte pas les modalités des plans sur lesquels ils se sont entendus, le fournisseur ne serait plus autorisé à pêcher.

You get the best of both worlds. You get the community that owns the quota, because if you go with a corporate model or an ownership model, the danger is the quotas can be sold outside the community. We would not want to wind up with the situation in 0B, where outside interests own many of these quotas. We were mentioning the other day that a couple of dentists in Florida are reaping the benefits of the stocks.

Are you looking at the community quota model as a possible benefit to your communities?

Mr. d'Eca: The NWMB in its current policy, again from instructions from the land claim, favours very much the community arrangement. It favours hunters, trappers, and regional wildlife organizations. The new policy is still being developed, but I can tell you that policy reinforces that position. I think the NWMB will ensure that the dentists never get control of Nunavut's quota.

Senator Comeau: The big problem is when resources are sold off to anybody. If they are sold off it might well be to people of the region, but then when they sell it off, it is sold off. It goes somewhere else.

Mr. Tigullaraq, on page 5 of your presentation you state, "This arrangement is in keeping with DFO's evolving policy that decisions which relate to the management of specific fisheries will normally be made as close to those fisheries as possible."

Is this the concept of adjacency and is DFO's evolving policy heading in that direction? DFO, to my understanding, has been resisting adjacency.

Mr. d'Eca: I suppose it is actually related to adjacency, but I think we got that from this policy framework document that the Department of Fisheries and Oceans put out a couple of years ago. They state they want decisions to be made as close to the local community as possible. It reflects the importance of adjacency, not just in receiving allocations but in making decisions that affect your fishery.

Senator Comeau: It would be a good piece of news.

Senator Adams: Mr. Chairman, everybody should have a licence. At that time, the minister would allocate between the 0E and 0B for quotas. They give one licence to Nunavut; is that true?

According to the commercial fishermen, every time anyone goes up there, they have quotas. Do foreigners have to use that licence to go up there?

C'est le meilleur des deux mondes. De cette façon, c'est la collectivité qui est titulaire du quota, parce que le danger que présente l'adoption du modèle de l'entreprise ou d'un modèle de propriété, c'est qu'il devient possible de vendre les quotas à l'extérieur de la collectivité. Nous ne voulons pas être confrontés à la situation qui s'est produite dans la zone 0B, où bon nombre des quotas appartiennent à des intérêts étrangers. Nous avons mentionné, l'autre jour, le fait que deux ou trois dentistes de la Floride ramassent les profits qui découlent de l'exploitation des stocks.

Pensez-vous que le modèle des quotas appartenant à la collectivité peut être avantageux pour vos collectivités?

M. d'Eca : Les politiques actuelles du CGRFN, qui, encore une fois, sont fondées sur les directives de l'accord de revendications territoriales, sont très en faveur de l'allocation des quotas aux collectivités. Elles favorisent les chasseurs, les trappeurs et les organisations régionales de protection de la faune. On est encore en train d'élaborer la nouvelle politique, mais je peux vous dire que cette politique va aller encore plus dans le même sens. Je pense que le CGRFN va s'assurer qu'aucun dentiste ne pourra avoir la mainmise sur les quotas du Nunavut.

Le sénateur Comeau : Ce qui pose vraiment problème, c'est lorsqu'on peut vendre les ressources à n'importe qui. Les ressources pourraient bien être vendues à des gens de la région, mais lorsqu'elles sont vendues, elles sont vendues ailleurs. Elles vont ailleurs.

Monsieur Tigullaraq, à la page 5 de votre exposé, vous dites : « Cet arrangement est conforme à la politique du MPO voulant que les décisions touchant à la gestion des pêches particulières se prennent habituellement au niveau le plus proche possible de ces pêches. »

Est-ce que c'est le concept de contiguïté, et est-ce que les politiques du MPO, qui évoluent, vont dans cette direction? D'après ce que je sais, le MPO résiste à l'idée de contiguïté.

M. d'Eca : Je suppose qu'il y a bel et bien un lien avec la contiguïté, mais je pense que nous avons tiré cela d'un cadre stratégique qu'a publié le ministère des Pêches et des Océans il y a deux ou trois ans. Dans ce document, les représentants du ministère expliquent qu'ils veulent que les décisions soient prises au niveau le plus près possible de la collectivité. Cela reflète l'importance du principe de contiguïté, non seulement en ce qui concerne la réception des allocations, mais aussi dans la prise de décisions qui touche notre pêcherie.

Le sénateur Comeau : Ce serait une bonne nouvelle.

Le sénateur Adams : Monsieur le président, tout le monde devrait avoir un permis. À ce moment-là, le ministre allouerait les quotas entre la zone 0E et la zone 0B. On donne un permis au Nunavut, n'est-ce pas?

D'après les pêcheurs professionnels, chaque fois que les gens se rendent là-bas, ils ont des quotas. Les étrangers doivent-ils utiliser ce permis pour se rendre là-bas?

Mr. d'Eca: It is true and incredible that Nunavut has only one ground fish licence. If you were going to do a royalty, you have the allocation and that guy might have the licence; so together it can be fished. Sometimes that person does not have the licence. Nunavut has the one licence, and it is difficult logistically to allocate that. Another area in dire need of reform is the licensing regime for Nunavut. We are bunched in with the southern Atlantic regime and they have an overcapacity there, so the government is not interested in issuing any new licences whatsoever. Yet we have a developing fishery which requires a licensing regime that reflects that growth.

I should say that DFO has indicated a great interest and willingness to sit down with Nunavut and develop that licensing policy. I believe moves are being made, led by the Government of Nunavut, to do just that. Hopefully, there will be agreement between the federal government and the territorial government as to what that licensing regime should be.

The Chairman: We are talking about a boat licence, correct? There is one fishing licence, but you have to have a boat to fish. Do we understand that there is only one boat that has a licence that is owned by Nunavut? Is that right?

Mr. d'Eca: The other boats have licences. I think perhaps they were purchased with the boats. There is only one licence that has been issued by the federal government to Nunavut, and it goes through the NWMB, so the NWMB is faced with the difficult task of who to provide that one licence to. I understand those other boats owned by Nunavummiut all have licences.

Mr. Noble: It is confusing, but there is only one licence. It is allocated to area 0, which means both 0B and 0A. When DFO licenses for the year, they assign that licence to all three boats we use in Nunavut. Other boats coming up from southern Canada are licensed themselves in fishing areas, so they do not need a licence to fish in our zone.

There have been no foreign vessels in Nunavut waters since 2003. All boats being used now are Canadian-owned, Canadian flag ships. We share that one licence between our three boats.

Mr. d'Eca: The licence is limited, so we have the competitive fishery in 0B. If you have the right licence, you can go up there to compete and catch the fish. We do not have a licence that permits any Nunavut enterprise to be able to do that. Therefore, Nunavut is locked out of that fishery in 0B, and I think the quota adds up to 1,000 or 1,500 tonnes, a fair amount.

The Chairman: Are the three vessels that share the licence allowed to fish in 0B?

M. d'Eca : C'est à la fois vrai et incroyable que le Nunavut ne soit titulaire que d'un seul permis de pêche au poisson de fond. Si on devait instaurer un régime de redevances, il se pourrait qu'une personne soit titulaire du quota, et une autre du permis; ainsi, c'est ensemble qu'elles pourraient pêcher. Il arrive parfois que cette personne ne soit pas titulaire du permis. Le Nunavut possède le seul permis, et il est difficile, sur le plan logistique, d'octroyer ce permis. Une autre chose qu'il faut vraiment réformer, c'est le régime de permis du Nunavut. Notre régime est envisagé en même temps que celui de la partie sud de l'Atlantique, et, là-bas, les capacités sont dépassées, ce qui fait que le gouvernement n'est pas intéressé à délivrer de nouveaux permis. Néanmoins, nos pêcheries sont en croissance, ce qui fait que nous avons besoin d'un régime de permis qui reflète cet état de fait.

Je dirais que le MPO s'est montré très intéressé et tout à fait prêt à collaborer avec le Nunavut pour l'élaboration des politiques en matière de permis. Je pense qu'on est en train de prendre des mesures, sous l'égide du gouvernement du Nunavut, pour faire cela précisément. J'espère que le gouvernement fédéral et le gouvernement territorial s'entendront sur la forme que devrait prendre ce régime de permis.

Le président : Il s'agit d'un permis de bateau, n'est-ce pas? Il y a un permis de pêche, mais il faut avoir un bateau pour pêcher. Devons-nous comprendre qu'il n'y a qu'un seul bateau pour lequel le Nunavut est titulaire du permis? Est-ce exact?

M. d'Eca : Les autres propriétaires de bateau sont aussi titulaires de permis. Je pense qu'ils ont peut-être acheté leur permis avec leur bateau. Le gouvernement fédéral n'a délivré qu'un seul permis au Nunavut, et cela passe par le CGRFN, alors celui-ci doit s'acquitter de la tâche difficile de déterminer à qui donner ce permis. Je sais que les autres Nunavummiuts qui possèdent des bateaux sont tous titulaires d'un permis.

M. Noble : C'est difficile à comprendre, mais il n'y a qu'un seul permis. Ce permis est valide pour la zone 0, c'est-à-dire à la fois les zones 0B et 0A. Lorsque le MPO délivre les permis pour l'année, il attribue ces permis aux trois bateaux que nous utilisons au Nunavut. Les propriétaires des autres bateaux qui viennent du sud du Canada sont titulaires de permis dans d'autres zones de pêche, mais ils n'ont pas de permis pour pêcher dans notre zone.

Il n'y a pas eu de navires étrangers dans les eaux du Nunavut depuis 2003. Tous les bateaux qui y naviguent à l'heure actuelle sont de propriété canadienne, et battent pavillon canadien. Nous utilisons le permis en question pour nos trois bateaux.

M. d'Eca : Il s'agit d'un permis limité, alors il y a la pêche concurrentielle dans la zone 0B. Les gens qui possèdent le bon permis peuvent s'y rendre pour concurrencer les autres pêcheurs. Nous ne disposons pas d'un permis qui permettrait à une entreprise du Nunavut de le faire. Ainsi, le Nunavut est prisonnier de cette pêcherie de la zone 0B, et je pense que le quota totalise 1 000 ou 1 500 tonnes, une bonne quantité.

Le président : Est-ce que les trois navires qui partagent le permis sont autorisés à pêcher dans la zone 0B?

Mr. Noble: Not on a competitive quota.

The Chairman: You have 27 per cent of the quota in 0B?

Mr. Noble: That is correct. We have 1,500 metric tonnes of the quota.

The Chairman: No licensed Nunavut vessels are allowed to fish that 27 per cent quota. Is that right?

Mr. Noble: No, not outside of the 27 per cent.

The Chairman: We do not have all of the answers. We are all struggling with this. We have another meeting coming up and we will pursue it further. We have the minister coming on Tuesday.

Senator Robichaud: Could not a reallocation of the quota be done in 0B?

Mr. Noble: That is correct; however, the minister is refusing to allow us in because of the first-in historic fishery of southern Canada. They all have licences and it is all allocated. We are told that the only way we can get into that fishery is if we actually buy one of the companies out and buy their licence. That is the only way we can get in past the 27 per cent.

Senator Robichaud: We should look into this more carefully.

The Chairman: Yes, we should. It brings up the whole question of licensing. Licensing has become big business. The costs have escalated so that those who own the licence own more than a piece of paper. They own a lot of capital, and that capital is traded. This is not only a situation arising in Nunavut. It is a situation that arises throughout the Atlantic and probably all across the country as to how licences are issued. I do not know if the Minister of Fisheries and Oceans can get those licences back.

Senator Robichaud: I would think they could. We have been told that it is a privilege. We should take a closer look at that issue.

The Chairman: Yes, we should. It is not just a problem for Nunavut. This is a problem that we experience throughout Atlantic Canada. There are crab fishermen from New Brunswick who are essentially in the same position.

Senator Robichaud: With respect to the southern coast on the crab fishery, it was allocated at one time to a group from the midshore. After feeling pressure from the inshore fisheries, the minister broke up that quota and provided a certain percentage to the inshore, and that is when all hell broke loose. Recently, Minister Thibault has made that a permanent quota.

My point is that they do have the power to decide. It is not easy.

The Chairman: We have to look more closely at the whole question of licensing and quotas.

M. Noble : Pas dans le cadre d'un quota concurrentiel.

Le président : Vous êtes titulaires de 27 p. 100 du quota de la zone 0B?

M. Noble : Exact. Nous avons droit à 1 500 tonnes métriques de ce quota.

Le président : Aucun navire dont le permis appartient au Nunavut n'a le droit de pêcher une partie des 27 p. 100 de ce quota. Est-ce exact?

M. Noble : Non, pas en dehors de ces 27 p. 100.

Le président : Nous n'avons pas toutes les réponses. Nous sommes tous aux prises avec ce problème. Nous avons une autre réunion bientôt, et nous allons continuer d'étudier la question. Nous recevons le ministre mardi.

Le sénateur Robichaud : Ne serait-il pas possible de procéder à une nouvelle répartition du quota de la zone 0B?

M. Noble : Oui; cependant, le ministre nous refuse l'accès en raison du fait que les pêcheurs du sud du Canada étaient là avant nous. Ils ont tous des permis, et les quotas sont tous alloués. On nous a dit que la seule manière pour nous d'avoir accès à cette pêcherie, c'est d'acheter l'une des entreprises avec son permis. C'est la seule façon pour nous d'obtenir davantage que les 27 p. 100 actuels.

Le sénateur Robichaud : Nous devrions approfondir la question.

Le président : Oui, nous devrions le faire. Cela soulève toute la question des permis. La délivrance de permis est devenue quelque chose de gros. Les coûts ont augmenté en flèche, ce qui fait que les titulaires de permis possèdent davantage qu'un bout de papier. Ils possèdent beaucoup de capital, et ce capital fait l'objet d'échanges. Ce n'est pas une situation propre au Nunavut. C'est quelque chose qui se passe partout dans l'Atlantique, et probablement partout au pays, par rapport à la manière dont on délivre les permis. Je ne sais pas si le ministre des Pêches et des Océans peut récupérer ces permis.

Le sénateur Robichaud : Je pense qu'il pourrait le faire. On nous a dit qu'il s'agit d'un privilège. Nous devrions examiner cette question de plus près.

Le président : Oui, nous devrions le faire. Ce n'est pas un problème propre au Nunavut. C'est un problème auquel nous sommes confrontés dans toutes les provinces de l'Atlantique. Au Nouveau-Brunswick, il y a des pêcheurs de crabe qui se trouvent essentiellement dans la même situation.

Le sénateur Robichaud : En ce qui concerne la partie sud de la côte et la pêche aux crabes, le quota a été alloué, à un moment donné, à un groupe de pêcheurs semi-hauturiers. Après avoir senti que les pêcheurs de la côte exerçaient des pressions sur lui, le ministre a divisé ce quota et leur en a donné une part, et c'est à ce moment que tout a été chambardé. Récemment, le ministre Thibault en a fait un quota permanent.

Ce que je dis, c'est que les ministres ont le pouvoir de décider. Ce n'est pas facile.

Le président : Nous devons examiner de plus près toute la question des permis et des quotas.

Thank you very much for appearing. Your testimony has been very helpful to us. You have provided some answers but created some questions as well. We will pursue the questions.

We have the minister coming on Tuesday. Perhaps he can provide us with an in-depth understanding of the future of the fishing industry. We want to ensure that you reap the harvest of that future and that the future is there for you.

I think we have come to understand some of your difficulties and other constituents in the Atlantic share some of them.

We will continue our observations and questions, and we will be issuing a report. Thank you very much for being here today.

The committee adjourned.

OTTAWA, Tuesday, May 15, 2007

The Standing Senate Committee on Fisheries and Oceans met this day at 7:40 p.m. to examine and report upon issues relating to the federal government's new and evolving policy framework for managing Canada's fisheries and oceans.

Senator Elizabeth Hubley (*Acting Chairman*) in the chair.

[*English*]

The Acting Chairman: I call this meeting of the Standing Senate Committee on Fisheries and Oceans to order. I am Senator Elizabeth Hubley, from Prince Edward Island, and I will be the Acting Chair of the Committee for today's meeting. I will introduce the senators on the Committee: Senator Adams, Senator Watt and Senator Gill.

We are studying the evolving framework for managing Canada's fisheries and oceans. Senators will recall that in the fall of 2003, the Senate committee undertook a study on matters relating to quota allocations and benefits to Nunavut fishers. Selected witnesses were invited to appear between mid-September and early November 2003 and in February 2004. The committee's report, released on April 2, 2004, focused on the benefits generated in the turbot fishery.

Recently, the Committee heard from the President of Nunavut Tunngavik Incorporated and his officials as well as the Chairman and Chief Executive Officer of the Nunavut Wildlife Management Board and his officials.

This evening it is my pleasure to welcome the Honourable David Simailak, MLA and Minister of Economic Development and Transportation and the Minister of Finance of Nunavut. He has appeared before the committee to update us on the Nunavut Fisheries Strategy.

Merci beaucoup d'avoir comparu. Votre témoignage nous a été très utile. Vous nous avez donné des réponses, mais vous avez aussi soulevé de nouvelles questions. Nous allons tenter d'obtenir des réponses à ces nouvelles questions.

Nous recevons le ministre mardi. Il pourra peut-être nous donner une idée précise de l'avenir des pêches. Nous voulons nous assurer que le produit de la pêche vous appartienne et que vous puissiez continuer de pêcher.

Je pense que nous avons compris certains des problèmes auxquels vous êtes confrontés, comme d'autres électeurs des provinces de l'Atlantique.

Nous allons continuer d'observer et de poser des questions, et nous allons publier un rapport. Merci beaucoup de votre présence ici aujourd'hui.

Le séance est levée.

OTTAWA, le mardi 15 mai 2007

Le Comité sénatorial permanent des pêches et des océans se réunit aujourd'hui, à 19 h 40, pour examiner, en vue d'en faire rapport, les questions relatives au nouveau cadre stratégique en évolution du gouvernement fédéral pour la gestion des pêches et des océans du Canada.

Le sénateur Elizabeth Hubley (*présidente suppléante*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La présidente suppléante : La séance est ouverte. Je suis le sénateur Elizabeth Hubley, de l'Île-du-Prince-Édouard, et je vais agir à titre de présidente suppléante du comité pour la réunion d'aujourd'hui. Permettez-moi de vous présenter les sénateurs qui composent le comité : le sénateur Adams, le sénateur Watt et le sénateur Gill.

Nous nous penchons sur le cadre stratégique en évolution du gouvernement fédéral pour la gestion des pêches et des océans du Canada. Les sénateurs se rappelleront certainement que, à l'automne 2003, le comité sénatorial a entrepris une étude des questions liées à l'allocation des quotas et aux retombées pour les pêcheurs du Nunavut. Nous avons invité des témoins choisis à comparaître entre la mi-septembre et le début novembre 2003, ainsi qu'en février 2004. Le rapport du comité, publié le 2 avril 2004, portait sur les retombées de la pêche au flétan noir.

Récemment, le comité a reçu le président de Nunavut Tunngavik Incorporated, ainsi que le président-directeur général du Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut, qui étaient tous deux accompagnés d'autres représentants de leurs organisations respectives.

Ce soir, j'ai le plaisir d'accueillir l'honorable David Simailak, député, ministre du Développement économique et des Transports et ministre des Finances du Nunavut. Il a déjà témoigné devant le comité pour nous parler de la Stratégie du Nunavut pour les pêches.

Minister Simailak was elected to Nunavut's second Assembly on February 16, 2004, to represent the community of Baker Lake. He has a long history in community politics and holds several positions representing the interests of both Nunavut and the Northwest Territories. Accompanying Minister Simailak is Ms. Wayne Lynch, Director of Fisheries and Sealing.

Committee members have been provided with a copy of the executive summary of the Nunavut Fisheries Strategy. Due to the voluminous nature of the entire strategy, the minister has offered to provide each Committee member with a "memory stick" containing the documents in English, French and Inuktitut. Senators, is it agreed that this material be distributed to you in this form?

Hon. Senators: Agreed.

The Acting Chairman: Minister, we look forward to your presentation followed by a question and answer period. Please proceed.

Honourable David Simailak, M.L.A., Minister of Economic Development and Transportation, Nunavut: Thank you, Madam Chairman. Before I begin my presentation, I have a couple of quick points. You have a very hot city. I have been sweating ever since I came off that airplane. I was talking to my wife earlier and she said that it is -11 degrees Celsius in Baker Lake and snowing with winds of 50-70 kilometres per hour. In Ottawa, I am walking in the rain. Mr. Lynch will probably be answering many questions this evening because the fisheries file is new to me, which is a bit ironic because I come from the only Atlantic community in Nunavut.

The Government of Nunavut appreciates the opportunity to provide this committee with an update on activities and progress since your Committee's report of April 2004 and the publishing of the Nunavut Fisheries Strategy in March 2005. It is especially encouraging to see that your committee recognizes the Nunavut Fisheries Strategy as an important document for fisheries development in Nunavut, which we have been trying to accomplish with the Department of Fisheries and Oceans since its completion.

Over the next few minutes, I will cover several topics: First, I will provide a brief overview of the roles and responsibilities of the Government of Nunavut's Fisheries and Sealing Division in supporting the development of our fledgling fishing industry. Second, I will update you on the progress made, and in some cases not made, on the recommendations of your committee's 2004 report. Third, I will provide a similar update with respect to the progress on implementation of the Nunavut Fisheries Strategy. Fourth, I will leave your committee with a series of recommendations for your consideration, which could serve to further progress the development of Nunavut's fishing industry.

Le ministre Simailak a été élu à la seconde assemblée du Nunavut le 16 février 2004 pour représenter la collectivité de Baker Lake. Il a une grande expérience de la politique locale, et il occupe plusieurs postes dans le cadre desquels il défend les intérêts du Nunavut et des Territoires du Nord-Ouest. M. Wayne Lynch, directeur de la Division des pêches et de la chasse aux phoques, accompagne le ministre Simailak.

On a fourni aux membres du comité un exemplaire du sommaire de la Stratégie du Nunavut pour les pêches. Comme la stratégie est un document volumineux, le ministre a offert de fournir à chacun des membres du comité une clé USB contenant les documents en anglais, en français et en inuktitut. Sénateurs, êtes-vous d'accord pour qu'on vous remette la documentation sous cette forme?

Des voix : D'accord.

La présidente suppléante : Monsieur le ministre, nous avons hâte d'entendre votre exposé, qui sera suivi d'une période de questions. Vous avez la parole.

L'honorable David Simailak, député provincial, ministre du Développement économique et des Transports, Nunavut : Merci, madame la présidente. Avant de commencer mon exposé, je veux dire rapidement deux ou trois choses. Il fait très chaud dans votre ville. Je n'ai pas cessé de suer depuis que je suis descendu de l'avion. J'ai parlé à ma femme, un peu plus tôt, et elle m'a dit qu'il fait moins 11 degrés Celsius à Baker Lake, qu'il neige et qu'il y a des vents de 50 à 70 kilomètres/heure. Ici, à Ottawa, je marche sous la pluie. M. Lynch va probablement répondre à de nombreuses questions ce soir parce que le dossier des pêches est nouveau pour moi, ce qui est un peu ironique puisque je viens de la seule collectivité du Nunavut située sur le bord de l'Atlantique.

Le gouvernement du Nunavut est heureux d'avoir l'occasion de faire le point, au profit du comité, sur les activités et les progrès réalisés depuis la publication du rapport du comité en avril 2004 et de la Stratégie du Nunavut pour les pêches en mars 2005. Il est particulièrement encourageant de voir que le comité reconnaît la Stratégie du Nunavut pour les pêches comme étant un document important pour l'essor des pêches au Nunavut, ce à quoi nous travaillons en collaboration avec le ministère des Pêches et des Océans depuis le parachèvement de la stratégie.

Au cours des quelques prochaines minutes, je vais parler de plusieurs choses : premièrement, je vais vous donner un bref aperçu des rôles et des responsabilités de la Division des pêches et de la chasse aux phoques du gouvernement du Nunavut pour ce qui est de soutenir la croissance de notre industrie de la pêche naissante. Deuxièmement, je vais faire le point sur les progrès réalisés, et sur ce qui reste à faire, en ce qui concerne les recommandations formulées dans le rapport qu'a publié le comité en 2004. Troisièmement, je vais faire le point de la même façon sur les progrès réalisés quant à la mise en œuvre de la Stratégie du Nunavut pour les pêches. Enfin, je vais formuler une série de recommandations que les membres du comité pourront étudier et qui pourraient servir à faire avancer le secteur des pêches du Nunavut.

Before proceeding with the above comments, I wish to say that the Government of Nunavut is proud of the progress that has been made in the development of the Nunavut fishery and of the role our government has played in this development, given our limited resource capacity.

The role of the Fisheries and Sealing Division of my department is threefold: to encourage and support the development of viable and sustainable fisheries, sealing and fur sectors; to promote an understanding of fisheries development potential within Nunavut; and to represent Nunavut's interests at major federal, provincial and territorial meetings to ensure fair and equitable treatment with the rest of Canada.

Responsibilities of this division primarily relate to development of strategy and the implementation of funding programs. The division provides management and leadership in outlining and promoting government's interest in the fishing industry. It is also highly supportive of research and development initiatives aimed at furthering the developmental potential of our industry. We are proud of the success that we have achieved with our limited resources.

In April 2004, this committee published an important report entitled, *Nunavut Fisheries: Quota Allocations and Benefits*. This report outlined a series of 14 recommendations for Nunavut interests and the Department of Fisheries and Oceans. I am pleased to report that Nunavut interests have moved forward on those recommendations over which they have control. However, unfortunately, the same cannot be said for many of the recommendations that were under the control of the Department of Fisheries and Oceans.

The following relates the progress on some of the more important recommendations from the committee's report. In its first recommendation, the committee recommended that Nunavut continue to receive 100 per cent of the 0A turbot allocation. This has been achieved but not without an extensive and coordinated effort by all Nunavut interests, industry and government alike. The committee's second recommendation addressed the implementation of small-vessel community fisheries. To evaluate the potential, government and industry have been working in partnership on research studies in inshore waters. In addition, the Nunavut Wildlife Management Board's new allocation policy will address specifically and support the development of inshore, small-boat fisheries through the allocation of quotas specifically for this purpose. The committee's third recommendation was for the Government of Canada, through DFO, to move forward on its 2000 MOU with the Government of Nunavut on emerging fisheries through a cost-shared fisheries development agreement, including a commitment to fund a multi-year research program and an investment in at least two harbour developments.

Avant de parler de tout cela, je tiens à dire que le gouvernement du Nunavut est fier des progrès accomplis dans le secteur de la pêche et du rôle qu'il a joué à cet égard, compte tenu de ses ressources limitées.

Le rôle de la Division des pêches et de la chasse aux phoques de mon ministère est triple : elle doit encourager et soutenir la croissance des secteurs des pêches, de la chasse aux phoques et des fourrures tout en préservant leur viabilité et leur durabilité; elle doit promouvoir au Nunavut l'idée que les pêches présentent un potentiel de croissance économique et elle doit défendre les intérêts du Nunavut à l'occasion des principales réunions d'intervenants des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, afin de s'assurer que le Nunavut est traité de façon équitable par rapport au reste du Canada.

Les responsabilités de la division ont principalement trait à l'élaboration d'une stratégie et à la mise en œuvre des programmes de financement. La division dirige les efforts de promotion des intérêts gouvernementaux dans le secteur de la pêche. Elle appuie aussi fortement les initiatives de recherche et de développement qui visent à accroître le potentiel d'essor de notre secteur. Nous sommes fiers de ce que nous avons pu accomplir avec des ressources limitées.

En avril 2004, le comité a publié un important rapport intitulé *Les pêches au Nunavut : allocations de quotas et retombées économiques*. Le rapport présentait une série de 14 recommandations à l'intention des groupes d'intérêt du Nunavut et du ministère des Pêches et des Océans. Je suis heureux de pouvoir dire que les groupes d'intérêt du Nunavut ont appliqué les recommandations qui relevaient d'eux. Cependant, malheureusement, on ne peut pas dire la même chose de bon nombre des recommandations qui visaient le ministère des Pêches et des Océans.

Je vais maintenant vous parler des progrès réalisés en ce qui concerne certaines des recommandations les plus importantes qui figuraient dans le rapport du comité. La première recommandation du comité était que le Nunavut continue de recevoir 100 p. 100 de l'allocation de flétan noir de la zone 0A. Cette recommandation a été appliquée, non sans un effort considérable et coordonné de la part des groupes d'intérêt du Nunavut, tant du côté de l'industrie que du gouvernement. La seconde recommandation du comité concernait l'instauration de pêches communautaires fondées sur de petits bateaux. Pour évaluer le potentiel de cette mesure, le gouvernement et le secteur ont travaillé en collaboration dans le cadre d'études sur les zones côtières. En outre, le Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut a une nouvelle politique d'allocation qui visera précisément à soutenir la création de pêches par de petits bateaux dans la zone côtière en permettant l'allocation de quotas précisément à cette fin. La troisième recommandation du comité était la suivante : que le gouvernement du Canada, représenté par le MPO mette en œuvre le protocole d'entente sur les pêches émergentes qu'il a signé avec le gouvernement du Nunavut en concluant un accord à frais partagés en matière de croissance de la pêche, et en s'engageant notamment à financer un programme de recherche pluriannuel et à investir dans l'aménagement d'au moins deux ports.

I am sorry to report that no progress has been made by the federal government on this important recommendation. Resource surveys in Nunavut waters have only been completed with funding to upwards of 50 per cent of the costs coming from Nunavut interests. Although our proposal on small craft harbour development has been submitted for some time, no action has been taken and we continue to be the only jurisdiction with no port facilities.

The committee recommended, in its fifth recommendation, to place restrictions on the use of foreign vessels, to increase the use of Inuit crew landing on Canadian ports, and labels identifying the product as coming from Nunavut. Significant progress has been made. There have been no foreign vessels used since 2003; all vessels are fully Canadianized.

Through the efforts of the Nunavut Fisheries Training Consortium, in which our government participates as a board member and funding agent, increasing numbers of Inuit are finding work on offshore vessels and with more training, we look forward to seeing Inuit move up the ranks on these vessels. On Nunavut-owned vessels, packaging reflects the fact that it is a Nunavut product.

Landing in Canadian ports is an issue and will remain so, as long as Nunavut does not have its own ports. For those fishing in northern waters, including many southern vessels, the decision to offload in Greenland is simply a matter of economics.

Recommendations 6 to 8 relate directly to the Baffin Fisheries Coalition. As matters related to the BFC, questions should be asked directly to the company. I will point out however, that last February members of the BFC signed on to a new MOU. In addition, the NWMB's new allocation will ensure that the BFC and all other groups seeking quotas will live up to stringent guidelines with respect to transparency and accountability.

Recommendations 10 and 11 relate to 0B turbot and Nunavut's minority share of this resource. Although no new access has been provided in 0B, by the same account nothing has been done to help Nunavut achieve a greater share of this resource. All future increases should be allocated to Nunavut interests until Nunavut achieves its fair share of the resource. No action has been taken on the recommendation that DFO make funding available to Nunavut so that it can obtain quota in the company and/or competitive fisheries. Nunavut's minority position in 0B remains unchanged at 27 per cent.

Je suis désolé de devoir dire que le gouvernement fédéral n'a accompli aucun progrès en ce qui concerne cette importante recommandation. Les sondages des eaux du Nunavut pour déterminer les ressources ont été effectués avec un financement où 50 p. 100 des fonds provenaient de groupes d'intérêt du Nunavut. Nous avons présenté notre proposition de construction d'un port pour petits bateaux depuis un certain temps déjà, mais aucune mesure n'a été prise, et nous continuons d'être le seul territoire où il n'y a pas d'installations portuaires.

La cinquième recommandation du comité était de restreindre le recours à des navires étrangers, d'augmenter le nombre de membres d'équipage inuits, de faire en sorte que les pêcheurs débarquent leurs prises dans les ports canadiens et que les étiquettes mentionnent que les produits viennent du Nunavut. Des progrès importants ont été réalisés. On n'a eu recours à aucun navire étranger depuis 2003, tous les navires sont maintenant canadiens.

Grâce aux efforts du Nunavut Fisheries Training Consortium, auquel notre gouvernement participe à titre de membre du conseil et d'agent de financement, de plus en plus d'Inuits trouvent du travail sur des navires hauturiers, et, en leur offrant davantage de formation, nous espérons faire en sorte que les Inuits prennent du galon. Les produits qu'on emballe sur les navires qui appartiennent au Nunavut indiquent qu'il s'agit de produits du Nunavut.

Le débarquement des prises dans les ports canadiens est un problème qui va continuer d'exister tant et aussi longtemps que le Nunavut ne disposera pas de ses propres ports. Pour les pêcheurs qui sillonnent les eaux du Nord, y compris les nombreux pêcheurs du Sud, la décision de débarquer les prises au Groenland n'est qu'économique.

Les recommandations 6 à 8 concernent directement la Baffin Fisheries Coalition. Les questions concernant la BFC devraient être posées directement aux représentants de cette entreprise. Je veux cependant vous signaler que, en février dernier, les membres de la BFC ont signé un nouveau PE. En outre, le CGRFN, dans le cadre de ses nouvelles allocations, va s'assurer que la BFC et tous les autres groupes qui font la demande de quotas respectent des lignes directrices strictes en ce qui concerne la transparence et la responsabilité.

Les recommandations 10 et 11 ont trait au flétan noir de la zone 0B et au fait que le Nunavut est titulaire de moins de 50 p. 100 des parts de cette ressource. Aucun nouvel accès n'a été accordé dans la zone 0B, mais, du coup, rien n'a été fait pour aider le Nunavut à acquérir davantage de parts de cette ressource. Tout nouveau quota devrait être alloué à des groupes d'intérêt du Nunavut, jusqu'à ce que le Nunavut détienne une part équitable de cette ressource. Le MPO n'a rien fait pour appliquer la recommandation de mettre des fonds à la disposition du Nunavut pour l'achat de quotas d'entreprise ou d'un permis de pêche dans le secteur concurrentiel. La part minoritaire du Nunavut dans la zone 0B demeure la même : 27 p. 100.

As outlined above, the federal government has implemented none of your committee's recommendations for funding to enable the Nunavut fishery to development. This continues to constrain our industry's ability to grow and achieve its fair share of adjacent resources.

The Nunavut Fisheries Strategy was published and passed by the Nunavut cabinet in March 2005, to provide a guide for development of Nunavut's fishing industry. Implementation of the strategy continues to be a high priority for our government. The strategy outlined a series of core objectives in six areas as follows: Science and conservation; organizational capacity and governance; access and allocation; labour market development and training; infrastructure; and funding and revenue generation.

We have made a great deal of progress in our first objective, science and conservation, through a number of key developments. Nunavut interests have been strong supporters of ongoing scientific surveys in Nunavut waters. The Nunavut government industry and other partners have invested in exploratory research efforts in inshore waters and the new allocation policy being adopted by the NWMB includes the proposed collection of levies for an exploratory fisheries fund to be used to fund scientific research in Nunavut waters. This new policy establishes responsible stewardship as a mandatory requirement for quota applicants requiring them to demonstrate a history of conservation and responsible stewardship and to detail their plans in this area.

Industry and government sponsored a workshop on sustainable development of the Nunavut fishery in February 2007 bringing together stakeholders to discuss the impacts of commercial fishing on the seabed and measures that can be taken to reduce this impact. A proactive approach is continuing in this area.

There is still considerable work to be done, including receiving a commitment from DFO to undertake multi-year scientific surveys in Nunavut waters and a willingness for the federal government to partner on development, funding and implementation of a Nunavut fisheries science agenda, as recommended in the strategy.

Significant progress has also been made under our objective of organizational capacity and governance with the completion of several initiatives. Most important is the completion of the government of Nunavut and NTI sponsored independent review of the offshore fishing industry. This document has laid the groundwork for development of NWMB's new allocation policy. This groundbreaking and progressive policy will ensure that all quota holders in Nunavut will operate in a transparent and accountable manner.

Comme je l'ai déjà mentionné, le gouvernement fédéral n'a appliqué aucune des recommandations du comité en ce qui concerne le financement devant permettre la croissance des pêches au Nunavut. Cet état de fait continue de restreindre la capacité de notre secteur de croître et d'obtenir la part des ressources adjacentes qui lui revient.

Le cabinet du Nunavut a publié et adopté la Stratégie du Nunavut pour les pêches en mars 2005 afin d'encadrer la croissance du secteur des pêches au Nunavut. La mise en œuvre de cette stratégie demeure une priorité pour notre gouvernement. La stratégie définissait une série d'objectifs fondamentaux dans les six domaines suivants : la science et la conservation, la capacité organisationnelle et la gouvernance, l'accès et les allocations, le développement du marché du travail et la formation, l'infrastructure et le financement et la production de recettes.

Nous avons fait d'importants progrès en ce qui concerne notre premier objectif, la science et la conservation, grâce à un certain nombre d'événements clés. Les groupes d'intérêt du Nunavut ont fortement appuyé la poursuite de sondages scientifiques des eaux du Nunavut. Le gouvernement du Nunavut, l'industrie et les autres partenaires ont investi dans des efforts de recherche et d'exploration dans les eaux côtières du Nunavut, et la nouvelle politique d'allocations que le CGRFN est en train d'adopter comporte la série de leviers proposés pour permettre l'utilisation d'un fonds pour les pêches d'exploration afin de financer les travaux de recherche scientifiques dans les eaux du Nunavut. Cette nouvelle politique prévoit l'obligation pour les demandeurs de quota d'effectuer une gestion responsable, dans le cadre de laquelle ils devront faire la preuve de leur historique de conservation et de gestion responsable et étayer leurs plans dans ce domaine.

Le secteur et le gouvernement ont parrainé en février 2007 un atelier sur le développement durable des pêcheries du Nunavut, dans le cadre duquel ils ont réuni les intervenants pour discuter des répercussions de la pêche commerciale sur le fond marin et des mesures à prendre pour les réduire. On continue d'appliquer une démarche proactive dans ces domaines.

Il reste à faire un travail considérable; notamment obtenir du MPO qu'il s'engage à entreprendre des sondages scientifiques pluriannuels des eaux du Nunavut et du gouvernement fédéral qu'il exprime la volonté de conclure des partenariats pour l'élaboration, le financement et l'exécution du programme scientifique relatif aux pêcheries du Nunavut, comme la stratégie le recommande.

Nous avons aussi accompli des progrès importants au chapitre de notre objectif concernant la capacité organisationnelle et la gouvernance en parachevant plusieurs initiatives. La chose la plus importante a été l'étude indépendante portant sur le secteur de la pêche hauturière, parrainée par le gouvernement du Nunavut et NTI. Le document a posé les fondations nécessaires à l'élaboration de la nouvelle politique d'allocation du CGRFN. Cette politique novatrice et progressive fera en sorte que tous les titulaires de quotas du Nunavut effectueront leurs activités de façon transparente et responsable.

Although progress has been made in recent years, at 42 per cent of its adjacent turbot and shrimp resources, Nunavut remains far below a fair share of its resources. Areas where progress has been made include the retention of 100 per cent of the 0A turbot resource, despite significant pressure from southern interests. It includes the development of a separate management zone and quota for Cumberland Sound. It includes investment by Nunavut interests in exploratory research, and under the NWMB's new allocation policy, the establishment of quotas specifically for inshore small-boat fisheries and the requirement for quota applicants to develop and institute a Nunavut benefits plan. It includes a continued advocacy for Nunavut interests by the government of Nunavut including our position papers on turbot and shrimp and our ongoing lobbying for resource parity. Obviously, there is still much work to be done in this area.

In Division 0B, nothing has been done to provide Nunavut with access to current company and competitive allocations. Nunavut needs a special allocation transfer program to address this issue.

The Government of Canada continues to accept a 50-50 split with Greenland on 0A plus 1A turbot when our share should be closer to 60 per cent based on resource surveys. Although southern interests have not fished their shrimp allocations in Nunavut waters, they continue to maintain these allocations.

No progress has been made in implementing and funding the 2000 MOU with DFO on emerging fisheries development and Nunavut continues to operate without a licensing policy designed for its emerging fishing industry.

Labour market development and training is a key objective of our government and indeed the strategy. Nunavut interests have secured multi-year funding and implemented the Nunavut Fisheries Training Consortium. Since its inception, the NFTC has completed several training initiatives and is implementing higher-level programs such as bridgework and observer programs. The NFTC is spending considerable time in the communities, conducting educational and recruitment sessions to let Inuit know of the career opportunities in the fishery. The goal is to recruit Inuit into longer-term certificate and degree programs to enable access to higher-level positions in the fishery.

The issue of infrastructure is a major sticking point for the government of Nunavut, and for the future progress and development of a well-rounded industry with both inshore and

Il y a eu des progrès au cours des dernières années, mais le Nunavut demeure loin, avec une part de 42 p. 100 des stocks adjacents de flétan noir et de crevette, d'obtenir la part des ressources qui lui revient. Parmi les progrès réalisés, il y a le fait que le Nunavut continue d'obtenir 100 p. 100 de l'allocation de flétan noir de la zone 0A, malgré les pressions importantes exercées par les groupes d'intérêt du Sud. Il y a aussi la création d'une zone de gestion et d'un quota propre à Cumberland Sound. Il y a en outre l'investissement par les groupes d'intérêt du Nunavut dans la recherche et l'exploration, ainsi que, dans le cadre de la nouvelle politique d'allocation du CGRFN, l'établissement de quotas spécifiques pour les pêches côtières effectuées à l'aide de petits bateaux et l'obligation, pour les demandeurs de quota, d'élaborer et de mettre en œuvre un plan de retombées pour le Nunavut. Il y a aussi le fait que le gouvernement du Nunavut a continué de défendre les intérêts du territoire notamment en rédigeant des déclarations de principe concernant le flétan noir et la crevette et les activités de lobbying pour la parité des ressources. Évidemment, il reste beaucoup de travail à faire dans ce domaine.

Dans la division 0B, rien n'a été fait pour offrir au Nunavut l'accès aux allocations concurrentielles et d'entreprises qui existent à l'heure actuelle. Le Nunavut a besoin d'un programme spécial de transfert des allocations pour régler ce problème.

Le gouvernement du Canada accepte encore aujourd'hui le partage à parts égales avec le Groenland des ressources de la zone 0A et du flétan noir de la zone 1A, alors que notre part devrait être plus près de 60 p. 100, en fonction des sondages visant à déterminer les ressources existantes. Les groupes d'intérêt du Sud n'ont pas pêché leur quota de crevette dans les eaux du Nunavut, mais ils en sont toujours titulaires.

Aucun progrès n'a été réalisé en ce qui concerne la mise en œuvre et le financement du PE conclu en 2000 avec le MPO au sujet de la croissance des nouvelles pêcheries, et le Nunavut continue d'effectuer ces activités en l'absence d'une politique de délivrance de permis conçue pour son secteur des pêches naissant.

Le développement du marché du travail et la formation constituent l'un des principaux objectifs de notre gouvernement, et, en fait, de la stratégie. Les groupes d'intérêt du Nunavut ont obtenu un financement pluriannuel et créé le Nunavut Fisheries Training Consortium. Depuis sa création, le NFTC a réalisé plusieurs initiatives de formation, et il est en train d'exécuter des programmes de niveau élevé comme des programmes de quart à la passerelle et d'observation. Les responsables du NFTC passent beaucoup de temps auprès des collectivités, et ils organisent des séances de formation et de recrutement pour informer les Inuits des possibilités de carrière qui existent dans le secteur des pêches. L'objectif est de faire participer les Inuits à des programmes de longue durée menant à l'obtention d'un certificat ou d'un diplôme, pour leur permettre d'accéder à des postes élevés dans le secteur des pêches.

La question de l'infrastructure est un point de friction important pour le gouvernement du Nunavut, ainsi que pour le progrès et l'évolution d'une industrie bien structurée et

offshore components. Studies and proposals have been prepared for both small craft harbours and the deepwater port facility. We continue to see no action on this issue while millions of dollars are spent in other jurisdictions to maintain and upgrade their harbours.

How can we land in Canadian ports when the nearest one is several days away from the closest port in Greenland? How can we be expected to develop a small-boat inshore fishery with no small craft harbours or marine centres?

Not only are we being left behind and ignored in terms of our infrastructure needs, but it is now becoming even more difficult to access funding for fisheries initiatives from agencies such as Indian and Northern Affairs Canada, where we have had a good partnership relationship in the past.

As one of the four pillars of economic development in Nunavut, the Government of Nunavut was anticipating the fisheries sector would receive its fair share of the multi-million-dollar investments made under the northern strategy. Unfortunately, this does not seem to be the case. On a positive note, the new allocation policy being implemented by the NWMB will ensure that our fishing companies maximize the benefits to Nunavummiut from our resources.

The Government of Nunavut is proud of the steps it and other Nunavut stakeholders have taken to move our fishing industry forward and implement the Nunavut fisheries strategy. We recognize that there is still a long way to go, but in order to achieve our objectives we need a willing and cooperative partner on the federal side.

I have a number of recommendations for your consideration on your future reporting on the Nunavut fishery. First, the federal government should support the Government of Nunavut, NTI and the NWMB in their efforts to develop the Nunavut fishery. The government should implement the Nunavut Fisheries Strategy and the new allocation policy for Nunavut's fisheries resources. The federal government should increase its efforts to expand access and allocations for Nunavut fishers in their adjacent waters toward the equitable position of 80 per cent to 90 per cent of adjacent resources. This should start with implementation of the recommendations of the 2004 Standing Senate Committee on Fisheries and Oceans report on access and allocations.

The federal government should commit to a multi-year program of scientific- exploratory research in Nunavut waters. It should also look to move forward on the 2000 MOU on emerging fisheries development, as recommended in the committee's 2004 report.

comportant à la fois un volet de pêche côtière et un volet de pêche hauturière. On a effectué des études et formulé des propositions en ce qui concerne la construction de ports pour petits bateaux et de ports en eau profonde. Il ne se passe toujours rien dans ce dossier, même si des millions de dollars sont dépensés ailleurs pour entretenir et améliorer les ports.

Comment peut-on s'attendre à ce que nous débarquions nos prises dans les ports canadiens, si le port canadien le plus près est à plusieurs jours de distance du port le plus près au Groenland? Comment peut-on s'attendre à ce que nous ayons de petits bateaux pour faire la pêche côtière si nous ne disposons pas de ports pour petits bateaux ou de centres maritimes?

Non seulement nous sommes laissés pour compte et nos besoins en infrastructures ne sont pas comblés, mais il devient encore plus difficile qu'auparavant d'obtenir des fonds pour des initiatives liées à la pêche d'organisations comme Affaires indiennes et du Nord Canada, avec qui nous entretenons de bonnes relations dans le passé.

Comme il s'agit de l'un des quatre piliers de la croissance économique du Nunavut, le gouvernement du Nunavut s'attendait à ce que le secteur des pêches reçoive la part qui lui revient des investissements de millions de dollars qui ont été faits dans le cadre de la stratégie pour le Nord. Malheureusement, il ne semble pas que ce soit le cas. Sur une note plus positive, la nouvelle politique d'allocation qu'est en train d'adopter le CGRFN fera en sorte que les Nunavummiuts profitent au maximum de l'exploitation de nos ressources par nos entreprises de pêche.

Le gouvernement du Nunavut est fier des mesures qu'il a prises et que d'autres intervenants du Nunavut ont prises pour faire avancer notre secteur des pêches et pour mettre en œuvre la stratégie du Nunavut pour les pêches. Nous admettons qu'il y a encore beaucoup de chemin à faire, mais pour réaliser nos objectifs, nous avons besoin d'un partenaire qui soit prêt à nous aider du côté fédéral.

J'ai un certain nombre de recommandations à vous faire pour votre prochain rapport sur les pêches au Nunavut. Premièrement, le gouvernement fédéral devrait appuyer les efforts que déploient le gouvernement du Nunavut, NTI et le CGRFN pour faire avancer le secteur des pêches du Nunavut. Le gouvernement devrait appliquer la Stratégie du Nunavut pour les pêches et la nouvelle politique d'allocation des ressources halieutiques du Nunavut. Le gouvernement fédéral devrait faire davantage d'efforts pour offrir un plus grand accès aux pêcheurs du Nunavut aux ressources des eaux adjacentes du Nunavut, pour leur donner ce qui leur revient, c'est-à-dire de 80 à 90 p. 100 des ressources des eaux adjacentes. Ces efforts pourraient commencer par l'application des recommandations du rapport sur l'accès et les allocations qu'a publié en 2004 le Comité sénatorial permanent des pêches et des océans.

Le gouvernement fédéral devrait s'engager à exécuter un programme pluriannuel de recherches scientifiques et d'exploration dans les eaux du Nunavut. Il devrait aussi chercher à faire avancer les choses en ce qui concerne le protocole d'entente de 2000 sur la croissance des nouvelles pêcheries, comme l'a recommandé le comité dans son rapport de 2004.

The federal government should make the necessary commitments to infrastructure support for Nunavut, as well as insure that the fishing sector receives its fair share of federal funding opportunities as one of the four pillars of economic development in Nunavut. The federal government also should work with the government of Nunavut and the NWMB to develop a licensing regime reflective of the needs of this northern territory.

Thank you again for the opportunity to speak. We are here to answer any questions you may have.

Senator Gill: Thank you for your presentation. You signed an agreement some years ago with the federal government about Nunavut land claims. Is there something provided in this agreement concerning fishing resources and control on the quotas?

Mr. Lynch: The land claims set up the Nunavut Wildlife Management Board, which is a co-management partner with DFO, which allocates the quotas to Nunavut interests. At the time of the land claims, the fishery resource was unknown so there was no defined agreement put in place for Nunavut's resource. However, there are sections of the agreement that say how the federal government should interact with the Inuit and new quotas and allocations. The minister must consult and work with the NWMB, but there is no concrete information written down as per quotas.

Senator Gill: Is there some provision to review this agreement from time to time?

Mr. Lynch: I am not quite sure about the land claims review, but Mr. Simailak said there is a periodic review. I know that NTI did an update on where we are with the land claims' implementation and there were a few issues that were raised in those areas.

Senator Gill: I imagine that you have been negotiating all the time since then with the federal government in order to have more control on what you have to do, and the money and boats you need for economic development. I imagine that you have always been negotiating with them.

Mr. Simailak: We always have been, yes.

Senator Gill: Has it been without too much success? According to what you said, many aspects need to be improved.

Mr. Simailak: Yes, there has not been a lot of progress or success so far, but we are a patient people.

Senator Gill: I know that; I know Senator Watt and Senator Adams.

Senator Watt: It is nice to have you here, Mr. Simailak. We have known each other for a long time. Mr. Simailak was in my dorm when I was a supervisor when he was 12 years of age.

Le gouvernement fédéral devrait prendre les engagements qui s'imposent afin de soutenir le Nunavut dans le domaine des infrastructures, et il devrait s'assurer que le secteur des pêches puisse bénéficier de la part qui lui revient des possibilités de financement, puisqu'il s'agit de l'un des quatre piliers de la croissance économique du Nunavut. Le gouvernement fédéral devrait par ailleurs travailler avec le gouvernement du Nunavut et avec le CGRFN à l'élaboration d'un régime de délivrance de permis qui reflète les besoins de ce territoire du Nord.

Encore une fois, merci de m'avoir offert de présenter un exposé. Nous sommes ici pour répondre à toutes vos questions.

Le sénateur Gill : Merci de votre exposé. Il y a un certain nombre d'années, vous avez conclu un accord avec le gouvernement fédéral au sujet des revendications territoriales du Nunavut. Est-ce que cet accord prévoit quoi que ce soit au chapitre des ressources halieutiques et de l'attribution des quotas?

M. Lynch : L'accord de revendications territoriales a donné lieu à la création du Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut, qui est le partenaire de cogestion du MPO, le ministère chargé d'attribuer les quotas aux groupes d'intérêt du Nunavut. Au moment de la conclusion de l'accord, on ne connaissait pas l'importance des ressources halieutiques du Nunavut, alors on n'a conclu aucune entente à ce sujet. Cependant, certaines sections de l'accord précisent comment le gouvernement fédéral doit interagir avec les Inuits et ce qu'il doit faire au chapitre des nouveaux quotas et des nouvelles allocations. Le ministre doit consulter le CGRFN et travailler avec lui, mais il n'y a aucun renseignement concret, dans le texte de l'accord, en ce qui concerne les quotas.

Le sénateur Gill : Y a-t-il une disposition prévoyant la révision de cet accord de temps à autre?

M. Lynch : Je ne suis pas tout à fait sûr qu'il y ait quelque chose concernant la révision de l'accord de revendications territoriales, mais M. Simailak a dit qu'il y avait un examen périodique. Je sais que NTI a effectué un compte rendu de l'application des revendications territoriales, et que quelques questions ont été soulevées dans ces domaines.

Le sénateur Gill : J'imagine que vous négociez sans cesse depuis avec le gouvernement fédéral pour avoir davantage d'emprise sur ce que vous devez faire et sur l'argent et les bateaux dont vous avez besoin pour la croissance économique. J'imagine que vous avez toujours négocié avec le gouvernement fédéral.

M. Simailak : Oui, nous avons toujours négocié.

Le sénateur Gill : Sans grand succès? D'après ce que vous avez dit, de nombreuses améliorations sont nécessaires.

M. Simailak : Oui, il n'y a pas eu beaucoup de progrès ou de réussites jusqu'à maintenant, mais nous sommes des gens patients.

Le sénateur Gill : Je sais; je connais le sénateur Watt et le sénateur Adams.

Le sénateur Watt : C'est un plaisir de vous recevoir, monsieur Simailak. Nous nous connaissons depuis longtemps. M. Simailak était dans mon dortoir à 12 ans lorsque j'étais superviseur.

I would like to cover the Nunavut Fisheries Strategy and I would like to know if we are going to be of some use to your government at some point, to try to engage the Department of Fisheries and Ocean to set up a permanent table. I know your government is quite young and you are still going through the organizational stages, but do you have some kind of a memorandum of understanding between the Department of Fisheries and Oceans and the Nunavut government?

Is there something that we can actually pin down, to say that if things are not happening according to your liking, there is some formal mechanism in place in order to hook the DFO, so that you could have periodic meetings with them and go through your strategy to try to come up with some conclusion? Have you looked into that?

Mr. Lynch: We signed a MOU in 2000 on emerging species. Of course, all species in Nunavut would be emerging. No resources have been tied to that. We have had some bilateral discussions but things seem to run out when it gets down to actual implementation, running forward with those initiatives. DFO has not really pushed it forward as a priority.

Senator Watt: What do you think is the reason behind the unwillingness to cooperate with the Nunavut government to implement the Nunavut Fisheries Strategy?

Mr. Lynch: I will let my minister answer that question.

Mr. Simailak: I am not sure what the problem is. We have not been able to get an answer to that kind of a question from the DFO. There is the MOU on the emerging fisheries, but there is also the paper that they have had for some time now on small-craft harbours' development in Nunavut.

Senator Watt: Even in that alone, they have not identified that there is an interest on the part of the Department of Fisheries and Oceans to help you move that forward.

Mr. Simailak: We spent over a year working closely with DFO developing the harbours paper. We coauthored it. They travelled with us to every Nunavut community. It became a \$40 million proposal over five years and it has been sitting there for quite some time now.

Mr. Lynch: The answer we received is the program is ending and the DFO is devolving themselves of small craft harbours and they are not doing any new building. Nunavut is new and they do not know how to deal with us. New building is in their Small Craft Harbours Program but they are only maintaining existing harbours and have no capital to build new harbours. It is a "too late, so sorry" which is difficult for us in that we

J'aimerais aborder la Stratégie du Nunavut pour les pêches, et j'aimerais savoir si nous allons pouvoir être d'une quelconque utilité à votre gouvernement à un moment donné, en essayant de faire en sorte que le ministère des Pêches et des Océans s'engage à créer une tribune permanente. Je sais que votre gouvernement est très jeune, et que vous en êtes encore à l'étape de l'organisation, mais y a-t-il une espèce de protocole d'entente entre le ministère des Pêches et des Océans et le gouvernement du Nunavut?

Y a-t-il quelque chose que nous puissions effectivement mettre en place, de façon que, si les choses ne se passent pas comme vous le souhaitez, il y ait un mécanisme officiel pour permettre le dialogue avec le MPO, pour que vous puissiez rencontrer périodiquement les représentants de ce ministère et revoir votre stratégie pour essayer de tirer une quelconque conclusion? Avez-vous envisagé cela?

M. Lynch : Nous avons signé en 2000 un protocole d'entente sur les espèces émergentes. Bien entendu, au Nunavut, toutes les espèces sont émergentes. On n'a mobilisé aucune ressource à ce chapitre. Nous avons tenu un débat bilatéral à ce sujet, mais il semble que les efforts ne sont pas au rendez-vous lorsqu'il s'agit de la mise en œuvre en tant que telle, de l'application de ces initiatives. Le MPO n'en a pas vraiment fait une priorité.

Le sénateur Watt : Selon vous, à quoi est attribuable le manque de volonté de collaborer avec le gouvernement du Nunavut pour l'application de la Stratégie du Nunavut pour les pêches?

M. Lynch : Je vais laisser le ministre répondre à la question.

M. Simailak : Je ne suis pas sûr de savoir quel est le problème. Nous n'avons pas été en mesure d'obtenir une réponse à cette question de la part du MPO. Il y a un protocole d'entente sur les nouvelles pêcheries, mais il y a aussi le document sur la construction de ports pour petits bateaux au Nunavut, document qui se trouve au ministère depuis un certain temps.

Le sénateur Watt : Même en ce qui concerne cette seule question, on n'a pas constaté que le ministère des Pêches et des Océans était intéressé à vous aider à faire avancer les choses.

M. Simailak : Nous avons passé plus d'un an à travailler en étroite collaboration avec le MPO à la rédaction du document sur les ports. Nous en sommes les coauteurs. Les représentants du ministère se sont rendus avec nous dans chacune des collectivités du Nunavut. C'est devenu une proposition d'une valeur de 40 millions de dollars sur cinq ans, mais elle traîne au ministère depuis un certain temps maintenant.

M. Lynch : La réponse que nous avons obtenue, c'est que le programme tire à sa fin et que le MPO se décharge de la responsabilité des ports pour petits bateaux et ne va s'occuper d'aucune nouvelle construction. Le Nunavut est une nouvelle réalité, et les représentants du ministère ne savent pas comment s'occuper de nous. Les nouvelles constructions s'inscrivent dans le cadre du Programme des ports pour petits bateaux, mais le

have a new emerging industry and need that investment. That type of building and funding happened in Atlantic Canada and British Columbia in the last hundred years.

Senator Watt: Have you approached other departments, such as the INAC and Industry Canada to see if they could participate?

Mr. Lynch: The proposal has been given to Transport Canada and DFO. They have responded by telling us our requested is mixed; we want both deep-sea ports and small craft harbours. How do we choose? We need both to move our fishery forward so it is difficult. They do not know how to deal with us. We are new and do not know how to move forward. Infrastructure is a big issue. They have to find the resources. We were expecting something in the last budget and did not get anything. We did not get anything in oceans. From the Oceans Action Plan, Phase II, we were expecting investment in science. We did not get it. We were expecting an increase in science overall and did not get it. Many things we hoped to get were left off the table and did not come to fruition for Nunavut. It has been difficult, as the minister said, especially in science where we are paying over 50 per cent of the science. That is unheard of in Atlantic Canada. I challenge any jurisdiction to produce the same numbers. It is difficult for a small jurisdiction like Nunavut to provide the money. You must build a foundation on science and that is what we are doing.

Senator Watt: Are you sharing the scientific information with DFO even though you are paying 100 per cent of the cost.

Mr. Lynch: We are paying over 50 per cent of the cost for the studies along with industry, the government of Nunavut, NTI and the NWMB. The studies are done by DFO scientists.

Senator Watt: In other words, the Nunavut government kicks in a certain percentage but the big part of the money is from the private sector. You need money. It is land claims beneficiary money.

Mr. Lynch: Yes.

Mr. Simailak: Yes, we provide a little over 50 per cent of the money that is required to do all those studies.

Senator Watt: And at the same time you have no control over the allocation of the quotas. That is another point the president of Tunngavik Inc. stresses over and over again. He needs to have that in the hand of the government of Nunavut. That allows him to get the financing from the financial institutions. They have you over the barrel on both ends.

ministère se contente d'entretenir les ports existants, et il ne dispose d'aucun capital pour la construction de nouveaux ports. C'est comme si on nous disait : « Trop tard, désolé », ce qui est difficile à entendre pour nous, puisque nous avons un nouveau secteur en croissance et nous avons besoin de cet investissement. On a vu ce genre de construction et de financement dans les Maritimes et en Colombie-Britannique au cours des 100 dernières années.

Le sénateur Watt : Vous êtes-vous adressé à d'autres ministères, par exemple AINC et Industrie Canada pour voir s'ils sont en mesure de participer?

M. Lynch : On a remis la proposition à Transports Canada et au MPO. Ces ministères nous répondent que notre demande est double; nous voulons des ports en eau profonde et des ports pour petits bateaux. Comment choisir? Nous avons besoin des deux pour faire avancer le secteur des pêches, alors c'est difficile de choisir. Ils ne savent pas comment s'occuper de nous. Nous sommes nouveaux, et nous ne savons pas comment avancer. L'infrastructure est une question importante. Ils doivent trouver les ressources. Nous nous attendions à obtenir quelque chose dans le dernier budget, mais nous n'avons rien eu. Nous n'avons rien obtenu en ce qui concerne les océans. Nous nous attendions, dans le cadre de l'étape II du Plan d'action sur les océans, à avoir des investissements en sciences. Nous n'avons rien obtenu. Nous nous attendions à une augmentation de l'activité scientifique dans l'ensemble, ce qui ne s'est pas produit. Bon nombre de choses que nous espérions obtenir ont été mises de côté, et n'ont pas porté fruit pour le Nunavut. Ça a été difficile, comme le ministre l'a dit, surtout dans le domaine de la science, dans lequel nous finançons plus de 50 p. 100 des travaux. C'est du jamais vu dans la région de l'Atlantique. Je mets n'importe quelle province au défi de faire état des mêmes chiffres. C'est difficile pour un petit territoire comme le Nunavut d'avancer les fonds. Il faut construire des fondations sur lesquelles asseoir les travaux scientifiques, et c'est ce que nous faisons.

Le sénateur Watt : Communiquez-vous les renseignements scientifiques au MPO, même si vous payez 100 p. 100 des coûts?

M. Lynch : Nous payons plus de 50 p. 100 des coûts liés aux études, avec l'industrie, le gouvernement du Nunavut, NTI et le CGRFN. Les études sont effectuées par des chercheurs du MPO.

Le sénateur Watt : En d'autres termes, le gouvernement du Nunavut fournit une certaine part des fonds, mais la majeure partie de l'argent provient du secteur privé. Vous avez besoin d'argent. C'est de l'argent obtenu à titre de bénéficiaire d'un accord de revendication territoriale.

M. Lynch : Oui.

M. Simailak : Oui, nous fournissons un peu plus de 50 p. 100 de l'argent qui est nécessaire pour effectuer toutes ces études.

Le sénateur Watt : En même temps, vous n'avez aucune emprise sur l'attribution des quotas. C'est un autre point sur lequel insiste constamment le président de Tunngavik Inc. Il dit qu'il faut remettre cela entre les mains du gouvernement du Nunavut. C'est ce qui lui permet d'obtenir de l'argent des institutions financières. Vous êtes placé dans une situation difficile d'une manière ou d'une autre.

Senator Adams: Thank you, Madam Chairman. I have known Dave for a long time also. I always call him neighbour. He mentioned the mainland. Vessels still go up there. These lakes are not small and even the rivers are not that small. I remember one time quite a few years ago, when a cargo ship froze over, right in front of the community. We could not get it out until the next spring. That is what it is like up there and why David is sweating today, saying Ottawa is too hot.

I would like to continue with small harbours, as I am familiar with that subject. I was on the Standing Senate Committee on Transport and Communications when David Collette was minister in the Chrétien days. We got delayed. Transport Canada had responsibility for the harbours and the airports in the territory. The harbours and airports were privatized. Southern interests purchased them and the money was gone. The ministry did not have funds to build harbours. There was upgrading of the harbours on the East and West coasts at the time with a cost of \$125 million. I asked Minister Collette what is the future for Nunavut. He said, "We are going to keep the funding for the harbours in the Coast Guard in the future." We asked the Coast Guard, if they had the funding for the harbours. The Coast Guard only had departmental money for breakwaters. They had no other money for harbours. We were determined to find out everything we could about funding for harbours. I mentioned this to the Department of Indian Affairs to see if they were able to find funding. The Department of Indian Affairs had \$30 million for Indian reserves in the south and in Nunavut. We did not get \$1 million from them either. Those are the kind of battles we are fighting with the government for the harbours and communities.

The NTI usually buys boats up at Clyde River. Do you know how much Peterhead boats cost? NTI bought one for a little over \$200,000 to make sure the community members could go to Pond Inlet and hunt caribou in the summer. When you do not have a harbour, the wind come along and sweeps you to shore. That happened twice. That is the problem.

How do we approach the government? To have a harbour you have to do an environmental study first. Anything is an excuse. Now you have to go through five departments: PWGSC, DFO, Health Canada and others to build a harbour. Now, they are doing a study in Broughton Island.

That is the history of Nunavut's harbours. We have been up there for thousands of years. Canada was developed and they left it out. They put in the TransCanada pipeline, railways and other things. They did that. Now that we settled a land claim we have to come up with money. This is very typical in the history for Nunavut. Fishery strategy is being discussed now. In 2002, the Nunavut Wildlife Management Board and BFC started out with the allocation of quotas. After a few years we started off with,

Le sénateur Adams : Merci, madame la présidente. Je connais Dave depuis longtemps aussi. Je l'appelle toujours voisin. Il a parlé de la partie continentale du Nunavut. Les navires se rendent encore là-bas. Les lacs n'y sont pas si petits et même les rivières ne sont pas si petites. Je me rappelle qu'un cargo a déjà été pris dans les glaces, juste devant le village, il y a de cela assez longtemps. Il a fallu attendre le printemps suivant pour faire sortir le navire des glaces. C'est comme ça là-bas, et c'est pour ça que David est en sueur aujourd'hui, et qu'il dit qu'il fait trop chaud à Ottawa.

J'aimerais poursuivre avec la question des petits ports, puisque c'est un sujet que je connais bien. Je siégeais au Comité sénatorial permanent des transports et des communications lorsque David Collette était ministre, sous l'administration Chrétien. On a remis nos projets à plus tard. Transports Canada était responsable des ports et des aéroports du territoire. Les ports et les aéroports ont été privatisés. Les groupes d'intérêt du Sud les ont achetés, et l'argent est allé ailleurs. Le ministère n'avait pas les fonds nécessaires à la construction des ports. On améliorerait alors les ports de la côte est et de la côte ouest, ce qui a coûté 125 millions de dollars. J'ai demandé au ministre Collette ce que l'avenir réservait au Nunavut. Il m'a dit : « Nous allons maintenir le financement des ports dans le portefeuille de la Garde côtière dans l'avenir. » Nous avons demandé à la Garde côtière si elle disposait des fonds nécessaires à la construction des ports. La Garde côtière ne disposait de fonds ministériels que pour la construction de brise-lame. Il n'y avait pas d'argent pour les ports. Nous étions déterminés à apprendre tout ce que nous pouvions au sujet du financement des ports. J'en ai parlé avec les responsables du ministère des Affaires indiennes pour voir s'ils étaient en mesure de trouver des fonds. Le ministère des Affaires indiennes disposait de 30 millions de dollars pour les réserves indiennes du sud et du Nunavut. Nous n'avons pas pu obtenir un million de dollars de la part de ce ministère non plus. C'est le genre de bataille que nous devons livrer avec le gouvernement au chapitre des ports et des collectivités.

NTI fait habituellement l'acquisition de bateaux à Clyde River. Savez-vous combien coûte un bateau Peterhead? NTI en a acheté un pour un peu plus de 200 000 \$, afin de s'assurer que les membres de la collectivité puissent se rendre à Pond Inlet pour la chasse au caribou pendant l'été. En l'absence de port, le vent souffle et pousse les bateaux sur la côte. C'est arrivé deux fois. C'est ça le problème.

Comment aborder le gouvernement? Pour avoir un port, il faut réaliser d'abord une étude environnementale. Toutes les excuses sont bonnes. Aujourd'hui, il faut passer par cinq ministères — TPSGC, le MPO, Santé Canada et d'autres — pour pouvoir construire un port. À l'heure actuelle, on effectue une étude à Broughton Island.

Voilà donc l'histoire des ports du Nunavut. Nous sommes là-bas depuis des milliers d'années. On a bâti le Canada et laissé cette région de côté. On a construit le pipeline et le chemin de fer transcanadien, entre autres choses. Ça a été fait. Maintenant que nous avons conclu un accord de revendications territoriales, nous devons trouver de l'argent. C'est tout à fait caractéristique de l'histoire du Nunavut. À l'heure actuelle, on discute d'une stratégie pour les pêches. En 2002, le Conseil de gestion des ressources

what I would like to say is Clearwater. Someone came up from the south, had a contractor who had the quotas, other people than those in the community. With the BFC starting off at Nunavut the fishing strategy did not work out very well. The BFC representative did not explain the future of the fishing community. The biggest quota was 330 tonnes and the other two communities received only 45 tonnes each. That is not much because in 2002 it was up to about 6,000 metric tonnes and now it is up to 8,000 metric tonnes between 0A and 0B. I have difficulty with the fishing strategy for some communities that have applied for quotas but have not received a reply. How will we start? Right now we have recommendations to the Baffin Fisheries Coalition and the Nunavut Wildlife Management Board and our committee recommendation of 80 per cent to 90 per cent. Who will control and allocate the quotas?

If it is set at 80 per cent to 100 per cent, will that provide for the whole community or only the NWMB and BFC? How will they be allocated?

Right now, the people in the community are not getting any extra quotas for their people in the community. Maybe Mr. Lynch might know. The fisheries file is new to Mr. Simailak so it is difficult for him to answer some of these questions. He has been in his portfolio for less than one year as Minister of Economic Development and Transportation. Mr. Lynch has done a lot of travelling in his position as Director of Fisheries and Sealing so maybe he knows more about the fisheries file. Can you explain further how it looks for the future with 80 per cent to 90 per cent and how they will be able to work?

Mr. Lynch: Senator, thank you for the question. The way the quota allocations will work in the future is that the Nunavut Wildlife Management Board has set down a new quota allocation policy. Each Nunavut interest that applies for a quota will have to produce a business plan and a governance model, which they must live up to or they will lose the quota. The quotas will be allocated to any interest that comes forward with an application. The Baffin Fisheries Coalition holds the majority of our quota in 0A but the BFC is comprised of 10 Nunavut stakeholders, which are Inuit organizations. Five of them were hunters and trappers organizations from the Baffin region. Only one HTO held quotas before and it is their own. That is fine because under the strategy, we talk about the need for diversity, so it is okay to be different and okay for them to approach the fishery in a different way. The other guys have signed on to new MOUs, as Minister Simailak said, to move forward in a cooperative model with the BFC. If we said that the model was perfect, we would be wrong, but the new allocation policy will hold our industry to a higher standard of accountability — much higher than it is in Atlantic Canada.

fauniques du Nunavut et la BFC ont commencé à allouer les quotas. Après quelques années, nous avons commencé avec, j'aimerais pouvoir le dire, Clearwater. Quelqu'un du Sud est venu, avec une entreprise qui était titulaire des quotas, des gens extérieurs à la collectivité. Avec les débuts de la BFC au Nunavut, la stratégie de pêche n'a pas très bien fonctionné. Le représentant de la BFC n'a pas expliqué quel allait être l'avenir des pêcheurs. Le plus gros quota était de 330 tonnes, et les deux autres collectivités n'ont reçu que 45 tonnes chacune. Ce n'est pas beaucoup, puisque, en 2002, ça allait jusqu'à 6 000 tonnes métriques, et le quota est maintenant de 8 000 tonnes métriques pour l'ensemble des zones 0A et 0B. Pour moi, la stratégie des pêches pose problème, puisque certaines collectivités ont présenté une demande de quota, mais n'ont pas reçu de réponse. Comment allons-nous commencer? À l'heure actuelle, il y a les recommandations de la Baffin Fisheries Coalition et du Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut, ainsi que les recommandations de notre comité concernant la part de 80 à 90 p. 100 des quotas. Comment allons-nous répartir et allouer les quotas?

Si on les fixe entre 80 et 100 p. 100, est-ce que ce sera pour l'ensemble de la collectivité, ou seulement pour le CGRFN et la BFC? Comment va-t-on allouer les quotas?

À l'heure actuelle, les gens des collectivités n'obtiennent aucun quota supplémentaire pour les membres de leur collectivité. Peut-être M. Lynch est-il au courant. Le dossier des pêches est nouveau pour M. Simailak, alors c'est difficile pour lui de répondre à certaines de ces questions. Il s'occupe de ce portefeuille depuis moins d'un an à titre de ministre du Développement économique et des Transports. M. Lynch a beaucoup voyagé dans le cadre de ses fonctions de directeur des pêches et de la chasse aux phoques, alors peut-être en connaît-il davantage sur le dossier des pêches. Pouvez-vous nous en dire davantage sur ce qui va se passer, avec de 80 à 90 p. 100 des quotas, et sur le fonctionnement de ceux-ci?

M. Lynch : Sénateur, merci de votre question. La façon dont l'allocation des quotas va se faire à l'avenir, c'est suivant la nouvelle politique d'allocation des quotas du Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut. Chacun des groupes d'intérêt du Nunavut qui présentera une demande de quota devra produire un plan d'affaires et un modèle de gouvernance, qu'il devra respecter, sans quoi il perdra le quota alloué. Les quotas seront attribués à tout groupe d'intérêt qui en fera la demande. La Baffin Fisheries Coalition détient la majorité de nos quotas dans la zone 0A, mais elle compte 10 intervenants du Nunavut, qui sont des organisations inuites. Cinq d'entre elles sont des organisations de chasseurs et de trappeurs de la région de Baffin. Une seule organisation de chasseurs et de trappeurs était titulaire de quotas auparavant, et c'est encore son propre quota. Ça va, parce que, dans le cadre de la stratégie, nous parlons de la nécessité et de la diversité, alors c'est bien d'être différent et que les gens de cette organisation abordent la pêche d'une façon différente. Les autres personnes concernées ont signé de nouveaux PE, comme le ministre Simailak l'a dit, de façon à poursuivre les activités dans le cadre d'un modèle de collaboration avec la BFC. Nous aurions tort de dire que le modèle est parfait, mais la nouvelle politique d'attribution des quotas doit rendre notre secteur plus responsable — beaucoup plus que dans la région de l'Atlantique.

Senator, in terms of quotas being an issue, one thing of big interest to us is the Seafreez quota in area 0B of 1,900 tonnes for which there is no accountability. You tell me who at DFO is asking them about any benefits to Canada. That quota was given to them for the people of Burgeo and Canso. I would encourage this committee to ask the people of those communities to ask how much of that quota has gone to them: the answer is, none. I would encourage the committee to ask the company how much it has invested in vessels: the answer is, none. This fishing is off Nunavut's waters so it belongs to Nunavut because those waters are our adjacent resource. No one else is adjacent to that resource and that is the problem.

Nunavut is moving forward by holding our industry accountable but Atlantic Canada is not accountable. We hold ourselves to a higher standard because we have limited resources and we want to be accountable for those resources and hold our industry accountable for those resources so that the maximum benefit goes back to Nunavummiut. That is our goal and we are doing a good job right now but we want to do a better job. This is why a new allocation policy will come in by NWMB.

Some of the problems include access to more resources because there are not enough resources to go around for all of our communities. Communities are reaping benefits but we might argue about how much they are getting. They receive payment from the Baffin Fisheries Coalition but it might not be enough so they also get employment insurance. The inshore fishery will benefit those communities directly. It is a balancing effort of knowing how to retain enough of the offshore fishery to make an impact because if we split it into too many pieces, then we cannot move forward as we have done before.

The BFC does not own the entire quota. Qikiqtaaluk Corporation has quota in 0A, Cumberland Sound has quota in 0A and Qikiqtarjuaq Development Group and BFC have quotas in 0A. We have a diverse industry, although BFC holds more of the quota but it is representative of 10 Inuit organizations. How we move forward in the future will reflect highly upon this new allocation policy and how it rolls out; how accountable it is; and how the new allocation policy committee will make recommendations to the NWMB, who makes recommendations to the Ministry of Fisheries and Oceans.

It is important that we watch the whole industry and hold all accountable, regardless of whom they are, because these are public resources and must be used for the maximum benefit of those who are adjacent to the resources.

Sénateur, en ce qui concerne les problèmes liés aux quotas, l'une des choses qui nous intéressent beaucoup, c'est le quota de 1 900 tonnes dans la zone 0B qui appartient à Seafreez, et pour lequel il n'y a aucune reddition de comptes. Dites-moi qui, au MPO, pose des questions à cette entreprise au sujet des retombées au Canada. Ce sont les gens de Burgeo et de Canso qui ont donné ce quota à Seafreez. J'encouragerais les membres du comité à poser la question aux gens de ces collectivités pour savoir quelle part de ce quota leur est revenue. La réponse, c'est rien du tout. J'encouragerais le comité à demander à l'entreprise combien elle a investi dans les navires. La réponse, c'est rien du tout. La pêche se fait dans les eaux du Nunavut, alors le produit de cette pêche appartient au Nunavut, puisqu'il s'agit des ressources de nos eaux adjacentes. Ces ressources ne sont adjacentes à aucun autre territoire, et c'est ça le problème.

Le Nunavut fait bouger les choses en rendant son secteur responsable, mais il n'y a pas de responsabilité dans la région de l'Atlantique. Nous respectons une norme plus élevée, parce que nos ressources sont limitées et que nous voulons être responsables de ces ressources et tenir les intervenants dans notre secteur responsables de ces ressources, de façon que les Nunavummiuts en profitent au maximum. C'est notre objectif, et nous faisons du bon travail à l'heure actuelle, mais nous voulons devenir encore meilleurs. C'est la raison pour laquelle le CGRFN va adopter une nouvelle politique d'allocation.

Parmi les problèmes, il y a l'accès à davantage de ressources, parce qu'il n'y a pas suffisamment de ressources pour l'ensemble de nos collectivités. Les collectivités réalisent des profits, mais nous pourrions débattre de ce qu'elles obtiennent. Elles reçoivent des paiements de la part de la Baffin Fisheries Coalition, mais ce n'est peut-être pas suffisant, ce qui fait que les gens demandent aussi des prestations d'assurance-emploi. La pêche côtière va profiter directement aux collectivités en question. Il s'agit de trouver l'équilibre en déterminant quelle part de la pêche hauturière conserver pour que l'effet soit significatif, parce que, si nous la divisons trop, alors nous ne pourrions continuer de progresser comme auparavant.

La BFC n'est pas titulaire de tout le quota. La Qikiqtaaluk Corporation dispose d'un quota dans la zone 0A, Cumberland Sound a un quota dans la zone 0A, et le Qikiqtarjuaq Development Group et la BFC sont aussi titulaires de quotas dans la zone 0A. Le secteur est diversifié, malgré le fait que la BFC dispose d'une part plus importante du quota, mais elle représente dix organisations inuites. Ce que nous allons faire dans l'avenir sera en grande partie fonction de la nouvelle politique d'allocation et de la manière dont elle va s'appliquer, de la mesure dans laquelle elle favorisera la responsabilisation et des recommandations que le comité chargé de cette nouvelle politique fera au CGRFN, qui, à son tour, formule des recommandations à l'intention du ministère des Pêches et des Océans.

Il est important que nous surveillions l'ensemble de l'industrie et rendions tous les intervenants responsables, peu importe qui ils sont, parce qu'il s'agit de ressources publiques qui doivent être utilisées d'abord et avant tout au profit des gens qui vivent sur le territoire adjacent à ces ressources.

Senator Adams: Good answer. In the meantime, I have difficulty with a system of royalties. Other owners of companies, like the Delta Corporation, receive a percentage in royalties, but I do not know how much. Nunavut receives 27 per cent in royalties so he has done a good job for the community. Right now, we give 500 tonnes to each community and those royalties automatically go to the company with the quota and not to the people in the community. That is why I have a little difficulty with the royalty system. The BFC has a turbot quota of 6,000 metric tonnes, which is about \$3,600,000 in royalties each year. I do not know what the percentage is. The fish are caught and the BFC is making money up North. I asked about NTI last week but I did not really get an answer to my question. Right now we are dealing with mining company start-ups and NTI gets most of the royalties. We cannot do that in the fishery. About one year ago, Minister Hearn said that much money was being paid out in royalties but that they did not know where it was all going.

I want to see them set up the royalty system and divide it each year with the fishermen so that they can afford the down payment for the 60-foot vessel they need to stay in the fishing industry. That is what they do now at Broughton Island. In the meantime, they will not use the royalties but will put them in trust so that every household can have a share each year. It belongs to those fishermen in the community and that is why I would like to see a recommendation of 80 per cent to 90 per cent for those fishers. They have the boats and the quotas but how much can they get for their quotas?

Fishing companies buy a quota of 500 tonnes and get the royalties. The people who own the resources do not get any royalties.

Money from a settled land claim will help develop the community. That is why I have a problem with that because the money and the royalties should work for the people in the community. Quotas holders keep the quotas within the community and sell it to the other fishermen. Do you agree with that or is there another way around this issue? I do not know. I think that is the way the royalties work. When a company goes up there it gets the royalties.

Mr. Simailak: In terms of the royalties going to the communities, it would be best to ask the Baffin Fisheries Coalition directly because I do not have the numbers from them. It is my understanding a portion of their profits go to the communities. The answer we do not have is how much of the royalties go directly to the community, but a portion of it does go to the communities.

Le sénateur Adams : Bonne réponse. En attendant, j'ai de la difficulté avec le système de redevances. D'autres propriétaires d'entreprises comme la Delta Corporation, reçoivent une part des redevances, mais je ne sais pas combien. Le Nunavut reçoit 27 p. 100 des redevances, ce qui veut dire qu'il a fait du bon travail pour la collectivité. À l'heure actuelle, nous donnons 500 tonnes à chacune des collectivités, et les redevances qui en découlent reviennent automatiquement à l'entreprise qui est titulaire du quota, et non aux gens des collectivités. C'est la raison pour laquelle j'ai un peu de difficulté avec le système des redevances. La BFC dispose d'un quota de flétan noir de 6 000 tonnes métriques, ce qui signifie environ 3 600 000 \$ en redevances par année. Je ne sais pas quelle est la proportion. Le poisson est pris, et c'est la BFC qui fait de l'argent dans le Nord. J'ai posé une question au sujet de NTI la semaine dernière, mais je n'ai pas vraiment obtenu de réponse à cette question. À l'heure actuelle, nous voyons la naissance de sociétés minières, et NTI obtient la plus grande part des redevances. C'est quelque chose que nous ne pouvons faire dans le secteur des pêches. Il y a environ un an, le ministre Hearn a dit que de l'argent était versé sous forme de redevances, mais qu'on ne savait pas exactement où tout l'argent allait.

J'aimerais qu'on arrange le système de redevances et qu'on partage les redevances chaque année avec les pêcheurs pour qu'ils puissent effectuer la mise de fonds nécessaire pour faire l'acquisition du bateau de 60 pieds dont ils ont besoin pour continuer de pêcher. C'est ce qu'on fait maintenant à Broughton Island. Dans l'intervalle, on ne va pas là-bas utiliser les redevances; on va plutôt les placer dans une fiducie, pour que chacun des ménages de la collectivité puisse obtenir une part chaque année. Le poisson appartient aux pêcheurs de la collectivité, et c'est pourquoi j'aimerais voir formuler une recommandation d'attribution de 80 à 90 p. 100 du quota à ces pêcheurs. Ils disposent des bateaux et des quotas, mais combien peuvent-ils obtenir pour leurs quotas?

Les entreprises de pêche font l'acquisition d'un quota de 500 tonnes et perçoivent les redevances. Les gens qui possèdent les ressources n'obtiennent aucune redevance.

L'argent découlant d'un accord de revendications territoriales est utile à la croissance d'une collectivité. C'est la raison pour laquelle j'ai de la difficulté avec ce qui se passe, parce que l'argent et les redevances devraient servir aux gens des collectivités. Les titulaires de quota les gardent au sein de la collectivité et les vendent à d'autres pêcheurs. Êtes-vous d'accord avec cela ou y a-t-il une autre façon de régler le problème? Je ne sais pas. Je pense que c'est comme cela que les redevances fonctionnent. Lorsqu'une entreprise se rend là-bas, elle obtient les redevances.

M. Simailak : En ce qui concerne le fait que les redevances reviennent aux collectivités, il serait préférable de poser la question directement à la Baffin Fisheries Coalition, parce que je n'ai pas leurs chiffres. D'après ce que je sais, une part des profits de l'entreprise revient aux collectivités. Ce que nous ne savons pas, c'est la part des redevances qui revient directement aux collectivités, mais il est certain qu'une part leur revient.

Senator Adams: That is the problem with the fishers and trappers organizations, they have a lot of overhead with the office, heating system and power. You have to have a meeting place and the money will not last too long. Jack at NTI has a percentage, I do not know how much, but NTI gave out a number of outboard motors and boats just for the hunting, not the commercial fishing. With that system in the future, with the fishing, every FTO community — and I do not know if it is the FTO organization or people in the community who own the quotas — gets more money coming in from the quotas plus they get more money from NTI for the operation. Where they are right now, we hear some people have skidoos, some people have the four wheelers and some have outboard motors. I do not think it is working. It should work with more people having enough money to operate.

Mr. Lynch: Three or four revenue streams come in from the fishery. The royalties, which come right off the top, are charged — I am not sure how much they charge, anywhere from 500 tonnes to 600 tonnes — and that goes directly to Nunavut interests. There is also profit-sharing so the more of the vessel you own or more ownership you have, the more profits you will share. Qikiqtaaluk Corporation and BFC own 51 per cent of certain vessels so they share in those profits after expenses.

There are also crews on those boats. We are increasing the crew. At one point, about three years ago, we had one or two Inuit on a boat, now we are up to 15 Inuit working on the boats. There are significant wages going back to communities.

Directors from those HTOs are paid to be members of the Baffin Fisheries Coalition along with other organizations, I will assume. There are many other revenue streams coming into communities as well as direct payments. It is not just royalties. Royalties are just a fee off the top. Most of the companies that get royalties, like BFC, have put some of that money away for science and for buying boats and so forth. As the minister said, you are better off asking the businesses about how they distribute the funds. They tell us they have set aside amounts of money for buying a boat, for community hunts, and for scientific research. There are several revenue streams that go back to the community and, of course, we want 100 per cent of that. My minister stated that in his papers and we want to capture all of that. That is the direction we are going.

Senator Adams: The only problems are the scientists. DFO scientists have \$200 million a year to do research and nothing comes to Nunavut. That is where we have problems. They give

Le sénateur Adams : C'est ça, le problème des organisations de pêcheurs et de trappeurs : leurs frais généraux sont élevés, à cause des bureaux, des systèmes de chauffage et de l'électricité. Il faut avoir un endroit où se réunir, et il n'y a pas d'argent pendant très longtemps. Jack, à NTI, a un pourcentage — je ne sais pas combien — mais NTI a fait état d'un chiffre concernant les moteurs hors bord et les bateaux, seulement pour la chasse, pas pour la pêche commerciale. À l'avenir, grâce à ce système et à la pêche, toutes les collectivités où il y a une organisation de pêcheurs et de trappeurs — et je ne sais pas si ce sont les organisations ou les gens de la collectivité qui sont titulaires des quotas — obtiendront davantage d'argent des quotas, et davantage d'argent de NTI, pour le droit d'exploitation. Là où ils se trouvent à l'heure actuelle, nous entendrons dire que certaines personnes ont des motoneiges, que d'autres ont des VTT, et d'autres encore, des moteurs hors bord. Je ne pense pas que cela fonctionne. Cela devrait fonctionner avec davantage de gens disposant de suffisamment d'argent pour l'exploitation.

M. Lynch : Les pêches permettent d'obtenir trois ou quatre types de recettes. On perçoit des redevances à même les profits — je ne sais pas exactement combien, quelque part entre 500 et 600 tonnes — et cet argent revient directement aux groupes d'intérêt du Nunavut. Il y a aussi le partage des profits, alors plus vous possédez de navires, ou plus vous possédez de parts, plus vous faites de profit. La Qikiqtaaluk Corporation et la BFC possèdent 51 p. 100 des parts de certains navires, alors elles partagent les profits nets.

Il y a aussi les équipages sur les bateaux en question. Nous sommes en train d'augmenter ces équipages. À un moment donné, il y a environ trois ans, il y avait un ou deux Inuits par bateau, et il y en a maintenant 15 par bateau. Ces gens rapportent donc des sommes d'argent importantes dans leurs collectivités, sous forme de salaires.

Les administrateurs des organisations de chasseurs et de trappeurs en question sont payés pour siéger à la Baffin Fisheries Coalition avec d'autres organisations, je présume. Il y a beaucoup d'autres sources de revenu pour les collectivités, mis à part les versements directs. Il ne s'agit pas seulement des redevances. Les redevances ne sont que des frais perçus à même les profits. La plupart des entreprises qui perçoivent des redevances, par exemple la BFC, mettent une partie de cet argent de côté pour la recherche scientifique et pour l'acquisition de bateaux et ainsi de suite. Comme le ministre l'a dit, il serait préférable que vous posiez directement la question aux entreprises en ce qui concerne la façon dont elles répartissent les fonds. Celles-ci nous disent qu'elles ont mis de côté de l'argent pour l'acquisition de bateaux, pour les activités de chasse collective et pour la recherche scientifique. Il y a plusieurs sources de revenu qui profitent directement aux collectivités, et, bien sûr, nous voulons que 100 p. 100 des recettes nous reviennent. Le ministre qui me représente l'a déclaré dans ses documents, et nous voulons récupérer toutes les recettes. C'est dans cette direction que nous sommes engagés.

Le sénateur Adams : Le seul problème, c'est les chercheurs. Les chercheurs du MPO disposent d'un budget de 200 millions de dollars par année pour la recherche, et il n'y a rien pour le

us quotas of 8,000 metric tonnes, but when we ask them about the future of fishing up there, and DFO does not know. That is where we have a problem with the operator, with the DFO.

Give us that water and everything up there, and the adjacent strait; give it to Nunavut. We can operate. If a company wants to come there fishing, either we sell them quotas or do a partnership with them. That is the only way to make money with the system. With this system, we are not going anywhere.

The Acting Chairman: My question relates to your presentation under the heading of "Access and Allocations." It is on page 9 of your brief. On the second bullet it reads, "The Government of Canada continues to accept a 50-50 split with Greenland on 0A plus 1A turbot when our share should be closer to 60 per cent based on resource surveys.

Would the minister please comment?

Mr. Lynch: The science that on 0A indicates that 59.7 per cent of the biomass of turbot is in Canadian waters, so we expect the Government of Canada to take the 59.9 per cent for Canada and Nunavut, as we would expect in any fishery. If the percentage that is in our waters is at that level, we would expect them to do that. Right now Canada splits it 50-50, which is not equitable, given that the majority of resources are in Canadian waters. That is what DFO in Winnipeg says, which we co-fund.

Senator Watt: I am not sure I have any more questions after Senator Adam's questioning on that point of quota. I am happy that you explained how the system works. You do not have the funds that you need, to be able to execute some of the projects that you like to do. At times you have to move slowly whether you like it or not.

Various people have explained what they do with the revenue streams when they come in, whether it is a bonus or other kinds of revenues. It was explained to us some years ago that they are trying to raise a pool of money to be able to participate fully, at a certain level, even if it is necessary to lease the trawlers and go into partnership, if it can be done, on the basis of the availability of funds. Often, you would like to do more, but cannot due to lack of funds. I think I understand that.

The issue that keeps coming back to me and that Senator Adams keeps raising, is maybe we have to put that question directly to those people who are actually managing it. We have to ask the Minister of Finance to keep that in mind and look into it.

Nunavut. C'est à cet égard que nous sommes confrontés à des problèmes. On nous donne des quotas de 8 000 tonnes métriques, mais lorsque nous posons des questions aux responsables du ministère au sujet de l'avenir de la pêche là-bas, le ministère nous répond qu'il ne sait rien. C'est à cet égard que nous sommes confrontés à un problème dont l'exploitant est à l'origine, le MPO.

Donnez-nous les eaux et tout ce qui se trouve là-bas, le détroit adjacent; donnez tout cela au Nunavut. Nous pouvons nous charger de l'exploitation. Si une entreprise souhaite se rendre là-bas pour pêcher, soit nous lui vendrons un quota, soit nous concluons un partenariat avec cette entreprise. C'est la seule façon de faire de l'argent grâce au système. Avec ce système, nous n'allons nulle part.

La présidente suppléante : La question que je veux poser a trait à la section « Accès et allocations » de votre exposé. Il s'agit de la page 9 de votre mémoire. À la deuxième puce, on peut lire : « Le gouvernement du Canada continue d'accepter une répartition à parts égales avec le Groenland dans la zone 0A, en plus du flétan noir de la zone 1A, alors que notre part devrait être plus près de 60 p. 100 en fonction des sondages des ressources.

Le ministre peut-il nous dire quelque chose là-dessus?

M. Lynch : Les travaux de recherche scientifiques effectués dans la zone 0A montrent que 59,7 p. 100 de la biomasse de flétan noir se trouvent dans les eaux canadiennes, ce qui fait que nous attendons du gouvernement du Canada qu'il s'approprie 59,9 p. 100 de la ressource pour le Canada et pour le Nunavut, soit les mêmes attentes que pour n'importe quelle pêcherie. Si c'est la proportion de flétan noir qui se trouve dans nos eaux, c'est ce que nous attendons du gouvernement qu'il fasse. À l'heure actuelle, le Canada obtient une part qui est la même que celle du Groenland, ce qui n'est pas équitable, vu que la majeure partie de la ressource se trouve dans les eaux canadiennes. C'est ce que le MPO dit à Winnipeg, et nous finançons en partie l'organisation.

Le sénateur Watt : Je ne sais pas si j'ai encore des questions à poser après celles que le sénateur Adams a posées au sujet des quotas. Je suis heureux que vous ayez expliqué comment le système fonctionne. Vous ne disposez pas des fonds dont vous avez besoin pour être en mesure de mettre en œuvre certains des projets que vous aimeriez réaliser. Il arrive qu'il faille avancer lentement, que cela vous plaise ou non.

Différentes personnes nous ont expliqué ce qu'elles font avec les recettes qu'elles obtiennent, qu'il s'agisse de primes ou d'autres types de recettes. Des gens nous ont expliqué, il y a un certain temps, qu'ils essaient de constituer un fonds pour être en mesure de participer pleinement, à un niveau donné, même s'il est nécessaire de louer les chalutiers et de conclure des partenariats, en fonction des fonds accessibles. Il arrive souvent qu'on veuille faire davantage, mais qu'on ne puisse pas en raison du manque de fonds. Je crois que c'est quelque chose que je comprends.

La question qui est constamment portée à mon attention et que le sénateur Adams soulève continuellement, c'est qu'il faut peut-être que nous posions la question directement aux gens qui gèrent la ressource. Nous devons demander au ministre des Finances de garder cela à l'esprit et d'approfondir la question.

If outsiders are taking more benefits from the people who should be getting them — because it is their resources — then I do believe Senator Adams has a case and if he does, we need to hear that. That would also be beneficial to your government.

Coming back to the point raised by the president of Nunavut Tunngavik Incorporated, Mr. Paul Kaludjak said, if possible, that he would like to have from 85 per cent up to 100 per cent of the allowable quota. Let the Nunavut government handle that, and from there, you would be able to go to financial institutions with it, which you cannot do right now. At the same time, you are having difficulties getting meaningful money from the Government of Canada to build up the infrastructure you need.

What would you recommend? Some people hold on to a certain percentage of the shrimp quota, for example. There is the person we heard so much about, the doctor that has a big stake in that. I do not think he would turn around and donate it to you because it costs money. How will that be dealt with? This is privately owned and I understand he is not only a doctor but he is also active in some other areas. This is something that you might have to take a good look at and see how you can buy him out.

Mr. Lynch: That is a very good point, senator. There is funding that has been put in place for Aboriginal programs in Atlantic Canada. They bought back quotas and boats but Nunavut has not been able to access that funding.

Senator Watt: Why?

Mr. Lynch: We put the question forward, but the answer was vague. I do not think we have really received a solid reason. In the recent budget, \$25 million was announced for Aboriginal programming to buy boats and allocations in Atlantic Canada. We feel there is a great opportunity for that type of program to be implemented in Nunavut.

Right now, with very little cost to the minister, we could be given access to the competitive quota in 0B; it is 1,500 tonnes, which would help us. I also would suggest that the Minister of Fisheries and Oceans — if the will was there, as in Atlantic Canada — could help us buy back the company quotas I talked about from Clearwater and Seafreez; 1,800 tonnes of fish is a significant amount of fish.

I would ask the Senate to research those quotas and see how much of the profit is going to Canada. I would say that it is fairly minimal. I do not think any fish is processed in Canso and Burgeo, as promised by Seafreez. Seafreez has not purchased any new vessels. We are hammered in Nunavut, where we have been moving forward with limited resources

Si des étrangers profitent davantage des retombées économiques que les gens à qui elles devraient profiter — parce qu'il s'agit de leurs ressources — alors je crois que l'idée du sénateur Adams est fondée, et, si c'est le cas, il faut que nous nous penchions là-dessus. Cela profiterait aussi à notre gouvernement.

Pour en revenir au point soulevé par le président de Nunavut Tunngavik Incorporated, M. Paul Kaludjak a dit que, si c'était possible, il aimerait obtenir de 85 à 100 p. 100 du quota susceptible d'être alloué. Il aimerait qu'on laisse le gouvernement du Nunavut s'occuper de ce quota, et, à partir de là, le fait que vous disposiez du quota vous permettrait de vous adresser aux institutions financières, ce que vous ne pouvez faire à l'heure actuelle. En même temps, vous avez de la difficulté à obtenir des sommes importantes du gouvernement du Canada pour mettre en place l'infrastructure dont vous avez besoin.

Que recommanderiez-vous? Certaines personnes tiennent à l'idée d'une certaine part du quota de crevette, par exemple. Il y a cette personne dont nous avons tant entendu parler, le médecin qui possède une part importante de ce quota. Je ne pense pas qu'il change d'idée et vous en fasse don, parce que ses parts coûtent quelque chose. Comment va-t-on régler ce problème? Le quota appartient à un particulier, et, d'après ce que j'ai compris, non seulement il est médecin, mais il est aussi actif dans d'autres domaines. C'est une question sur laquelle vous devez vous pencher, pour voir comment vous allez faire pour racheter ces parts.

M. Lynch : Vous soulevez un très bon point, sénateur. Dans la région de l'Atlantique, on finance des programmes visant les Autochtones. Là-bas, on a racheté des quotas et des bateaux, mais le Nunavut n'a pas pu avoir accès à ces fonds.

Le sénateur Watt : Pourquoi?

M. Lynch : Nous avons posé la question, mais la réponse que nous avons obtenue était vague. Je ne pense pas que nous avons entendu une justification qui se tient. Dans le dernier budget, le gouvernement a annoncé qu'il consacrait 25 millions de dollars aux programmes visant les Autochtones, pour faire l'acquisition de bateaux et de quotas dans la région de l'Atlantique. Nous pensons que ce genre de programme pourrait très bien être mis en place au Nunavut.

Nous pourrions dès maintenant, sans qu'il en coûte très cher au ministre, obtenir l'accès au quota concurrentiel de la zone 0B, qui est un quota de 1 500 tonnes, et cela nous donnerait un coup de main. Je proposerais aussi au ministre des Pêches et des Océans — si la volonté y était, comme c'est le cas pour la région de l'Atlantique — de nous aider à racheter les quotas d'entreprise dont j'ai parlé, ceux de Clearwater et de Seafreez; 1 800 tonnes de poisson, c'est beaucoup de poisson.

Je demanderais au Sénat de se pencher sur ces quotas pour déterminer quelle part des profits revient au Canada. Je dirais que cette part doit être très petite. Je ne pense pas qu'on transforme le poisson à Canso et à Burgeo, comme Seafreez l'avait promis. Seafreez n'a acheté aucun nouveau navire. Au Nunavut, nous subissons des contraintes, et nous avons réussi à faire avancer les

and we have purchased, with limited dollars, 51 per cent of shares in certain vessels; yet those companies have not. It is almost like a double standard.

We encourage the scrutiny because we are moving forward with no resources. It is challenging, senator. Our department is going forward and asking for assistance, but DFO has not put any money on the table to buy back resources. DFO has not even entertained the idea. I would ask you how we go about getting Canada to listen.

Senator Gill: Do you have any plan to do that?

Mr. Lynch: We have the Nunavut Fisheries Strategy, which says here is the approach to go forward. It was sent to the government in 2005, but DFO has not adopted it. They attended the working meetings when we developed it, and the government of Nunavut co-authored it with industry input, but DFO has never stepped up to the plate. Other than a letter from the minister acknowledging it, the department has never helped us move forward with the strategy. That is our guiding document of how we move from where we are to where we need to be.

Senator Watt: How many vessels are we talking about in the operation, aside from the one that you consider working according to the guideline that you have set up?

Mr. Lynch: We have three vessels that are 51 per cent owned by another interest. Qikiqtarjuaq has two vessels that they are approaching to purchase. Our fisheries strategy talks about a balanced fishery, so we have to move forward to an inshore fishery, which will include more small boats, more ownership by the communities and more social and economic development, creating more employment and wealth in the communities. We have no infrastructure to move that forward, and we have to do more research to see if we can do that.

Only four or five years ago, no one thought we could land the fish we are catching now. If they did, we would not have these fish. I can guarantee you that other big companies would be catching it. We proved that we could catch it.

There are many little glitches and we know it, but we are here and we have done it. Now we have to evolve. We need a mixed fishery — an offshore and an inshore; we need to have both.

How do we do that? We need help from DFO to do what they have done in the south, buy back more quota in 0B, buy possible enterprises, perhaps a 65-foot fleet and help us institute that slowly but surely. We also need infrastructure,

choses avec des ressources limitées et à faire l'acquisition, avec des fonds limités, de 51 p. 100 des parts de certains navires; néanmoins, ces entreprises ne l'ont pas fait. C'est presque comme s'il y avait deux poids, deux mesures.

Nous sommes en faveur d'une surveillance étroite, parce que nous devons composer avec le manque de ressources. C'est difficile, sénateur. Notre ministère demande de l'aide, mais le MPO n'a fourni aucune somme pour racheter les ressources. Le MPO n'a même pas envisagé de le faire. Je vous demanderais comment nous devons nous y prendre pour faire en sorte que le gouvernement du Canada nous écoute.

Le sénateur Gill : Avez-vous un quelconque plan en ce sens?

M. Lynch : Nous avons la Stratégie du Nunavut pour les pêches, qui définit la marche à suivre. Nous l'avons fait parvenir au gouvernement en 2005, mais le MPO ne l'a pas adoptée. Les représentants du ministère ont participé aux réunions de travail au cours desquelles nous l'avons élaborée, et le gouvernement du Nunavut est le coauteur de cette stratégie, et il a tenu compte des suggestions du secteur, mais le MPO n'a jamais pris ses responsabilités. Outre le fait que le ministre nous a fait parvenir une lettre dans laquelle il reconnaît l'importance de la stratégie, le ministère ne nous a jamais aidés à l'appliquer. Il s'agit pourtant du document que nous utilisons comme guide pour savoir comment passer de la situation actuelle à la situation dans laquelle nous devons nous trouver un jour.

Le sénateur Watt : De combien de navires s'agit-il, exception faite de celui que vous considérez comme étant fonctionnel d'après les lignes directrices que vous avez définies?

M. Lynch : Il y a trois navires dont 51 p. 100 des parts appartiennent à un autre groupe d'intérêt. Qikiqtarjuaq est en train de faire les démarches nécessaires pour faire l'acquisition de deux navires. Notre stratégie pour les pêches parle d'équilibre, alors nous devons commencer à faire la pêche côtière, ce qui voudra dire davantage de petits bateaux, davantage de ports appartenant aux collectivités et davantage de croissance sociale et économique, ce qui créera davantage d'emplois et de richesse pour les collectivités. Nous n'avons aucune infrastructure pour faire avancer le secteur, et nous devons effectuer davantage de travaux de recherche pour voir si nous pouvons réaliser cela.

Il y a de cela quatre ou cinq ans seulement, personne ne pensait que nous pourrions débarquer le poisson que nous attrapons aujourd'hui. Si ça avait été le cas, ces poissons ne nous appartiendraient pas. Je peux vous garantir que d'autres grandes entreprises prendraient ce poisson. Nous avons prouvé que nous pouvions le faire.

Il y a plein de petites choses qui ne fonctionnent pas, et nous le savons, mais c'est le point où nous en sommes et ce que nous sommes parvenus à faire. Nous devons maintenant évoluer. Nous devons faire les deux types de pêches — la pêche hauturière et la pêche côtière; nous devons pouvoir faire les deux.

Comment faire? Nous avons besoin de l'aide du MPO pour faire ce qui a été fait dans le Sud, pour racheter plus de quotas dans la zone 0B, acheter d'éventuelles entreprises, peut-être une flotte de bateaux de 65 pieds et pour nous aider à mettre cela en

small-craft harbours, because you cannot buy these vessels without that. As Senator Adams said, they bought a vessel in Clyde River and it went ashore twice and broke up. It was a significant investment by the HTO and the vessel was destroyed. What do you tell the community — so sorry? That is a lot of money for a community with a significant unemployment rate; that would have a huge impact on that community.

Those are some of the issues. The fishery strategy is a guide to move forward, as is our strategy for small-craft harbours. We produced the documents; we are producing that information and working but the other part is not connecting.

Mr. Simailak: The frustrating part is that what we are asking for is not new. The Government of Canada is doing it in the rest of Canada, so why not in Nunavut?

Another core area we have not touched, which is of great interest to Canada, is Arctic sovereignty. We are there; we are 26 communities stretched across the North with no infrastructure of any kind when it comes to docks, highways or whatever any community needs. We are there. Arctic sovereignty is becoming more and more of an issue and we are right there.

Senator Gill: You do not receive anything from the government for that.

Mr. Simailak: No, but we have great rangers that patrol all over the country.

Senator Watt: If the Canadian government does not start taking this seriously and start making some investment, somebody else will do it from another country — like the United States, for example. Have you tried that avenue? Maybe you should be negotiating with the United States, if you cannot give your government to give you sufficient funds.

Mr. Simailak: The Americans keep saying that the Northwest Passage is international waters.

Senator Watt: They will be passing right by your window. You will see the dollars going by and you will not have any control over it.

The Acting Chairman: I found it interesting when you noted that you had to access five departments to get your work accomplished. Establishing our sovereignty in the North is an important issue.

I understand that Nunavut has one licence and several boats are fishing that licence. How does the licensing system work?

Mr. Lynch: That is a good question. As my minister said in his speech, we want a licensing policy that is reflective of the North. Right now, we have allocations of quota. We have one groundfish licence, which is allocated by the Nunavut Wildlife

place, lentement mais sûrement. Nous avons aussi des besoins d'infrastructure, de ports pour petits bateaux, parce qu'on ne peut acheter ces navires sans cela. Comme le sénateur Adams l'a dit, les gens de Clyde River ont fait l'acquisition d'un bateau qui a frappé la côte à deux reprises et a été détruit. L'organisation de chasseurs et de trappeurs avait réalisé un investissement important, et le bateau a été détruit. Que dire aux gens de la collectivité? Désolé? C'est beaucoup d'argent pour une collectivité qui connaît un taux de chômage élevé; il y a forcément des répercussions énormes sur cette collectivité.

Voilà quelques-uns des problèmes. La stratégie pour la pêche définit la marche à suivre, tout comme notre stratégie relative aux ports pour petits bateaux. Nous avons rédigé les documents; nous diffusons les renseignements et nous travaillons, mais le lien ne se fait pas à l'autre bout.

M. Simailak : Ce qui est frustrant, c'est que ce que nous demandons n'est pas nouveau. Le gouvernement du Canada le fait dans le reste du pays, alors pourquoi pas au Nunavut?

Un autre domaine fondamental que nous n'avons pas abordé, qui est d'un intérêt capital pour le Canada, c'est la souveraineté dans l'Arctique. Nous sommes là-bas, nous sommes 26 collectivités réparties dans le Nord, sans aucune espèce d'infrastructures comme des quais, des autoroutes ou quoi que ce soit d'autre que les collectivités doivent avoir. Nous sommes là-bas. La souveraineté dans l'Arctique est un enjeu de plus en plus important, et nous nous trouvons exactement dans la région concernée.

Le sénateur Gill : Vous n'obtenez rien du gouvernement à cet égard.

M. Simailak : Non, mais il y a des brigadiers très compétents qui patrouillent tout le pays.

Le sénateur Watt : Si le gouvernement canadien ne commence pas à prendre cette question au sérieux et à faire des investissements, un autre pays va le faire — les États-Unis, par exemple. Avez-vous tenté quelque chose de ce côté? Peut-être pouvez-vous négocier avec les États-Unis, si vous ne parvenez pas à obtenir des fonds suffisants de la part de votre gouvernement.

M. Simailak : Les Américains continuent de dire que le passage du Nord-Ouest est en eaux internationales.

Le sénateur Watt : Ils vont passer devant chez vous. Vous allez voir l'argent passer, et vous n'aurez aucune emprise là-dessus.

La présidente suppléante : J'ai trouvé intéressants vos propos concernant le fait que vous avez dû vous adresser à cinq ministères pour pouvoir accomplir votre travail. L'établissement de notre souveraineté dans le Nord est une question importante.

D'après ce que j'ai compris, le Nunavut est titulaire d'un permis, et on pêche avec plusieurs bateaux sous ce permis. Comment le système de délivrance de permis fonctionne-t-il?

M. Lynch : C'est une bonne question. Comme le ministre l'a dit dans son exposé, nous voulons une politique de délivrance de permis qui reflète la réalité du Nord. À l'heure actuelle, nous avons une part des quotas. Nous sommes titulaires d'un permis de

Management Board, and QC has one and one-half offshore licence for shrimp. The licensing regime is not in place and we need one for Nunavut, which is reflective of the North and how we move forward. However, we do not have one right now.

Senator Adams: With respect to Arctic sovereignty, when the people moved up there, I was on the same ship, 1953. I got off in Churchill Manitoba. Seven of us were hired to build the Resolute base. We could not get in until the ice broke up so we got off at Churchill, Manitoba. When I left, Charlie was a little kid and went to school in Churchill. We have a lot of background history about Arctic sovereignty.

At that time, I asked the minister about developing the Nunavut strategy for the fisheries. His response was to give 27 per cent royalties to go to the fishermen. I do not know how the people in the East got that \$25 million while the Government of Canada only gives us 27 per cent.

I know how the FTO started with 10 members. The director got one share for each community. The directors did not have any voting shares or experience. Those people, hired as directors, were skewered. According to the land claim agreement, the strategy for the fishery was to be developed by the DFO and the NTI. It should have been set up for the organization to go to every community and explain how the future quotas would work. They never did. That is why we have too many problems right now. The people are not from those communities. The Qikiqtaaluk Corporation did not have a fisheries background. They had a partnership with the foreigners. In the meantime it was the NTI Corporation.

I thought NTI set up the corporation at that time. If the corporation worked well, made a profit then I thought it was supposed to be turned over to a company owned by Nunavut. It is not working that way.

Right now, the Broughton Island community has a competition with Inuit people only. That is why I want to find out more to set up the fishing strategy in the future for Nunavut. Bill C-45 is coming out dealing with fisheries and it does not say anything about the future for Nunavut.

There is the example from Broughton Island. Presently there are two people travelling up to the community to ask them how they feel about the future of fishing. From that, we will be able to find out more from people who live in that community.

BFC is not looking for a partner. They are looking for somebody to work on the ships. We found out last week that of the \$5.5 million for education of the people working in the

pêche au poisson de fond, qui est délivré par le Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut, et QC dispose d'un permis et demi pour la pêche à la crevette en haute mer. Il n'y a pas encore de régime de permis au Nunavut, mais nous en avons besoin d'un qui reflète la réalité du Nord et qui nous permet de faire avancer les choses. Il n'y en a cependant pas à l'heure actuelle.

Le sénateur Adams : En ce qui concerne la souveraineté dans l'Arctique, lorsque les gens se sont installés là-bas, j'étais sur le même bateau. C'était en 1953. J'ai débarqué à Churchill, au Manitoba. On avait embauché sept d'entre nous pour construire la base de Resolute. Il était impossible de nous rendre là-bas avant la débâcle, alors nous sommes débarqués à Churchill, au Manitoba. Lorsque j'ai quitté l'endroit, Charlie était un jeune enfant qui allait à l'école à Churchill. La question de la souveraineté dans l'Arctique se pose depuis longtemps.

À l'époque, j'ai posé au ministre des questions au sujet de l'élaboration d'une stratégie pour les pêches au Nunavut. La réponse du ministre a été d'accorder 27 p. 100 des redevances aux pêcheurs. Je ne sais pas comment les gens de l'Est ont fait pour obtenir 25 millions de dollars, pendant que nous n'avons obtenu que 27 p. 100 des quotas du gouvernement du Canada.

Je sais comment l'OPT a commencé, avec dix membres. L'administrateur a obtenu une part pour chacune des collectivités. Les administrateurs n'avaient ni part assortie d'un droit de vote, ni expérience. Ces gens, qu'on avait embauchés à titre d'administrateurs, ont été vertement critiqués. D'après l'accord de revendications territoriales, la stratégie pour les pêches devait être élaborée par le MPO et NTI. Les choses auraient dû être organisées pour faire en sorte que les membres de l'organisation se rendent dans chacune des collectivités pour expliquer aux gens comment les futurs quotas allaient fonctionner. Ils ne l'ont jamais fait. C'est la raison pour laquelle il y a tant de problèmes aujourd'hui. Les gens en question ne proviennent pas de ces collectivités. La Qikiqtaaluk Corporation n'avait aucune expérience des pêches. Elle avait conclu un partenariat avec les étrangers. Dans l'intervalle, c'était la NTI Corporation.

À l'époque, j'ai pensé que c'était NTI qui avait créé la société. Si celle-ci fonctionnait bien, devenait rentable, je pensais qu'on devait en remettre la propriété au Nunavut. Ce n'est pas comme ça que les choses fonctionnent.

À l'heure actuelle, la collectivité de Broughton Island n'est en concurrence qu'avec les Inuits. C'est la raison pour laquelle je veux apprendre davantage de choses, de façon à pouvoir mieux définir la stratégie des pêches pour l'avenir du Nunavut. Le projet de loi C-45, qui porte sur les pêches, va être adopté, et il n'y a rien dans le texte sur l'avenir du Nunavut.

Il y a l'exemple de Broughton Island. En ce moment, deux personnes sont là-bas pour demander aux membres de la collectivité ce qu'ils pensent de l'avenir des pêches. À partir de là, nous allons être en mesure d'apprendre certaines choses des gens qui vivent dans cette collectivité.

La BFC n'est pas à la recherche d'un partenaire. Elle est à la recherche de quelqu'un qui puisse travailler sur les bateaux. Nous avons découvert la semaine dernière que, des 5,5 millions de

fishery none went to Mr. Simailak but rather to Memorial University. It went there from the Northwest Territories government. That is why I have a difficulty with this. Why did that \$5.5 which was to go to Nunavut end up at Memorial University in Newfoundland? They got the money and the ship owners, who are not Canadian, get help from the government to the Inuit jobs on their ships.

Senator Gill: I imagine you know about the budget and the allocation of money that you have for Nunavut and the allocation that DFO has for Nunavut. I imagine DFO has scientific employees in the North.

Mr. Lynch: They have 15 employees in the North. Some are in Iqaluit, one or two based in Rankin but most are in Iqaluit. These are enforcement officers, managers and a biologist or two.

Senator Gill: Are there possibilities for those employees to work for you and have the money with them? It seems that there are many people working in the same field. It is confusing. I imagine it is very difficult to work for you over there. You have responsibilities. You would like to do something but you do not have the tools.

Have you ever asked the DFO if they would do that?

Mr. Simailak: To my knowledge, we have not asked them.

Senator Gill: Do you want to try?

Mr. Simailak: They are there to enforce federal, not territorial, laws and regulations. They have other work to do.

Senator Gill: They can proceed by delegation of authority to you. It is possible. There are many places where the government does that.

Senator Watt: They are only interested in dealing with the regulations.

Mr. Simailak: I would like to make a couple of points, regarding the \$5.5 million training money going to Memorial University that Senator Adams mentioned.

Back in 2005 we were successful in getting HRSDC to contribute to the funding of the Nunavut Fisheries Training Consortium, based in Nunavut. In addition to the HDRSC, our government, INAC, Kakivak and the industry made commits to this new initiative. The goal is to train Inuit for involvement in the fishing industry, from entry-level to higher-level jobs.

The training that is needed to get the papers and certificates required to work in the industry must be provided through an accredited institution. Therefore, a partnership was reached between Nunavut Arctic College and the Marine Institute of Memorial University of Newfoundland to develop and provide

dollars réservés à la formation des gens du secteur des pêches, rien n'est allé à M. Simailak, et tout est allé à l'Université Memorial. L'argent provenant du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest a abouti là-bas. C'est la raison pour laquelle j'ai un peu de difficulté avec tout cela. Pourquoi ces 5,5 millions de dollars, qui devaient aller au Nunavut, ont-ils abouti à l'Université Memorial, à Terre-Neuve? C'est l'université qui a obtenu les fonds, et les propriétaires de bateau, qui ne sont pas canadiens, obtiennent une aide gouvernementale pour l'embauche d'Inuits au sein de leurs équipages.

Le sénateur Gill : J'imagine que vous connaissez le budget et les fonds alloués au Nunavut, ainsi que les fonds dont le MPO dispose pour le Nunavut. J'imagine que le MPO a des employés chargés de la recherche scientifique dans le Nord.

M. Lynch : Le ministère a 15 employés dans le Nord. Certains d'entre eux se trouvent à Iqaluit; un ou deux employés sont basés à Rankin, mais la plupart se trouvent à Iqaluit. Il s'agit d'agents d'exécution, de gestionnaires et d'un ou deux biologistes.

Le sénateur Gill : Serait-il possible que ces employés travaillent pour vous et que vous obteniez de l'argent pour eux? Il semble y avoir beaucoup de gens qui travaillent dans le même domaine. C'est déroutant, j'imagine qu'il est très difficile de travailler pour vous là-bas. Vous avez des responsabilités. Vous aimeriez faire quelque chose, mais vous ne disposez pas des outils.

Avez-vous déjà demandé au MPO si c'était possible?

M. Simailak : À ma connaissance, nous n'avons pas posé cette question au ministère.

Le sénateur Gill : Voulez-vous essayer?

M. Simailak : Les employés en question sont là pour faire appliquer les lois et les règlements fédéraux, et non ceux du territoire. Ils ont autre chose à faire.

Le sénateur Gill : Le gouvernement pourrait vous déléguer le pouvoir dans ce domaine. C'est possible. C'est quelque chose que le gouvernement fait dans de nombreux domaines.

Le sénateur Watt : On ne s'intéresse dans ce cas qu'à l'application du règlement.

M. Simailak : J'aimerais dire deux ou trois choses au sujet des 5,5 millions de dollars pour la formation qui ont été versés à l'Université Memorial, ce dont le sénateur Adams a parlé.

En 2005, nous avons réussi à obtenir de RHDSC une contribution au financement du Nunavut Fisheries Training Consortium, qui a son siège au Nunavut. En plus de RHDSC, notre gouvernement, AINC, la Kakivak et l'industrie se sont engagées à participer à cette nouvelle initiative. L'objectif est de former des Inuits dans le domaine de la pêche, pour qu'ils puissent occuper des emplois à tous les niveaux, du niveau de base au niveau le plus élevé.

Il faut qu'un établissement accrédité offre la formation nécessaire pour obtenir les documents et les certificats obligatoires pour travailler dans le domaine. Ainsi, le Nunavut Arctic College et le Marine Institute de l'Université Memorial, à Terre-Neuve, concluent un partenariat pour élaborer et offrir la

the training. A majority of the training is being provided in Nunavut through Nunavut Arctic College, where they are developing capacity in this field and have benefited from investments in gear and the new Smart Classroom. Overall, a very small portion of the budget actually goes to Memorial University. Most of it is spent in Nunavut.

The Nunavut Fisheries Training Consortium is actively going out into the communities and looking for Inuit for careers in the fishing industry. The consortium visits high schools to show students the career opportunities and the potential to take longer training for certificates.

The NFTC is for the whole of the Nunavut fishing industry. All interests are welcome and have been asked to join and participate and they are participating. Most of the money is spent in Nunavut with a small portion going to Memorial University itself.

Senator Adams: How many years will that last? Is it finished at the end of the term? Is there more grant funding? Will HRSDC put money in again? Is that only for five or 10 years?

Mr. Lynch: It was a five-year agreement but we did not spend all of the money because it took time to get it rolling so they extended it by one year. In the beginning, there were issues with getting classes going, the infrastructure in place and the glitches out of the system. There are two more years of funding but that is not to say that we will not go forward with a request for more funds because we have inshore fishery development happening and there will be training in that area. As well, there is more money in the budget for Aboriginal programs at HRSDC. We hope that we will be able to access that funding. The funding that we receive has been positive as a training component.

The Acting Chairman: For clarification, you left the committee with a number of recommendations that you would like us to consider. You recommend:

The federal government should support the Government of Nunavut, Nunavut Tunngavik Incorporated and the Nunavut Wildlife Management Board in their efforts to develop the Nunavut fishery, implement the Nunavut Fisheries Strategy and the new allocation policy for Nunavut's fisheries resources;

My question is on the new allocation policy for Nunavut's fishery resources. Has this been established? Do we have an allocation policy? Is a committee in place to look after this?

Mr. Lynch: The Nunavut Wildlife Management Board has begun a process of community consultations. I believe that on June 11, 2007, they will roll out the next version of the policy. They have been tasked with the development of the policy, and we

formation. La majeure partie de la formation offerte au Nunavut est offerte au Nunavut Arctic College, qui est en train d'accroître sa capacité dans le domaine et qui a profité d'investissements dans l'équipement et dans la nouvelle Smart Classroom. Dans l'ensemble, une toute petite part du budget est en fait réservée à l'Université Memorial. La majeure partie de l'argent est dépensée au Nunavut.

Le Nunavut Fisheries Training Consortium cherche activement au sein des collectivités des Inuits qui pourraient faire carrière dans le secteur de la pêche. Les représentants de l'organisation se rendent dans les écoles secondaires pour faire connaître aux élèves des possibilités de carrière et les avantages que présente le fait de suivre une longue formation et d'obtenir un certificat.

Le NFTC est ouvert à l'ensemble du secteur des pêches du Nunavut. Tous les groupes d'intérêt sont les bienvenus, et on leur a demandé de se joindre à l'organisation et d'y participer, ce qu'ils font. La majeure partie de l'argent est dépensé au Nunavut, et une petite part de cet argent va à l'Université Memorial en tant que telle.

Le sénateur Adams : Combien d'années cela va-t-il durer? Est-ce que tout va se terminer à la fin du mandat? Y a-t-il d'autres subventions? Est-ce que RHSDC va contribuer de nouveau? Est-ce que c'est seulement pour cinq ou dix ans?

M. Lynch : C'était une entente de cinq ans, mais nous n'avons pas dépensé tout l'argent, parce qu'il a fallu du temps pour mettre les choses en branle, ce qui fait qu'on a prolongé l'entente d'une année. Au début, on a eu un peu de difficulté à lancer les cours, à mettre l'infrastructure en place et à corriger tous les petits défauts du système. Il reste encore des fonds pour deux ans, mais cela ne signifie pas que nous n'allons pas présenter une demande de fonds supplémentaires, parce que la pêche côtière est en croissance et que nous allons offrir de la formation dans ce domaine. Par ailleurs, le budget de RHSDC prévoit davantage d'argent pour les programmes visant les Autochtones. Nous espérons avoir accès à ces fonds. Les fonds que nous recevons ont eu des répercussions positives sur le volet formation.

La présidente suppléante : J'aimerais obtenir une précision. Vous avez formulé à l'intention du comité un certain nombre de recommandations sur lesquelles vous aimeriez que nous nous penchions. Vous avez dit :

Le gouvernement fédéral devrait appuyer les efforts que déploie le gouvernement du Nunavut, Nunavut Tunngavik Incorporated et le Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut pour faire avancer le secteur des pêches du Nunavut, appliquer la Stratégie du Nunavut pour les pêches et la nouvelle politique d'allocation des ressources halieutiques du Nunavut.

Ma question porte sur la nouvelle politique d'allocation des ressources halieutiques du Nunavut. Est-ce qu'on l'a établie? Y a-t-il une politique d'allocation en place? Y a-t-il un comité chargé de s'en occuper?

M. Lynch : Le Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut a lancé le processus de consultation auprès des collectivités. Je pense qu'il va diffuser la nouvelle version de la politique le 11 juin 2007. On a chargé le Conseil d'élaborer la

have submitted our input. The NWMB is independent of government. Other agencies, DFO and NTI, have submitted their input on how they want the policies to go forward. As a guideline, they are using the Nunavut Fisheries Strategy, which was approved by the cabinet and by NTI. It will be compatible with the strategy while reflecting the input received. We are waiting to see what the policy will look like. There will be consultation with industry and stakeholders on June 11 and 12 and further comments will be welcome. The NWNB is in charge of that policy development.

The Acting Chairman: Mr. Simailak and Mr. Lynch, thank you for appearing before the committee this evening to provide us with an update on the state of fishing in Nunavut and the Nunavut Fisheries Strategy.

The committee adjourned.

OTTAWA, Tuesday, June 12, 2007

The Standing Senate Committee on Fisheries and Oceans met this day at 7:04 p.m. to examine and report upon issues relating to the federal government's new and evolving policy framework for managing Canada's fisheries and oceans.

Senator Bill Rompkey (*Chairman*) in the chair.

[*English*]

The Chairman: I call the meeting to order. My name is Bill Rompkey, a senator representing Labrador, and this is the Standing Senate Committee on Fisheries and Oceans. Around the table we have Senator Robichaud from New Brunswick, Senator Adams from Nunavut, Senator Comeau from Nova Scotia and Senator Meighen from Ontario.

Our reference is the framework for managing Canada's fisheries, but recently we have been examining the fishery in Nunavut. We have heard from Paul Kaludjak, the President of Nunavut Tunngavik Incorporated; from Joe Tigullaraq, the Chairperson and Chief Executive Officer of the Nunavut Wildlife Management Board; and, from the Government of Nunavut, the Honourable David Simailak, Minister of Economic Development, and Wayne Lynch, Director, Fisheries and Sealing.

We are pleased today to have Mr. Bevan from the Department of Fisheries here again so that we can compare notes with information provided by the people from Nunavut and get some response from the government.

David Bevan, Assistant Deputy Minister, Fisheries and Aquaculture Management, Fisheries and Oceans Canada: Good progress has been made in some of the fisheries and waters

politique, et nous avons formulé nos suggestions. Le CGRFN est indépendant du gouvernement. D'autres organismes, le MPO et NTI, ont présenté leurs suggestions sur l'évolution des politiques. Le Conseil utilise comme guide la Stratégie pour les pêches du Nunavut, qui a été approuvée par le cabinet et par NTI. La nouvelle politique va donc être compatible avec la stratégie tout en reflétant les suggestions que le Conseil a reçues. Nous attendons de voir de quoi aura l'air la nouvelle politique. Il y aura des consultations auprès de l'industrie et des intervenants les 11 et 12 juin, et on encourage les gens à formuler des commentaires. Le CGRFN est responsable de l'élaboration de la politique.

La présidente suppléante : Monsieur Simailak, monsieur Lynch, merci d'avoir comparu devant le comité ce soir pour faire le point avec nous sur la situation dans le domaine des pêches au Nunavut et sur la Stratégie pour les pêches du Nunavut.

La séance est levée.

OTTAWA, le mardi 12 juin 2007

Le Comité sénatorial permanent des pêches et des océans se réunit aujourd'hui à 19 h 4 pour examiner, en vue d'en faire rapport, les questions relatives au nouveau cadre stratégique en évolution du gouvernement fédéral pour la gestion des pêches et des océans du Canada.

Le sénateur Bill Rompkey (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : La séance est ouverte. Je m'appelle Bill Rompkey, sénateur représentant le Labrador. Bienvenue à cette réunion du Comité sénatorial permanent des pêches et des océans. À la table se trouvent le sénateur Robichaud, du Nouveau-Brunswick, le sénateur Adams, du Nunavut, le sénateur Comeau, de la Nouvelle-Écosse et le sénateur Meighen, de l'Ontario.

Le dossier qui nous occupe est le cadre pour la gestion des pêches au Canada, mais nous nous sommes récemment penchés sur la question de la pêche au Nunavut. Nous avons entendu les témoignages de Paul Kaludjak, président de la Nunavut Tunngavik Incorporated; de Joe Tigullaraq, président-directeur général du Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut; et de deux représentants du gouvernement du Nunavut, à savoir l'honorable David Simailak, ministre du Développement économique, et Wayne Lynch, directeur de la Division des pêches et de la chasse au phoque.

Aujourd'hui, nous avons le plaisir d'accueillir, encore une fois, M. Bevan du ministère des Pêches et des Océans, pour que nous puissions faire une comparaison avec les renseignements fournis par les gens du Nunavut et obtenir quelques réponses du gouvernement.

David Bevan, sous-ministre adjoint, Gestion des pêches et de l'aquaculture, Pêches et Océans Canada : Nous avons réalisé d'importants progrès dans certaines des zones de pêche et dans les

adjacent to Nunavut. Turbot is a good example where there has been growth in both the quota and the share available for Nunavut.

I know that Nunavut wants to seek the same type of shares that exist in waters adjacent to jurisdictions in the South. They are looking for about 80 per cent of the quotas. We are not there yet, but there is no disagreement between the governments of Canada and Nunavut that that is the direction we would like to head in. It is just a matter of how quickly we can get there.

There has been a different history with the older fisheries in the South. The people who live adjacent to them developed them originally. In Nunavut that is not always the case. The shrimp fisheries were developed originally by southern people attempting to see if shrimp was a feasible operation. They went to the North and they have a history in the fishery there. We have looked at increasing shares in the shrimp fishery and in the turbot fishery and we have seen progress. The northern shrimp adjacent to Nunavut has increased from 8.8 per cent in 1988 to 31.45 per cent in 2004. Turbot has grown from 27.27 per cent in 2000 to 59.6 per cent in 2004. Since 2004 there has not been any change in the quota or shares.

We need to look at a commitment for science. That is a concern and we have been attempting to increase our scientific presence in the area to support not just the domestic fishery but also the turbot. It is looked after by the Northwest Atlantic Fisheries Organization, NAFO. Funding for science is currently \$320,000 per year but we are looking at ways to improve that in time.

The minister and the deputy minister, at presentations to the House Of Commons Standing Committee on Fisheries and Oceans, expressed a desire to move ahead with infrastructure. Currently the structure of the fishery in Nunavut is limited by lack of infrastructure. Infrastructure does not exist to support certain types of fisheries and that has led to a reliance on larger vessels and an offshore fishery, which does not support coastal communities. That is another consideration for the future.

There is no disagreement generally about the direction we want to go. There is a desire to get to the end point more quickly than we have been able to with respect to the government's response. We have to work together with the Government of Nunavut to proceed down that path, growing economic development in the coastal communities in Nunavut around the fishery and changing the nature of that fishery if that is desired by the local governments and communities.

The Chairman: I am puzzled by the lack of infrastructure, because this is where the real payoff is. We have gone through this situation in Labrador about Canadianizing deep sea vessels.

eaux contiguës au Nunavut. La pêche au flétan noir est un bon exemple où il y a eu une croissance tant des quotas que de la part attribués au Nunavut.

Je sais que le Nunavut cherche à obtenir les mêmes parts que celles qui existent dans les eaux contiguës aux entités administratives du sud. Le Nunavut vise à obtenir environ 80 p. 100 des quotas. Nous n'y sommes pas encore, mais il n'y a pas de désaccord entre les gouvernements du Canada et du Nunavut quant à l'orientation qu'ils veulent suivre. C'est une question de savoir combien de temps il nous faudra pour y arriver.

Les pêches plus anciennes du sud ont une histoire différente. Ce sont les habitants des régions contiguës à ces zones qui les ont développées au départ. Mais au Nunavut, ce n'est pas toujours le cas. La pêche à la crevette nordique a été développée, à l'origine, par les gens du sud qui voulaient voir si la crevette était une exploitation faisable. Ils sont donc allés au nord et ils ont contribué au développement de la pêche là-bas. Nous avons envisagé d'accroître les parts de la pêche à la crevette et de la pêche au flétan noir, et nous avons vu des progrès. La part de crevette nordique dans la région contiguë au Nunavut a augmenté de 8,8 p. 100 en 1988 à 31,45 p. 100 en 2004. La part de flétan noir a augmenté de 27,27 p. 100 en 2000 à 59,6 p. 100 en 2004. Depuis 2004, les quotas ou les parts n'ont pas subi de changement.

Nous devons envisager un engagement en matière scientifique. Il s'agit d'une source de préoccupation. Nous avons essayé d'accroître notre présence scientifique dans cette région pour appuyer non seulement la pêche nationale, mais aussi la pêche au flétan noir. Cette question relève de l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest, l'OPANO. Le financement des activités scientifiques s'élève actuellement à 320 000 \$ par année, mais nous étudions des moyens d'améliorer cette situation avec le temps.

Lors de leur comparution devant le Comité permanent des pêches et des océans de la Chambre des communes, le ministre et le sous-ministre ont exprimé le souhait d'aller de l'avant dans le dossier de l'infrastructure. À l'heure actuelle, la structure des pêches au Nunavut est limitée par de l'absence d'infrastructure. Il n'existe pas d'infrastructure pour appuyer certains types de pêches, d'où la dépendance à l'égard des navires de gros tonnage et de la pêche hauturière, au détriment des collectivités côtières. Il s'agit d'un point à prendre en considération dans l'avenir.

De façon générale, il n'y a pas de désaccord quant à l'orientation que nous voulons suivre. Il y a un désir de parvenir à l'objectif final plus rapidement que nous avons pu le faire en ce qui a trait à la réponse du gouvernement. Nous devons travailler de concert avec le gouvernement du Nunavut pour suivre cette voie, c'est-à-dire stimuler le développement économique dans les collectivités côtières du Nunavut en se fondant sur la pêche et changer la nature de cette pêche, selon ce que souhaitent les gouvernements et les collectivités à l'échelle locale.

Le président : Je suis troublé par l'absence d'infrastructure, car c'est là où se trouve le véritable avantage. Nous avons connu cette situation au Labrador pour ce qui est de la canadianisation

The real payoff is onshore structures with proper plants and a place for boats to dock. I am puzzled why there is no infrastructure, no wharves, no breakwaters, no plants.

Is that a federal responsibility? Those of us who have been around here for a while know that if you are from the Atlantic, one of the things you concentrate on every year is small craft harbours. You watch that budget closely, and make sure you have your list in there and you work with the local regional department of fisheries to see if you can get what you need. I seem to recall there was no part of that budget allocated to Nunavut.

Is this a federal responsibility? If so, where does the money come from for infrastructure in Nunavut? Have land claims made a difference in the way money that has been allocated?

Mr. Bevan: There is a federal role. There have been discussions regarding whether or not ports would be funded in Nunavut. I do not think a final decision has been made.

I do not have personal expertise relevant to the Small Craft Harbours Program or to ports, so I am a little loath to represent the department on that for fear I might not get the facts right.

The Chairman: Just to be clear though, there is nothing preventing money from the small craft harbours budget being allocated to Nunavut, is there?

Mr. Bevan: I really would feel more comfortable going to the people who are responsible for that program. I am not aware of anything, but I would not want to mislead the committee if I have not got my facts straight.

The Chairman: We need to be clear on that, if you could help us to understand what is going on there.

Senator Adams: I hope you pass on the question to the minister. In the beginning, we were kind of late. The harbours were privatized and Nunavut had a problem with transport. They have nothing now. The government built everything across Canada and after we settled the land claim, we privatized it and now we are fighting to get the money for the harbour.

The Chairman: That is airports, right?

Senator Adams: No, it is both. Transport Canada used to own the budget and everything, including the airport, before NAVCAN.

The Chairman: Is there still a small craft harbours budget?

Senator Adams: No. After privatization, communities were having breakwaters built. We asked Transport Canada if we could give the money to the Coast Guard to look after anything that was damaged by the breakwater, but there was no funding.

des navires hauturiers. Le véritable avantage réside dans des structures côtières, des usines appropriées et une place pour que les bateaux puissent accoster. Je ne comprends pas pourquoi il n'y a aucune infrastructure, aucun quai, aucun brise-lames et aucune usine.

S'agit-il d'une responsabilité fédérale? Ceux d'entre nous qui sont ici depuis assez longtemps savent que si vous êtes de l'Atlantique, un des dossiers sur lesquels vous devez vous concentrer chaque année est celui des ports pour petits bateaux. Vous devez suivre de près ce budget et vous assurer que votre liste y est incluse. Vous devez travailler avec le bureau régional du ministère des pêches pour voir si vous pouvez obtenir ce dont vous avez besoin. Si je me souviens bien, aucune partie de ce budget n'était attribuée au Nunavut.

S'agit-il d'une responsabilité fédérale? Si c'est le cas, d'où proviennent les fonds pour l'infrastructure au Nunavut? Les revendications territoriales ont-elles fait une différence dans la façon dont les fonds ont été attribués?

M. Bevan : Il y a un rôle fédéral. Il y a eu des discussions pour savoir si les ports devaient être financés ou non au Nunavut. Je ne crois pas qu'une décision finale a été prise.

Je n'ai pas d'expertise personnelle concernant le Programme des ports pour petits bateaux ou les ports; je suis donc un peu réticent à l'idée de représenter le ministère dans ce dossier, par crainte de me tromper dans les faits.

Le président : Simplement par souci de clarté, rien n'empêche que des fonds provenant du budget des ports pour petits bateaux soient attribués au Nunavut, n'est-ce pas?

M. Bevan : Je serais vraiment plus à l'aise si on consultait les responsables de ce programme. Je ne suis au courant de rien, et je ne voudrais pas induire le comité en erreur si je me trompais dans les faits.

Le président : Nous devons être clairs à ce sujet, si vous pouviez nous aider à comprendre ce qui se passe là-bas.

Le sénateur Adams : J'espère que vous allez transmettre la question au ministre. Au début, nous étions un peu en retard. Les ports étaient privatisés et le Nunavut avait un problème de transport. Maintenant, le Nunavut n'a plus rien. Le gouvernement a tout construit dans l'ensemble du Canada et, une fois que nous avons réglé la revendication territoriale, nous avons privatisé les ports. Maintenant, nous sommes en train de nous battre pour obtenir des fonds pour les ports.

Le président : Il s'agit des aéroports, n'est-ce pas?

Le sénateur Adams : Non, ce sont les deux. Avant NAVCAN, le budget et tout le reste, y compris l'aéroport, appartenaient à Transports Canada.

Le président : Y a-t-il toujours un budget destiné aux ports pour petits bateaux?

Le sénateur Adams : Non. Après la privatisation, les collectivités ont fait construire des brise-lames. Nous avons demandé à Transports Canada si nous pouvions donner l'argent à la Garde côtière pour s'occuper des dommages causés par les

I know that two years ago the Prime Minister of today promised that they would build a deepwater port in Iqaluit and it never happened. I believe Nunavut tried to get an estimate on how much it would cost to build a harbour for the Baffin region, in an area with about five communities. The Department of Fisheries and Oceans, DFO, has nothing to do with harbours, do they?

Mr. Bevan: We have a Small Craft Harbours Program, and the minister said he personally supports the development of infrastructure in the territory. There have been senior level meetings with the territory and federal officials from DFO and other departments. One solution being explored was the new infrastructure funding recently announced in Budget 2007. However, these solutions are all in the early stages of discussion and I am unable to inform the committee as to whether there has been any progress. I believe there has been a statement of support that infrastructure is required if the fishery is to have the potential for growth as well as change so that a component of it can support coastal communities. That has been recognized. The issue now is how to proceed. Unfortunately, I am not up on small craft harbours issues nor on the recent developments.

Senator Meighen: Am I correct in thinking that infrastructure has no impact on the share of the fishery, that the share of the fishery operates independently from the presence or lack of presence of infrastructure and increased infrastructure would merely, presumably, increase the catch levels?

Mr. Bevan: That is correct. The share is actually not dependent on the infrastructure directly. There has been an indirect impact because the absence of infrastructure in Nunavut made it difficult for the fisheries there to develop. There was the fishery through the ice in Cumberland Sound and fisheries almost independent of the available infrastructure, but the development of things like the offshore shrimp and turbot took place using large vessels. That had an impact on the share because the people who opened up those fisheries were from the South and their endeavours to find out if there was an exploitable resource and to move it from an exploratory fishery into a commercial fishery are recognized as their historical attachment to the fishery. They have a share that perhaps would not have existed in the same way in the South, where the people who lived adjacent to the resource had more access to it and would fish it over a longer, historical period of time; therefore, the shares there are more heavily weighted towards those adjacent to the resource than they are in Nunavut at this time because of that history. That history does have an impact and is, in part, related to the fact that it was impossible for people in Nunavut, in the absence of infrastructure, to start that kind of fishery on their own. Those offshore shrimp and turbot fisheries were developed by the people from the South.

Senator Meighen: In four years, Nunavut's share of the shrimp fishery has more than doubled in spite of the lack of infrastructure.

brise-lames, mais aucun financement n'était disponible. Je sais qu'il y a deux ans, le premier ministre de l'heure avait promis qu'on construirait un port en eau profonde à Iqaluit, mais cela ne s'est jamais fait. Je crois que le Nunavut a tenté d'obtenir une estimation du coût pour construire un port dans la région de Baffin, dans une zone qui comprend environ cinq collectivités. Le ministère des Pêches et des Océans, MPO, ne s'occupe pas des ports, n'est-ce pas?

M. Bevan : Nous avons un Programme des ports pour petits bateaux, et le ministre a dit appuyer personnellement le développement de l'infrastructure dans le territoire. On a tenu des réunions de haut niveau avec des représentants territoriaux et des représentants du MPO et d'autres ministères fédéraux. Une des solutions étudiées était le nouveau financement d'infrastructure récemment annoncé dans le budget de 2007. Toutefois, ces solutions sont à une étape embryonnaire de discussion et je ne sais pas s'il y a eu des progrès à cet égard. Je crois qu'il y a eu une déclaration d'appui selon laquelle l'infrastructure est nécessaire si nous voulons que la pêche ait le potentiel de croissance et de changement pour que la composante de la pêche puisse appuyer les collectivités côtières. Ce point a été reconnu. La question maintenant, c'est de déterminer comment procéder. Malheureusement, je ne suis pas au courant des questions liées aux ports pour petits bateaux ni des récents développements.

Le sénateur Meighen : Est-il vrai que l'infrastructure n'a pas d'impact sur la part de la pêche, qu'il n'y a pas de lien entre la part de la pêche et la présence ou l'absence d'infrastructure, et qu'une meilleure infrastructure ne permettrait vraisemblablement que d'augmenter les prises?

M. Bevan : C'est exact. Il n'y a pas de lien direct entre la part et l'infrastructure. Il y en a eu un indirectement, parce que l'absence d'infrastructure au Nunavut a rendu le développement de la pêche difficile. La pêche d'hiver dans la baie Cumberland et quelques autres pêches ne dépendent presque pas de l'infrastructure existante, mais il faut de gros bâtiments pour pouvoir développer la pêche du flétan noir et de la crevette en haute mer. Cela a eu un impact sur la part parce que les premiers à pêcher ces ressources venaient du sud, et que leur attachement historique à cette pêche a été reconnu en raison des efforts qu'ils ont déployés pour déterminer s'il était possible d'exploiter la ressource et rendre la pêche exploratoire viable sur le plan commercial. Leur part n'aurait peut-être pas été la même dans le sud, là où les populations contigües à la ressource y avaient un accès plus facile et pouvaient l'exploiter plus longtemps. Par conséquent, les parts là-bas sont plus fortement liées au principe de la contigüité à la ressource que ce n'est le cas actuellement au Nunavut, en raison des antécédents historiques. Ces antécédents ont un impact et ils sont en partie liés au fait qu'il était impossible pour la population du Nunavut d'entreprendre ce genre de pêche en l'absence d'infrastructure. Voilà pourquoi ce sont les gens du sud qui ont développé la pêche du flétan noir et celle de la crevette en haute mer.

Le sénateur Meighen : En quatre ans, la part de la pêche à la crevette au Nunavut a plus que doublé malgré l'absence d'infrastructure.

Mr. Bevan: That is correct. There has been an effort by the government to try to respond to the desire of the people in Nunavut to have a share, to have a fishery. All the fish in 0A turbot, for example, are allocated to Nunavut and the rest are looked at as adjacent to Nunavut. There has to be some response to that adjacency and there is. We do not feel we are in a position to tell the people who made the investment, who took the time to explore and develop the fishery and find a way to catch it economically, that they have to move out, that we are going to take it out and give it to someone else. We are looking at how to grow the fishery in a sustainable way so that allocations can be provided to adjacent interests in Nunavut without disadvantaging those who actually started the fishery in the first place.

[Translation]

Senator Robichaud: I would like to know what you meant when you said “without disadvantaging those who actually started the fishery in the first place.” Are you implying that they should retain the majority share of the quota for this fishery forever?

Mr. Bevan: I am not sure, because I do not know exactly how many fisheries operate in the zone adjacent to Nunavut. We need more scientific data in order to establish TACs. It may be possible in future to have more fisheries, and if that happens, then catch levels can be adjusted.

[English]

Senator Robichaud: That is not where I want to go. You have said that some people have a share and it is not because they are nearby but because they went in on an exploratory basis. You also said that it is time for whatever those people got to be reallocated to the fishermen who are close to the region.

Mr. Bevan: No, I said that we would not take fish away from the people who started the fishery and give it to those adjacent. Instead, the growth in fisheries has been disproportionately provided to Nunavut in that area. That is why the shares have changed. The share of shrimp has doubled and the share of turbot has gone up substantially for Nunavut, based on growth.

We did not keep the shares the same; we just said you developed the fishery and you have your quota. We will not reduce your quota at this time because we have growing stocks, but we did give the majority — and all of the turbot in the case of 0A — to Nunavut.

Senator Robichaud: In 0B, they have only 27 per cent.

Mr. Bevan: That is correct.

Senator Robichaud: Also, there are some outside interests. Will those outside interests always have that part — not percentage wise, but the number of tonnes they have now?

M. Bevan : C’est exact. Le gouvernement a tenté de répondre au vœu de la population du territoire qui voulait avoir une part de la pêche. C’est ainsi qu’on a accordé, par exemple, la totalité de la pêche du flétan noir dans la division 0A au Nunavut et on considère les autres pêches contiguës au territoire. Il faut reconnaître le principe de contiguïté, et on le fait. Nous n’estimons pas être en mesure d’enlever la part de ceux qui ont investi et fait de l’exploration en vue d’exploiter la ressource pour l’attribuer à d’autres. Nous cherchons à accroître les activités de pêche de façon durable pour que les allocations puissent être accordées aux collectivités contiguës du Nunavut sans désavantager ceux qui ont fait de l’exploration.

[Français]

Le sénateur Robichaud : J’aimerais savoir ce que signifient les derniers mots que vous avez dit : « de ne pas désavantager ceux qui ont fait l’exploration de ces pêches ». Est-ce que cela veut dire qu’ils vont toujours garder le plus gros pourcentage de cette pêche?

M. Bevan : Je ne suis pas sûr, parce que je ne sais pas combien il y a de pêche dans la zone près du Nunavut. Par exemple, nous avons besoin de plus d’informations scientifiques pour établir les prises totales. Peut-être qu’à l’avenir, il sera possible d’avoir plus de pêcheries, et dans ce cas, il sera possible de changer le pourcentage.

[Traduction]

Le sénateur Robichaud : Ce n’est pas ce que je veux savoir. Vous avez dit qu’il y avait des groupes qui avaient une part de la ressource non pas parce qu’ils vivent à proximité, mais parce qu’ils ont fait de l’exploration. Vous avez également dit que le temps était venu de réattribuer la part que ces pêcheurs ont obtenue à d’autres qui vivent dans la région.

M. Bevan : Non, j’ai dit que nous n’allions pas enlever la ressource à ceux qui avaient été les premiers à l’explorer pour l’accorder aux populations contiguës. Au contraire, l’augmentation des activités de pêche a avantagé le Nunavut de façon disproportionnée dans la région. C’est pourquoi les parts ont changé. La part de la crevette a doublé et celle du flétan noir a augmenté de façon importante pour le Nunavut, en raison de l’augmentation des activités.

Les parts ne sont plus les mêmes; nous avons indiqué à ceux qui ont développé la pêche que nous n’allions pas réduire leur allocation pour l’instant parce que les stocks sont en croissance, mais nous avons accordé au Nunavut la majorité des allocations, et la totalité de celles du flétan noir dans la division 0A.

Le sénateur Robichaud : Dans la division 0B, sa part est seulement de 27 p. 100.

M. Bevan : C’est exact.

Le sénateur Robichaud : Il y a aussi d’autres intérêts. Vont-ils toujours garder leur part, qui n’est pas établie en pourcentage mais en nombre de tonnes?

Mr. Bevan: I cannot say. As you are aware, under the Fisheries Act that we are working with now — the one from 1868 — absolute discretion rests with the minister. Therefore, under law, there is absolutely no assurance that those quotas will not be reduced at some point in time; nor is there an assurance that in the event the stock were to change those quotas would not go down. However, there has been a policy to keep the stocks stable in the short term and to allow growth to go to Nunavut. If it stops growing, or if it starts to go through a downward cycle, decisions will have to be made by the minister of the day; and I cannot predict what those decisions would be.

The minister might decide at that point to maintain a share for the people who were originally in there, to maintain the current shares and apply them to a shrinking fishery or, indeed, to have the shrinkage take place on the part of the people who were originally there. Those are all options available to a minister faced with those choices.

Senator Robichaud: I know, but I do not think that is correct. We lived through that with the crab fishery in the southern gulf; some inshore fisheries were granted a certain percentage — not to my satisfaction, but at least they got something. However, when the quota is reduced, they are the first to lose.

Mr. Bevan: Not now.

Senator Robichaud: No, now they have a permanent share; but it used to be that when it went down, they were out. I hope we do not use the same way of allocating quota as we did there, because I think it is unfair to the people in Nunavut, in this case.

Mr. Bevan: I understand, but I am unable to provide you with assurance in the future because of the way the current law is structured.

Senator Robichaud: In the present law, is there a guarantee. You say the new law would give discretion to the minister.

Mr. Bevan: It gives discretion to the minister.

Senator Robichaud: To reduce the quota of those who did the exploration?

Mr. Bevan: The new law and the old law both give discretion to the minister for such decisions. In the old law there is no guidance relevant to conservation, process, transparency, et cetera. The discretion rests with the minister with no guidance on how it is to be used.

The new law would make the process much more transparent. The minister would have to be public in his reasoning for changing the allocation. He would have to pre-publish his intention to change allocations and allow for a process to be followed that would be evident to all the stakeholders.

That is not how it works under the current law. Under the current law, the minister can inform the department as to what his decision is and we would implement it. There is no process.

M. Bevan : Je ne le sais pas. D'après la Loi sur les pêches sur laquelle nous nous fondons, celle de 1868, le ministre jouit d'une discrétion absolue. Par conséquent, rien ne garantit que les quotas ne seront pas réduits à un moment donné en vertu de la loi, ou qu'ils ne vont pas diminuer si jamais les stocks de poissons fluctuaient. Cependant, il y a une politique visant à assurer la stabilité des stocks à court terme et à accorder au Nunavut l'augmentation des activités. Si la ressource arrête de croître ou commence à connaître une baisse, le ministre en poste aura des décisions à prendre et je ne peux pas prédire ce qu'il va faire.

Il pourrait décider de laisser une part à ceux qui pratiquaient la pêche depuis le début, de maintenir les parts actuelles en tenant compte de la réduction de la pêche ou, effectivement, de faire subir à ceux qui étaient là au départ la diminution des activités. Ce sont des choix qui vont s'offrir au ministre.

Le sénateur Robichaud : Je sais, mais je ne crois pas que c'est juste. On a connu une situation semblable dans le cas de la pêche du crabe dans le sud du golfe; certaines pêches côtières ont obtenu un certain pourcentage, pas suffisant à mon avis, mais quand même. Cependant, quand le quota est réduit, ce sont les premières à perdre.

M. Bevan : Pas maintenant.

Le sénateur Robichaud : Non, maintenant, elles ont une part permanente mais, avant, quand la ressource diminuait, elles la perdaient. J'espère que nous n'attribuons pas les quotas comme nous l'avons fait dans ce cas, parce que je trouve que c'est injuste pour la population du Nunavut.

M. Bevan : Je comprends, mais je ne peux pas vous le garantir compte tenu de la façon dont la loi est faite.

Le sénateur Robichaud : Dans la loi actuelle y a-t-il une garantie? Vous dites que la nouvelle loi donnerait au ministre le pouvoir de décider.

M. Bevan : Elle le lui donne.

Le sénateur Robichaud : De réduire le quota de ceux qui ont fait de l'exploration?

M. Bevan : Autant la nouvelle loi que l'ancienne donne au ministre le pouvoir de prendre des décisions de cette nature. Dans l'ancienne loi, il n'y a aucune directive à suivre concernant la conservation, le processus, la transparence, et le reste. Le ministre exerce son pouvoir discrétionnaire sans avoir de directive à suivre.

La nouvelle loi rendrait le processus beaucoup plus transparent. Le ministre devrait rendre publiques les raisons pour lesquelles il modifie l'allocation. Il devrait annoncer son intention de modifier les allocations et respecter un processus qui serait clair pour tous les intéressés.

Ce n'est pas ce que la loi actuelle prévoit. Actuellement, le ministre peut faire part de sa décision au ministère, qui se charge de la mettre en œuvre. Il n'y a pas de processus à suivre.

Senator Robichaud: That would be fair for the people of Nunavut.

Mr. Bevan: If that is what the particular minister of the day did. He could also have reasons for deciding last in, first out. As I said, there is no transparent process or guidance in the current law that informs the minister on how that discretion can be used. Indeed, the only limit is natural justice. There is very little recourse to ministerial decisions, as we have seen in a number of challenges in the past.

Senator Adams: I would like to say that the policy should be changed. The fishery in Nunavut is not working right now. I have been saying that for the last four or five years. I just talked to some people who are having a meeting up there today and tomorrow. I talked to some private guys and they said nothing has changed.

The only thing I would like to see in the future for those 8,500 metric tonnes of turbot is that they should be allocated to five communities up there in Nunavut. The way the system is now between Royal Greenland and the Baffin Fisheries Coalition, it is not working. BFC is not giving any allocation to the Inuit community.

In the future, the minister should be able to allocate quotas to the communities — at least five of them: Pond Inlet, Clyde River, Broughton Island, Iqaluit and maybe Cape Dorset or Lake Harbour; they should be allocated up to the 8,500 metric tonnes.

The royalties from that fishery are supposed to be part of the land claim. Right now, those people have a corporation that has Royal Greenland as a partner. Every time it buys out some of the quotas — I think 45 tonnes from Clyde River and 145 tonnes from Pond Inlet — it takes the quotas and keeps the 27 per cent royalties. Right now, for those 8,000 metric tonnes, the royalties are over \$3 million a year, and it is not going to the community. One community went into partnership with people who are Canadian and now it has over 1,000 metric tonnes and last year got royalties for \$680,000. Those other people do not own the quotas; if you own the quotas and you do not want to go in with a company, you do not get the royalties.

Why are we giving some of the royalties to people who are not even Canadian? That is where I have a difficulty. That is why we cannot get anything going. The royalties are supposed to provide some kind of benefit to the community in the future for the equipment and the boats and such things, and it is not going to the community. There is only 12 miles but it has not been studied and we do not know how much fishing is taking place there. You mentioned something about \$320,000 of revenues in the future.

Mr. Bevan: I think that is what is being spent.

Senator Adams: It is spent already. We need to find out how much fish we have up there to be caught and whether we need to reduce or increase the allocation for the 8,500 metric tonnes of turbot.

Le sénateur Robichaud : Ce serait juste pour la population du Nunavut.

M. Bevan : Si c'est ce que le ministre en poste faisait. Il pourrait aussi avoir des raisons de décider que le dernier arrivé est le premier à partir. Comme je l'ai dit, il n'y a pas de processus transparent ou de directive à suivre dans la loi actuelle pour orienter le ministre dans sa décision. Effectivement, ses seules balises sont celles de la justice naturelle. Il existe très peu de recours contre les décisions du ministre, comme un certain nombre de contestations nous l'ont montré par le passé.

Le sénateur Adams : J'aimerais bien que la politique change. La pêche au Nunavut ne fonctionne pas actuellement. Je le répète depuis quatre ou cinq ans. J'ai parlé à certaines personnes qui se réunissent là-bas aujourd'hui et demain. J'ai parlé à certains entrepreneurs privés qui m'ont dit que rien n'avait changé.

Tout ce que je voudrais, c'est que les 8 500 tonnes métriques de flétan noir soient attribuées à cinq communautés du Nunavut. Le système actuel, avec la Royal Greenland et la Baffin Fisheries Coalition, ne fonctionne pas. La BFC n'accorde aucune allocation aux Inuits.

Le ministre devrait pouvoir attribuer des quotas aux communautés, à au moins cinq d'entre elles : Pond Inlet, Clyde River, Broughton Island, Iqaluit et peut-être Cape Dorset ou Lake Harbour; elles devraient pouvoir se prévaloir de l'allocation de 8 500 tonnes métriques.

Les redevances de cette pêche sont censées faire partie des revendications territoriales. Actuellement, la société qui représente ces communautés est associée à Royal Greenland. Chaque fois qu'elle achète une partie des quotas, soit 45 tonnes de Clyde River et 145 tonnes de Pond Inlet, je crois, elle garde les redevances de 27 p. 100. Les redevances de ces 8 000 tonnes métriques s'élèvent à plus de trois millions de dollars par année et elles ne sont pas versées aux Inuits. Une communauté, qui a formé un partenariat avec des Canadiens, détient aujourd'hui plus de 1 000 tonnes métriques et a touché l'an dernier des redevances de 680 000 \$. Les autres ne détiennent pas les quotas; les détenteurs de quotas qui ne veulent pas s'associer à une entreprise ne touchent pas les redevances.

Pourquoi verser certaines des redevances à des gens qui ne sont même pas canadiens? C'est ce que je conteste. C'est la raison pour laquelle rien ne fonctionne. Les redevances sont censées aider la communauté à s'acheter de l'équipement et des bateaux notamment, et elle ne les reçoit pas. Il s'agit seulement de 12 milles, mais aucune étude n'a été faite et nous ne savons pas quelles sont les activités de pêche qui s'y déroulent. Vous avez parlé de revenus futurs d'environ 320 000 \$.

M. Bevan : Je pense que c'est ce qui est dépensé.

Le sénateur Adams : C'est déjà dépensé. Il faut savoir quelle quantité de poisson s'y trouve et si nous devons réduire ou augmenter l'allocation de 8 500 tonnes métriques de flétan noir.

Mr. Bevan: In the case of turbot, the scientific advice is required to go to the scientific council of NAFO for advice on the total allowable catch there. We need to provide the raw data and scientific analysis to support that process.

The decisions on the allocation of turbot have been made by the minister. With respect to the share that Nunavut receives, we seek advice from the government and the Nunavut Wildlife Management Board. That has led to allocation of the offshore catch to the Baffin Fisheries Coalition. I understand the royalties are for Canadianizing all of the operations. The vessels have to be and are registered in Canada. I believe the rest of the funds are used to further the Canadian ownership and interest in that company. Again, we are stuck with the situation of what comes first in terms of community interests. We still do not have the capacity to fish these stocks if the infrastructure and the vessels are not present other than through the Baffin Fisheries Coalition process.

Senator Adams: That is why I have a problem with the BFC. There are only the two — Nunavut Wildlife Management and BFC — operating the fishery. Others are interested in getting into it but they have no power to say. Every year the minister gives out Nunavut quotas but no percentage goes to Nunavut. Our chairman mentioned that and we made recommendations to the Nunavut Tunngavik Incorporated, to the Nunavut Wildlife Management Board and to Minister David Simailak. The minister and the government should accept that the fishery should be run 100 per cent by the people of Nunavut and not by these organizations. The allocations should go to the community.

Mr. Bevan: That decision rests with the minister. As well, he has to be guided by a land claims process. I believe we have an obligation to consider the Nunavut Wildlife Management Board recommendations.

Senator Adams: The chairman appointed by the Governor-in-Council should recognize that those quotas belong to the Inuit people but that is not being said. Mr. Joe Tigullaraq was appointed by DFO for a five-year term.

Senator Comeau: Mr. Bevan, some years ago we talked to the community and to the government about the objectives of both groups. It seems they favour a smaller scale fishery, which you confirmed in your earlier comments.

Mr. Bevan: I confirmed that the minister is interested in seeing the resources be used by people attached to the fishery and the benefits accrue to them. He has indicated that he would like to see more benefit flowing to the people of Nunavut from these resources than currently is the case. That is his stated objective. However, the infrastructure and other issues are not in place at this time.

Senator Comeau: I was heartened by your comments regarding the recognition that without basic infrastructure, which has been on demand for years, there is no way we can go to the next step, which is to favour a smaller-scale fishery, if that is the desire of

M. Bevan : Dans le cas du flétan noir, il faut soumettre une analyse scientifique à l'étude du conseil scientifique de l'OPANO pour connaître son avis sur le total autorisé des captures. Des données brutes et une analyse scientifique sont nécessaires pour cela.

C'est le ministre qui a déterminé l'allocation de flétan noir. Pour ce qui est de la part du Nunavut, nous demandons conseil au gouvernement et au Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut. C'est ainsi qu'a été fixée l'allocation des prises en haute mer de la Baffin Fisheries Coalition. Je crois comprendre que les redevances permettent de canadianiser toutes les activités. Les bateaux doivent appartenir à des propriétaires canadiens et être enregistrés au Canada. Je crois que le reste des fonds sert à accroître la participation et les intérêts canadiens dans l'entreprise. Il faut toutefois tenir compte des principaux intérêts de la population. Nous ne sommes toujours pas en mesure de pêcher les stocks de poissons si nous n'avons pas d'autre infrastructure ou bateaux que ceux de la Baffin Fisheries Coalition.

Le sénateur Adams : Voilà ce que je reproche à la BFC. Il n'y a que le Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut et la BFC qui pratiquent la pêche. Il y en a d'autres qui aimeraient pouvoir pêcher, mais ils n'ont aucun pouvoir. Chaque année, le ministre attribue les quotas du Nunavut sans rien accorder au Nunavut. Notre président l'a fait remarquer et nous avons formulé des recommandations à la Nunavut Tunngavik Incorporated, au Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut et au ministre David Simailak. Le ministre et le gouvernement devraient accepter que la pêche soit exploitée en totalité par la population du Nunavut et non par ces organisations. Les allocations devraient être accordées à la population.

M. Bevan : C'est le ministre qui prend la décision à ce sujet. Il doit aussi se fonder sur les revendications territoriales. Je crois que nous sommes obligés de tenir compte des recommandations du Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut.

Le sénateur Adams : Le président nommé par le gouverneur en conseil devrait reconnaître que ces quotas appartiennent aux Inuits, mais on ne le dit pas. M. Joe Tigullaraq a été nommé par le MPO pour un mandat de cinq ans.

Le sénateur Comeau : Monsieur Bevan, il y a quelques années, nous avons discuté avec la population et le gouvernement des objectifs des deux groupes. Il semble qu'ils favorisent une pêche à plus petite échelle, comme vous l'avez confirmé plus tôt.

M. Bevan : J'ai dit que le ministre aimerait que les ressources soient exploitées par ceux qui ont un attachement à la pêche et que les avantages qui en découlent leur reviennent. Il souhaiterait que la population du Nunavut puisse profiter plus qu'elle ne le fait actuellement des retombées de ces ressources. C'est son objectif avoué. Cependant, l'infrastructure est déficiente et il y a d'autres mesures qui manquent.

Le sénateur Comeau : Je suis heureux de vous entendre dire que, sans une infrastructure de base, qui est réclamée depuis des années, il sera impossible de passer à l'étape suivante, c'est-à-dire de favoriser une pêche à plus petite échelle, si c'est ce

the communities. Without infrastructure, the situation favours a large-scale offshore fishery. That is what I detect from your comments.

Mr. Bevan: Clearly, without the capacity, the land and the land process, that is the case. Discussions are needed with the current quota holders and we have to get the processes in place for the allocations. One would have to assume that those parties, the Nunavut Wildlife Management Board and others, would have to wish to move in that direction.

It is clear that catching the product next to Nunavut then having it landed offshore down south is not the best way to have the benefits accrue to the people of Nunavut.

Senator Comeau: I recall that this was very much the method of choice when we met with them some years ago. They preferred to land their catch locally so they could process it locally. Sometimes they looked to the possibility that this could be done with smaller vessels so that people would not have to go away for weeks and then possibly do the landings on another trip to be shipped south.

Some years ago, the Department of Fisheries and Oceans seemed to favour a fishery that tended to concentrate and to consolidate quotas into ever larger corporations. This was viewed as a more efficient model. I can understand how DFO might have favoured this model because it had to deal with fewer people and, therefore, fewer headaches. Are we to assume that DFO is now receptive to a small-scale fishery where the quotas might not be consolidated in fewer hands?

Mr. Bevan: Going back years, the trend has been the establishment of the enterprise allocation process in Atlantic Canada for the offshore component of a quota. At that point, the decision was made that that fishery had to become much more economically efficient in order to survive. As you recall, that policy was born out of the economic turmoil existing around the early 1980s.

Senator Comeau: I am referring to a later period when even the smaller-scale fisheries favoured a kind of consolidation of ownership of the quotas.

Mr. Bevan: Some groups of fishermen have come to the department to ask the minister to switch the policy framework for their fisheries to go either to individual quota, IQ, or to individual transferable quota, ITQ, fisheries. That has given them the capacity to get away from the competitive fishery.

Senator Comeau: Without going into the pros and cons of the ITQs and privatization versus non-privatization, in my view the IQ model for the Nunavut area would not work. Judging from what I have been heard from the people in that area, that is not where they want to go. Would DFO be in favour of looking at a community quota system rather than the model used in the South, which, in my view, has not always been that great?

Mr. Bevan: We would have to receive advice from the processes established under the land claims. That would have to come from them. If there were a viable proposal from them,

que veut la population. L'absence d'infrastructure favorise une pêche hauturière à grande échelle. C'est ce que je déduis de vos propos.

M. Bevan : Il est évident que, sans capacité, ni installation terrestre, c'est le cas. Il faut discuter avec les détenteurs de quotas et nous devons établir des mécanismes pour les allocations. Il faut présumer que les intéressés, le Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut et d'autres, vont vouloir suivre cette voie.

Il est évident que ce n'est pas avantageux pour la population du Nunavut que la ressource soit pêchée près du Nunavut et que les prises soient débarquées plus au sud.

Le sénateur Comeau : Je me rappelle que c'était vraiment la formule privilégiée par les gens que nous avons rencontrés il y a quelques années. Ils voulaient que les prises soient débarquées sur leur territoire pour pouvoir transformer le poisson sur place. Ils ont envisagé la possibilité de le faire avec de plus petits bateaux pour que les pêcheurs n'aient pas à partir pendant des semaines et à faire transporter leurs prises dans le sud.

Il y a quelques années, le ministère des Pêches et des Océans semblait préférer que les quotas de pêche soient regroupés et attribués à des sociétés toujours plus grandes. Ce modèle paraissait plus efficace. Je peux comprendre pourquoi le ministère favorisait ce modèle, parce qu'il avait ainsi à négocier avec moins de gens, ce qui réduisait d'autant les problèmes. Pouvons-nous présumer que le ministère est maintenant mieux disposé à l'égard d'une pêche à plus petite échelle dont les quotas ne sont pas regroupés entre un petit nombre de détenteurs?

M. Bevan : On a déjà eu tendance à accorder les allocations à des entreprises dans le Canada atlantique pour la composante hauturière des quotas. On avait décidé à l'époque que la pêche ne pouvait survivre sans être beaucoup plus performante. Vous vous rappellerez que ce sont les difficultés économiques du début des années 1980 qui sont à l'origine de cette politique.

Le sénateur Comeau : Je parle d'une période moins lointaine, quand même la pêche à petite échelle favorisait une sorte de regroupement de la propriété des quotas.

M. Bevan : Certains groupes de pêcheurs sont venus demander au ministère de modifier le cadre stratégique pour que leur pêche en devienne une visée par des quotas individuels ou des quotas individuels transférables. C'est ce qui leur a permis de ne pas avoir à pratiquer une pêche concurrentielle.

Le sénateur Comeau : Sans examiner les avantages et les inconvénients des quotas individuels transférables et de la privatization ou non, je pense que le régime des quotas individuels ne fonctionnerait pas au Nunavut. D'après ce que les gens de la région m'ont dit, ce n'est pas la voie à suivre. Le ministère serait-il prêt à envisager un régime de quotas collectifs à la place du modèle appliqué dans le sud qui, d'après moi, n'a pas toujours été le meilleur?

M. Bevan : Les gens de la région devraient nous donner des conseils à la lumière des processus établis en vertu de l'accord sur les revendications territoriales. Si ces gens, y compris le Conseil de

involving the Nunavut Wildlife Management Board and possibly an evolution of the current system, that would be considered by the department and the minister. I cannot prejudge because there is a procedure in place that has to be followed by the land claims agreement. We cannot say where the catch should be landed because choices have to be made in consultation with the people involved in the process. We are open to many different models in the fisheries.

In the South we have small-scale ITQ fisheries, enterprise allocations, competitive fisheries, and community quotas in southwest Nova Scotia. Those Canadian models exist within the context of current policies. We have pressure on fisheries throughout Canada due to the high dollar, high gas and low prices in the past year. That has driven people to consider how to survive in these challenging times. How do we adapt to changing resource abundance and price? That has led people to consider how to consolidate. The government's commitment to assisting fishermen to adjust through combining enterprises and also preserving the independence of the inshore fleet in Atlantic Canada was noted by the minister's announcement on April 12. We are ensuring the minister's objective of having those who fish, who bear the risks at sea, also be the ones who gain the benefits. They should not be subject to control by people not on the boat.

Senator Comeau: Some years ago, this committee recommended a joint infrastructure development agreement between the North and the Government of Canada. Over the years, infrastructure programs in the North had been neglected. Senator Adams mentioned a devolution of responsibility for the wharves by the department. Transport Canada and the Department of Fisheries and Oceans are also doing it. The communities are faced with the worst of all possible worlds. In the South where all the wharves were being developed, they were not part of the benefits, and now that the department and the government are moving away from infrastructure, the communities have even less hope. Is there any chance for a development agreement so that the North can have some optimism? They were short-changed in the past and now we could look after them.

Mr. Bevan: There have been discussions at the senior level about how to move ahead on that and how to fund it. There has been talk about using the infrastructure funding if possible and finding a way to make that happen. It is continuing to be an area of discussion to try to find a solution.

Senator Comeau: We are zeroing in on this one.

Mr. Bevan: It is an important issue because it does limit the options even if the current quota holders maintain the current structure of their fishing operations. I understand that they are looking at options for diversification of their fishing gear. If they hold their catch in the future they cannot even land their product for transshipment out of Nunavut because the infrastructure is not there. It puts us in a position where the fish either go to Greenland, or south or somewhere else where the infrastructure exists. The fishery is not benefiting the people of Nunavut.

gestion des ressources fauniques du Nunavut, nous proposons un modèle viable qui permettrait d'améliorer le système actuel, le ministère et le ministre en tiendraient compte. Je ne peux pas préjuger de la situation, parce qu'il y a une procédure en place qui doit être respectée au titre de l'accord sur les revendications territoriales. Nous ne pouvons pas dire où seront débarquées les prises avant d'en avoir d'abord discuté avec les gens engagés dans le processus. Nous sommes ouverts à différents modèles.

Dans le sud, il y a des pêcheries artisanales fonctionnant sous le régime des QIT, des allocations aux entreprises, des pêches concurrentielles, de même que des quotas par localité, dans le sud-ouest de la Nouvelle-Écosse. Ces modèles canadiens existent dans le contexte des politiques actuelles. La force du dollar, la hausse des prix du carburant et les bas prix de l'an dernier portent un dur coup à l'industrie de la pêche partout au Canada. Cela a amené les gens à se demander comment survivre en ces temps difficiles. Comment faire pour s'adapter aux variations des ressources disponibles et des prix? Cela a poussé les gens à se rassembler pour trouver une solution. Le 12 avril dernier, le ministre a annoncé que le gouvernement s'engageait à aider les entreprises tout en préservant l'indépendance des petits pêcheurs côtiers dans l'Atlantique. Nous voulons nous assurer que les gens qui pêchent, ceux qui risquent leur vie en mer, soient aussi ceux qui en bénéficient. D'ailleurs, ceux-ci ne devraient pas être contrôlés par des gens qui ne sont pas à bord du bateau.

Le sénateur Comeau : Il y a quelques années, ce comité a recommandé une entente conjointe de développement des infrastructures entre le Nord et le gouvernement fédéral. Au fil des ans, les programmes d'infrastructure dans le Nord ont été peu à peu mis de côté. Le sénateur Adams a indiqué que le ministère se déchargeait de sa responsabilité concernant les quais. Il en va de même pour Transports Canada et Pêches et Océans Canada. Les collectivités sont donc confrontées au pire. Dans le Sud, où tous les quais ont été construits, elles ne pouvaient pas en profiter, et maintenant que le ministère et le gouvernement ne s'occupent plus des infrastructures, les communautés sont encore plus désespérées. Y a-t-il une possibilité de conclure un accord de développement pour redonner un peu d'espoir aux gens du Nord? Ils ont été floués par le passé, et il est grand temps pour nous de les aider.

M. Bevan : Aux échelons supérieurs du gouvernement, on a discuté des mesures à prendre et du financement. On a évoqué la possibilité d'utiliser le financement consacré aux infrastructures. Ce problème continue d'alimenter les discussions, et on essaie de trouver une solution.

Le sénateur Comeau : Nous nous concentrons là-dessus.

M. Bevan : Il s'agit d'un problème considérable puisqu'il limite les options, même si les détenteurs de quota actuels poursuivent leurs activités. Je sais qu'ils envisagent de diversifier leurs équipements de pêche. Dans le futur, ils ne pourront même pas débarquer leurs prises ailleurs qu'au Nunavut, pour le transbordement, à cause de l'absence d'infrastructures. Par conséquent, le poisson devra être envoyé au Groenland, dans le sud ou ailleurs où il y a les installations nécessaires. La pêche n'est donc pas une industrie qui profite aux habitants du Nunavut.

Senator Comeau: You are now spending roughly \$320,000 a year on science in that region. Is there any hope to fund research on species other than shrimp and turbot in the North? This could be clams or other species that have a potential for development.

Mr. Bevan: I will let Dr. Wendy Watson-Wright answer that. There will soon be a need to have a better understanding of ecosystems. We have committed through international treaties and regional fish management organizations to move towards ecosystem-based management and a precautionary approach. We cannot do that without knowledge. We have seen proposals from offshore shrimp and groundfish operators in areas close to Nunavut to create large areas where they will voluntarily not fish. They have stopped fishing until there is more information. They have a coral conservation protocol for their fishing operations. We are entering discussions with NAFO and other parts of the Canadian industry to move in that regard. We must know what is on the bottom and what the impacts on it are of fishing. We must know how the ecosystem impacts the fishery and vice versa. Those things will drive us in that direction. We have seen activity in other northern areas. Greenland has identified additional resources that they are exploring. If they are on one side of the Davis Strait they are likely on the other. We should further that knowledge.

We have had some shocks in terms of the response to the *Laroque* decision, which has forced us to reconsider some of our activities. Once we have put that behind us we will have to look at this. We did get extra money in the recent budget for considering ecosystem approaches. I cannot identify where will it be spent nor can I provide a dollar figure. We have to go in that direction but I cannot tell you how far.

The Chairman: There are precedents pertaining to infrastructure provisions. We have had such arrangements with regions and provinces for years. In the 1980s there was a program for net bags and hoists on the wharves. The money came from the federal fisheries budget. This was a separate agreement with a province and the same thing may have happened in New Brunswick and Nova Scotia. It certainly happened in my province. Even though we no longer have the Department of Regional Economic Expansion, we have the Government of Nunavut. There is nothing to prevent the Government of Canada from having a deal with Nunavut. I am puzzled as to why it takes so long to get these deals. We have had them in the past. It is not unprecedented.

Le sénateur Comeau : Vous consacrez actuellement près de 320 000 \$ par année à la recherche dans cette région. Serait-il possible de financer la recherche sur des espèces autres que la crevette ou le flétan noir dans le Nord? Par exemple, on pourrait étudier les palourdes ou d'autres ressources ayant un potentiel de développement.

M. Bevan : Je vais laisser le soin à Mme Wendy Watson-Wright de répondre à cette question. Nous devons bientôt nous pencher sur les écosystèmes afin de mieux les comprendre. Nous nous sommes engagés, par le biais de traités internationaux et auprès d'organisations régionales de gestion des pêches, à adopter une approche écosystémique et préventive dans la gestion des pêches. Pour ce faire, nous devons absolument avoir les connaissances nécessaires. Des pêcheurs de crevette et de poisson de fond en haute mer, près du Nunavut, nous ont proposé de délimiter de grandes zones où ils n'iraient pas pêcher. Ils ont d'ailleurs cessé de le faire et attendent qu'il y ait plus d'information. Ils respectent un protocole de conservation du corail pour leurs activités de pêche. Nous avons entrepris des discussions avec l'OPANO et d'autres représentants de l'industrie canadienne à cet égard. Nous devons approfondir nos connaissances et déterminer les conséquences de la pêche. Il est important de voir comment l'écosystème agit sur la pêche et vice-versa. Ces connaissances nous guideront dans cette direction. Nous avons observé des activités dans d'autres régions nordiques. Le Groenland est en train d'explorer les ressources additionnelles qu'il a découvertes. S'il y a de telles ressources d'un côté du détroit de Davis, il y en a forcément de l'autre. Nous devrions accroître nos connaissances à ce sujet.

La réponse à la décision *Laroque* nous a quelque peu ébranlés et forcés à revoir certaines de nos activités. Lorsque tout sera terminé, nous devrons nous pencher là-dessus. Dans le dernier budget, on nous a accordé des fonds supplémentaires afin que nous examinions des approches écosystémiques. Je ne peux pas vous dire quand cet argent sera dépensé ni à combien s'élève le financement. Tout ce que je sais, c'est que nous devons suivre cette voie.

Le président : Il y a des précédents qui s'appliquent aux dispositions en matière d'infrastructures. Il y a eu des accords là-dessus avec les régions et les provinces pendant des années. Dans les années 1980, il existait un programme visant l'achat de filets et de palans pour les quais, financé à même le budget des pêches du gouvernement fédéral. On a conclu une entente distincte avec une province, et il se peut que le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse en aient fait autant. Chose certaine, cela s'est fait avec ma province. Même si nous n'avons plus le ministère de l'Expansion économique régionale, il reste le gouvernement du Nunavut. Il n'y a rien qui empêche le gouvernement du Canada de signer une entente avec lui. J'ai du mal à comprendre pourquoi c'est si long. Pourtant, nous en avons déjà conclues par le passé; ce n'est pas comme si cela ne s'était jamais fait auparavant.

Senator Robichaud: We are still in the Aboriginal Fisheries Strategy. A lot of money has gone to buy back and transfer commercial licences and train personnel. We even funded facilities in Richibucto — boats, wharves and things like that. It would not be new.

The Chairman: It is not new.

Mr. Bevan: The difficulty is getting the authorities and the money. The Aboriginal Fisheries Strategy is a bridged treaty, so when you end up with the land claim treaty it puts that off as an operation. I agree that there have been precedents.

Infrastructure in the South is built upon existing infrastructure. There is a historical presence. It is much cheaper to build there than it is in the North. The scale of expenditures required in the North is an issue that requires a different kind of programming and we have not been able to land on that at this point. A number of people, including the minister, have noted the need but we have not yet responded to that need. It has to be inserted into the set of government spending priorities.

The Chairman: It is more expensive, although there are only nine or 10 miles across the strait between Nunavut and Labrador. We know it is more expensive to build in the North. That is just a fact of life.

Senator Watt: Some time ago David Simailak, the Finance Minister for the Government of Nunavut, appeared before us and Senator Adams and I were the only two senators here. He laid out what Nunavut Tunngavik Incorporated is doing in terms of expenditures in relation to the development of fisheries. He made it clear to us that there was no participation of any federal government department in the development of the fishery. That was the case not only in the field of infrastructure, but also in the field of scientific research. That to me was clear. I also had a good idea of why the federal government was not directly participating in the infrastructure requirement while at the same time dealing with the scientific aspects of it and trying to have the area adjacent to maximize the benefit into the community.

I remember asking whether it had anything to do with the fact that you had taken the government to court for breach of contract in relation to their land claims and he pretty well answered me by saying that this was a factor, but he did not categorically say that that was the only reason why the table was there but the table had not been fulfilled by the government side. This was what he was highlighting.

I do not know, Mr. Chairman, if there is anything directly relating to the claim from Nunavut Tunngavik Incorporated for \$1.5 billion for breach of contract on this whole issue. I do not know whether this matter will be rectified. I have seen the defence argument laid out, which says basically that they had no right to take the Government of Canada to court on the basis of the fact that they are representing their clients. I have been trying to make sense out of that and trying to come to grips with how they will get out of this mess.

Le sénateur Robichaud : La Stratégie des pêches autochtones s'applique toujours. Beaucoup d'argent a servi à racheter et à transférer des permis commerciaux ainsi qu'à former du personnel. Nous avons même financé des installations à Richibucto, notamment des bateaux et des quais. Ce n'est donc pas nouveau.

Le président : Effectivement.

M. Bevan : Ce qui est difficile, c'est d'arriver à convaincre les autorités de débloquer des fonds. La Stratégie des pêches autochtones est un traité transitoire, c'est-à-dire qu'elle s'applique aux secteurs pour lesquels aucun régime de gestion des pêches découlant du règlement de quelconques revendications territoriales n'a encore été mis en place. Je conviens qu'il y a eu des précédents.

Les infrastructures dans le sud existent depuis longtemps. Il y a une présence historique. C'est beaucoup moins cher de construire là-bas que dans le Nord. Étant donné les dépenses requises dans le Nord, il faut différents programmes que nous n'avons pas encore mis en œuvre. Plusieurs personnes, dont le ministre, ont convenu qu'il y avait un besoin, mais on n'a encore rien fait. Cela doit s'inscrire dans les dépenses prioritaires du gouvernement.

Le président : Même si seulement neuf ou dix milles séparent le Nunavut du Labrador par le détroit, nous savons que cela coûte plus cher de construire dans le Nord; c'est indéniable.

Le sénateur Watt : David Simailak, ministre nunavutois des Finances, a comparu devant le comité dernièrement, et le sénateur Adams et moi-même étions les seuls parlementaires présents. Il a expliqué quels investissements la Nunavut Tunngavik Incorporated faisait pour le développement des pêches. Il a dit clairement qu'aucun ministère fédéral ne participait à cette initiative, ni au financement des infrastructures, ni à la recherche scientifique. Pour moi, c'était clair. Je crois aussi savoir pourquoi le gouvernement fédéral ne participait pas directement au développement des infrastructures, en investissant dans la recherche scientifique et en étendant le territoire pour maximiser les avantages pour la communauté.

Je me souviens de lui avoir demandé si le fait que vous poursuiviez le gouvernement pour rupture d'un contrat concernant les revendications territoriales y était pour quelque chose, et il m'a répondu qu'en effet, c'était un facteur, mais il n'a pas affirmé catégoriquement que c'était la seule raison pour laquelle le gouvernement n'apportait pas sa pierre à l'édifice.

J'ignore, monsieur le président, si c'est directement lié à la poursuite de 1,5 milliard de dollars de la Nunavut Tunngavik Incorporated pour violation de contrat. Je ne sais pas non plus si ce dossier se règlera un jour. La défense a invoqué qu'elle n'avait pas le droit d'amener le gouvernement du Canada devant les tribunaux parce qu'elle représente son client. J'essaie de comprendre la situation et m'imaginer comment ils pourront se sortir de ce pétrin.

I guess the defence is probably looking at it from the standpoint that when they entered the land claims negotiations there was no power of attorney. When you are dealing with a collective issue, you do not become a collective overnight; you become a collective from the individual people. Unless you have a clear power of attorney from the individuals — and I think this is correct to say — you cannot represent the people. When they entered negotiations there was no power of attorney.

The Chairman: Negotiations with whom?

Senator Watt: With their settlement. What happened here is that the federal government got what they wanted. They got the Inuit to surrender their rights, because the Government of Nunavut and Nunavut Tunngavik Incorporated expected the federal government to deal with all those infrastructure requirements and fully materialize the fishing activities in that area. However, when it came to delivering the goods, the Government of Canada did not follow through.

The Chairman: Are you suggesting that the presence of the court case is impeding any progress?

Senator Watt: It probably has something to do with it and I am not sure whether Mr. Bevan has any involvement in it. I do not think he does.

Mr. Bevan: No, and I cannot comment on it.

The Chairman: That is very useful.

Senator Watt: Somehow, they will have to break the ice. The two parties have to get together. Senator Comeau said that this is not a new issue of a need for scientific money and infrastructure money. Where will the money come from?

I remember a few years back making a suggestion: Why is not a key part of our recommendations to have Nunavut Tunngavik Incorporated put a certain amount of money into it and use that to get additional funds from the government? I think we even made those recommendations at some point.

The Chairman: Some private and government partnership.

Senator Watt: I thought this was useful information. We could be spending this and not going anywhere.

I would like to go a bit further because I think I understood what Senator Adams was driving at and I think it is on the same matter. If Nunavut is to get the maximum benefit out of this — Senator Adams keeps talking about this royalty business and I can understand the royalties. If you are fishing in the high sea, the royalties stay with that ship; they do not belong to the mainland. That is the way that the fishing normally took place in the old days when I was involved in the actual fishing.

Senator Adams is saying is that here is additional money that is being had by the owners of those ships. That money could be beneficial for the development of the community. Here is a dollar that is going out and should be coming in. This is the point that Senator Adams was making.

Je suppose que si la défense s'y intéresse, c'est parce qu'il n'y avait aucune procuration quand ont été négociées les revendications territoriales. Lorsqu'il s'agit d'un problème de la sorte... Il faut savoir qu'on ne devient pas un collectif du jour au lendemain car ce sont les individus qui en sont à l'origine. À moins d'avoir des procureurs parmi les personnes — et je ne crois pas me tromper —, il est impossible de représenter les gens. Il n'y avait aucune procuration lorsqu'on a entrepris les négociations.

Le président : Quelles négociations?

Le sénateur Watt : Celles visant le règlement des différends. Ce qui s'est produit, c'est que le gouvernement fédéral a eu ce qu'il voulait. Les Inuits ont dû renoncer à leurs droits, étant donné que le gouvernement nunavutois et la Nunavut Tunngavik Incorporated s'attendaient à ce que le gouvernement comble les besoins en matière d'infrastructure et prenne des mesures concrètes relativement à la pêche dans cette région. Par contre, le moment venu, le gouvernement du Canada n'a pas livré la marchandise.

Le président : Êtes-vous en train de dire que la poursuite devant les tribunaux nuit aux progrès?

Le sénateur Watt : Elle n'y est probablement pas étrangère, et je ne sais pas si M. Bevan a quelque chose à voir avec ça. Je ne crois pas.

M. Bevan : Non, et je ne peux rien vous dire là-dessus.

Le président : Cela ne nous aide pas beaucoup.

Le sénateur Watt : Tôt ou tard, quelqu'un devra briser la glace. Les deux parties doivent s'entendre. Le sénateur Comeau a dit que le problème du manque de financement pour la recherche et les infrastructures ne datait pas d'hier. D'où viendra l'argent?

Je me souviens d'avoir proposé, il y a quelques années, que la Nunavut Tunngavik Incorporated injecte des fonds afin que le gouvernement en fasse autant. Cela faisait même partie de nos recommandations à un moment donné.

Le président : Des partenariats privés et publics.

Le sénateur Watt : Je trouvais cette information pertinente. Nous pourrions dépenser cet argent sans que cela ne nous mène nulle part.

J'aimerais pousser le débat un peu plus loin, parce je crois avoir compris où voulait en venir le sénateur Adams. Je pense qu'on parle de la même chose. Si le Nunavut en tire le maximum de bénéfices... Le sénateur Adams revient toujours sur les redevances, et je comprends. Si vous pêchez en haute mer, les redevances servent pour le bateau; pas pour être dépensées sur le continent. C'est ainsi que cela fonctionnait de mon temps.

Le sénateur Adams dit que les propriétaires de ces bateaux dépensent cet argent alors que celui-ci pourrait favoriser le développement de la collectivité. L'argent sort au lieu de rentrer. C'est l'argument qu'a fait valoir le sénateur Adams.

The Chairman: We heard testimony, as I recall, that the money from the royalties was being put in a bank account to accumulate.

Senator Watt: That is the other subject matter that Senator Adams has been wrestling with.

The Chairman: That is very helpful, Senator Watt.

Senator Watt: I would like to make another point on a completely different subject matter later on.

[*Translation*]

Senator Robichaud: Mr. Bevan, you noted in the written portion of your presentation that a land claims agreement could have a direct impact on the department's decisions regarding offshore quota allocations.

Mr. Bevan: This is correct: pursuant to the land claim agreement, a process must be followed when decisions respecting quota allocations are made. The minister does not have sole decision-making authority. The viewpoint of the Nunavut Wildlife Management Board must also be taken into account. There is a process that must be followed. It is different from the way things are done in the south or in other locations, or under the Fisheries Act. The provisions of the Fisheries Act can be applied, but the terms of the agreement must also be honoured. The minister cannot decide to act unilaterally.

Senator Robichaud: The faster an agreement is negotiated, the faster the residents of Nunavut will be in a position to influence the minister on the quota issue. Am I correct?

Mr. Bevan: I would agree. They are working on an agreement and they are trying to find a way to sway the minister's decisions. That is where matters stand at the present time.

Senator Robichaud: They could even negotiate an agreement that is similar to the one reached in the case of the aboriginal fisheries. Correct?

Mr. Bevan: If there is an agreement respecting aboriginal fisheries, then the arrangements would be similar as far as sharing the quota allocation is concerned. They decide which members of the communities are allowed to fish and the minister is responsible for allocating TACs between aboriginal communities. Based on the agreements with the communities, the latter decide who can fish and how the TAC is shared.

Senator Robichaud: It comes down to knowing who is authorized to speak for the communities.

Mr. Bevan: In Nunavut's case, the process is the empowering factor. I believe decisions are made by the Nunavut Wildlife Management Board.

Senator Robichaud: Some time ago, we heard that the Nunavut Wildlife Management Board had approved quotas for the Baffin Fisheries Coalition and that no one was happy with this arrangement. Judging from what Senator Adams said, nothing has changed. I realize that it is not up to you to make decisions for the region and that this is no simple matter.

Le président : Si je me rappelle bien, des témoins nous ont dit que l'argent des redevances s'accumulait dans un compte à la banque.

Le sénateur Watt : C'est un autre problème avec lequel se débat le sénateur Adams.

Le président : C'est très intéressant, sénateur Watt.

Le sénateur Watt : Je vais vous parler plus tard de quelque chose de tout à fait différent.

[*Français*]

Le sénateur Robichaud : Monsieur Bevan, vous dites dans votre présentation, même si vous ne l'avez pas fait oralement, qu'un accord sur les revendications territoriales pourrait avoir un impact direct sur les décisions du ministre quant à l'allocation des quotas au large des côtes.

M. Bevan : Oui; selon l'accord territorial, il y a un processus que nous devons suivre pour prendre des décisions concernant les allocations. Ce n'est pas seulement au ministre de décider, il est nécessaire d'avoir le point de vue du Nunavut Wildlife Management Board. Il y a un processus, ce n'est pas comme dans le sud ou dans les autres endroits, ce n'est pas comme avec la Loi sur les pêches. Il peut utiliser la Loi sur les pêches, mais il doit aussi respecter l'entente. Il ne peut pas décider sans suivre le processus prévu par l'entente.

Le sénateur Robichaud : Plus vite on pourra en arriver à une entente, plus les gens du Nunavut auront le pouvoir d'influencer le ministre à propos de ces quotas, n'est-ce pas?

M. Bevan : Je pense que oui. Ils ont négocié l'entente, ils ont donc essayé de trouver une façon de pouvoir influencer les décisions du ministre. C'est la situation actuelle.

Le sénateur Robichaud : Ils pourraient même négocier une entente comme celle qu'il y a eu sur les pêches autochtones, n'est-ce pas?

M. Bevan : S'il y avait une entente avec les Autochtones, ce serait la même chose, effectivement, pour le partage. Ils peuvent décider qui peut pêcher dans les communautés et c'est au ministre d'attribuer le partage des prises totales aux communautés autochtones, et selon les ententes avec les communautés, c'est aux communautés de décider qui peut pêcher et faire le partage de leurs prises totales.

Le sénateur Robichaud : Cela revient à la question de savoir qui a l'autorité de parler au nom des communautés.

M. Bevan : Dans le cas du Nunavut, c'est le processus qui donne le pouvoir. Je pense que le Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut prend des décisions.

Le sénateur Robichaud : Il y a longtemps, nous avons entendu dire que le Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut avait autorisé les quotas pour la Baffin Fisheries Coalition et personne n'était content de cette entente. À écouter le sénateur Adams, je crois que cela n'a pas changé. Je comprends que cela ne revient pas à vous de décider pour la région et que ce n'est pas facile.

[English]

Senator Adams: The new act for fisheries is Bill C-45, and I studied it a little bit. There is nothing in there talking about the Aboriginal fishery. There is only one clause that mentions the water board. That is all they say. They just talk about the water board dumping garbage or something in the sea, in Nunavut; there is nothing mentioned about the fishery. Did you say that 1825 was the date of the first Fisheries Act?

Mr. Bevan: 1868.

Senator Adams: Okay, now we have a fishery up there and the new proposed act does not even mention Nunavut. Why is there nothing in there about Nunavut and the fisheries there?

Mr. Bevan: It does mention that the minister must respect the Aboriginal treaty rights, so that would cover Nunavut as well because of the treaty. That is in the act and the preamble as well, if I recall correctly off the top of my head. It does set that as a condition under which the minister must act. There are statements of that nature in the act.

The other thing in the act is the ability to enter into agreements. That does not specify with what type of community, but it would cover off both Aboriginal communities as well as communities of licence holders, et cetera. I understand it does not mention it by name because we do have an expectation — or a hope, at least — that more treaties and land claims will be settled. Those are noted in the act as being something the minister must deal with.

When we enter into an agreement of that nature, if there is a conflict between the Fisheries Act and that agreement, the agreement will take precedence. As we enter into agreements with Aboriginal groups or with other countries, those could set conditions for managing the fishery in those areas that would not necessarily be consistent with the act, but would have to be respected notwithstanding.

Senator Adams: We have no chance because we have no treaties. We have a fishery up there and quotas, which should be mentioned in Bill C-45, because we have no treaties — we are just like any other Canadian fishermen. The government might have to amend the bill, if they are concerned about Nunavut, to recognize Nunavut within the bill rather than talking about treaties. That is why I have a difficulty; we do not have any treaties — even the Inuit within Nunavik do not have any treaties.

Mr. Bevan: It is the land claim that is —

Senator Watt: Can I jump in to elaborate on what Senator Adams is talking about here? I have looked at this carefully and I feel I am a bit specialized when it comes to Aboriginal rights' issues and how to wrap things up in terms of who gets a benefit and who does not.

What Senator Adams is pointing out here is that what is considered to be a benefit to the Aboriginal people are those instruments like the wildlife management board, which is an

[Traduction]

Le sénateur Adams : Le projet de loi C-45 est la nouvelle mesure législative visant les pêches, et je l'ai examiné brièvement. Il ne fait nullement mention des pêches autochtones. Il ne renferme qu'un seul article sur la régie des eaux. C'est tout ce qu'on dit à ce sujet. On parle du déversement de déchets ou autre dans l'océan, au Nunavut; il n'y est pas du tout question des pêches. Avez-vous dit que la première Loi sur les pêches était entrée en vigueur en 1825?

M. Bevan : 1868.

Le sénateur Adams : D'accord. Il y a maintenant une industrie de la pêche au Nunavut; pourquoi alors le nouveau projet de loi ne fait-il pas mention de ce territoire ni des activités de pêche qui s'y pratiquent?

M. Bevan : Le projet de loi stipule que le ministre doit respecter les droits ancestraux ainsi que les droits issus de traités; par conséquent, il viserait aussi le Nunavut en raison de l'accord qui a été conclu. Si ma mémoire est bonne, c'est également inscrit dans la loi et le préambule. Il s'agit d'une condition à laquelle doit se soumettre le ministre. Il y a d'autres dispositions semblables dans la loi.

La loi prévoit aussi la capacité de conclure des ententes. Elle ne précise pas avec quel type de collectivité, mais cela s'appliquerait autant aux communautés autochtones qu'aux détenteurs de permis, entre autres. J'imagine qu'on reste vague parce qu'on prévoit — ou du moins, on espère — que d'autres traités seront conclus et que d'autres revendications territoriales seront réglées. C'est autre chose dont devra s'occuper le ministre.

Lorsque nous signons une entente de cette nature, s'il y a une contradiction entre la Loi sur les pêches et l'accord en question, ce dernier aura préséance. Il se peut que des accords, conclus avec des groupes autochtones ou d'autres pays et fixant des conditions pour la gestion des pêches dans ces régions, ne soient pas nécessairement conformes à la loi, mais doivent tout de même être respectés.

Le sénateur Adams : Cela ne risque pas d'arriver car nous n'avons aucun traité. Notre industrie de la pêche et nos quotas doivent être pris en compte dans le projet de loi C-45, sans quoi nous serons considérés au même titre que tous les autres pêcheurs canadiens. Si le gouvernement se soucie du Nunavut, il modifiera le projet de loi afin d'inclure ce territoire plutôt que de parler de traités. C'est pourquoi je m'y oppose; nous n'avons aucun traité, et les Inuits du Nunavik non plus.

M. Bevan : C'est la revendication territoriale qui est...

Le sénateur Watt : Si vous me le permettez, j'aimerais donner plus de précisions à ce sujet. J'ai examiné la question attentivement, et je dirais même que je suis très au fait des questions entourant les droits des Autochtones et les avantages qui leur sont accordés.

Ce que dit le sénateur Adams ici, c'est qu'il y a certains organismes, comme le Conseil de gestion de la faune, qui sont censés profiter à la population autochtone mais qui, en fait,

empty box. Then you have another empty box of the land use management board; and then you have another empty box of the review board. The boards of directors for those instruments are filled with three directors from the federal government, three from Nunavut and one picked by the chair, upon the blessing of the minister. Those are not a benefit, but they are considered as a benefit, according to those sets of agreements. What Senator Adams is talking about here as a benefit is the right to harvest, the right to commercially harvest.

In my case, for example, in the new agreement that I have spent quite some time examining, I am ending up with the same kind of an instrument — those boxes filled with a board of directors. It is even worse than what Senator Adams got because they are talking about within their adjacent areas — the offshore marine region. We are the minority in the board of directors. What it does, which is pretty unacceptable to my way of understanding, is they ask us to surrender our constitutional rights in exchange for those empty boxes. They will have the power to make regulations that affect your people, not only — in my area — for commercial and sports purposes, but also for subsistence purposes.

This is what Senator Adams is talking about. They are taking away those things that are important to us, those special rights that we need to have entrenched in the Constitution, in case there are problems from time to time. For example, maybe the animal rights groups are pressuring the wildlife management groups to come into the area, and if you get prosecuted, you have no defence. That is the whole problem.

I am going a bit too far on this, but that is the case. I do not think it is fair. We have to surrender and, in exchange, what do we get? You do not honour the rights that we have; you replace them with those instruments. It does not work that way. Those are the day-to-day needs of the people.

Senator Adams: Maybe you can answer my question: What is the difference between 200 miles and adjacent? Right now, between Greenland and Nunavut, the boundary is just adjacent. What does that mean? We settled a land claim there; and before that time — I think NTI was ITC, now it is ITK — it applied for up to 100 miles for the adjacent area for the water. Meanwhile the Government of Canada said you cannot own marine water.

We were up there for 1,000 years before the white men came in and now it is only adjacent water and you only give us 12 miles. Why is there a difference between the 200 miles and adjacent up there? Right now, it is not used as international water for the shipping; it is adjacent. It should not be 12 miles; it should go up to 100 miles. I believe it is up to 60 miles off Greenland between Nunavut and Baffin.

sont une coquille vide. Il en va de même pour le Conseil de gestion de l'utilisation des terres et le conseil d'examen. Leur conseil d'administration est composé de trois directeurs du gouvernement fédéral, de trois du gouvernement nunavutois et de un nommé par la présidence, avec la bénédiction du ministre. Contrairement à ce que laisse croire cette série d'ententes, ils n'ont rien d'avantageux. Ce que le sénateur Adams considère ici comme un avantage, c'est le droit de pêcher ou de chasser à des fins commerciales.

Pour ma part, d'après la nouvelle entente que j'ai étudiée attentivement, je me retrouve avec le même genre d'organisme — c'est-à-dire des coquilles constituées d'un conseil d'administration. C'est bien pire que pour le sénateur Adams, puisqu'on parle des eaux adjacentes — la région marine extracôtière. Étant donné que nous sommes minoritaires au sein de ces conseils, on nous demande de renoncer à nos droits constitutionnels en échange de ces coquilles vides. À mon avis, c'est tout à fait inacceptable. Dans ma région, ces conseils ont le pouvoir de prendre des règlements risquant de nuire à la pêche et à la chasse, non seulement à des fins commerciales et sportives, mais aussi à des fins de subsistance.

C'est ce qu'essaie de faire valoir le sénateur Adams. On veut nous enlever ce qu'il y a de plus important pour nous, ces droits particuliers qui doivent être enchâssés dans la Constitution, au cas où il y aurait des problèmes. Par exemple, les groupes de protection des animaux exercent peut-être des pressions auprès des groupes de gestion de la faune pour venir dans la région, et si vous êtes poursuivis, vous n'avez aucune défense. Voilà le problème.

J'exagère peut-être un peu, mais pas tant que ça. J'estime que c'est injuste. Nous devons renoncer à nos droits, et qu'avons-nous en échange? Au lieu de respecter nos droits, vous créez des organismes. Vous ne pouvez pas faire cela. C'est la subsistance des gens au quotidien qui est en jeu.

Le sénateur Adams : Vous pouvez peut-être répondre à ma question : quelle est la différence entre la zone de 200 milles et les eaux adjacentes? En ce moment, entre le Groenland et le Nunavut, la limite est simplement adjacente. Qu'est-ce que cela signifie? Nous avons réglé une revendication territoriale à cet endroit; et avant cela — je pense que la NTI était la ITC, et maintenant, c'est la ITK —, notre territoire, c'est-à-dire les eaux adjacentes, s'étendait jusqu'à 100 milles. Entre-temps, le gouvernement fédéral nous a dit que les eaux ne nous appartenaient pas.

Nous étions ici 1 000 ans avant l'arrivée des hommes blancs, et maintenant, on ne nous permet de pêcher ou de chasser que dans une limite de 12 milles marins. Pourquoi y a-t-il une différence entre la zone de 200 milles et les eaux contigües? À l'heure actuelle, ces eaux ne sont pas considérées comme des eaux internationales pour le transport maritime. Cela ne devrait pas être 12 milles, mais plutôt 100 milles. Si je ne m'abuse, c'est jusqu'à 60 milles au large des côtes du Groenland, entre le Nunavut et l'île de Baffin.

Mr. Bevan: There is a whole series of issues in that comment. The exclusive economic zone of the country can go out to 200 nautical miles. Territorial waters are close to shore, up to 12 nautical miles. Adjacency for the purpose of allocation of fish resources does not have applicable boundaries. Obviously, we cannot allocate resources to someone else's economic zone unless we have the quota under an international organization. Adjacency can apply beyond 12 nautical miles in terms of a minister's decision on who receives the share of a particular allocation. The Independent Panel on Access Criteria noted that as you go farther offshore, that call of adjacency could diminish. Maybe the historical attachment could add weight in that circumstance. Clearly it was not envisaged as a driver of the minister's decision on sharing allocations based on those criteria. In the land claim it has relevance to the processes that we have to follow, although I am not familiar with those details. The allocation decision that we have talked about would not be driven by such a rigorous set of definitions as exist in international law and perhaps in some land claims around those kinds of boundaries.

Senator Adams: I have another question. Under the land claim agreement, as long as the water remains frozen, we own the water but as soon as the ice melts, we do not own the water.

The Chairman: There is a great Newfoundland play, written by Mr. Ted Russell, about stealing the holes in the ice. The characters go before a judge to determine who owned the holes.

Let us conclude our questioning. I would suggest that we ask our researcher to begin preparation of a document on the information gathered today so that we can bring it back for honourable senators to review. Is it agreed?

Hon. Senators: Agreed.

Senator Watt: This might be totally out of your jurisdiction but I would like to ask you whether the beluga whale is listed as a fish species with DFO?

Mr. Bevan: Under the Fisheries Act, the beluga is not a fish, but in biology, it is a fish.

Senator Watt: We had a delegation from Nunavut appear before the committee some months ago and at one time, committee members considered travelling up to Nunavik. We have not got around to it because we do not know when the Senate will recess.

I understand that DFO resource people have reached a tentative agreement on allowable catch of beluga on Hudson Strait and Ungava Bay. I am not talking about sports hunting or commercial hunting. I am narrowing it down to subsistence for our purposes. I was surprised to hear the terms of the agreement. Perhaps I should say the terms imposed on the people. The Department of Fisheries and Oceans has imposed a tagging system for the health of the beluga and other natural considerations. We will have to get that straight.

M. Bevan : Il y a toute une série de questions à ce sujet. La zone économique exclusive du pays peut s'étendre jusqu'à 200 milles marins au large des côtes. Les eaux territoriales commencent près de la rive et vont jusqu'à 200 milles marins. Lorsqu'il est question de répartition des ressources halieutiques, les eaux contiguës n'ont pas de limites. Évidemment, nous ne pouvons pas répartir les ressources dans la zone économique d'un autre pays, à moins de fonctionner sous le régime des quotas d'une organisation internationale. Les eaux contiguës peuvent s'étendre au-delà de la limite des 12 milles marins selon ce qu'a décidé le ministre. Le Groupe indépendant sur les critères d'accès a indiqué que plus on s'éloignait de la rive, plus cette contiguïté pouvait diminuer. L'attachement historique pourrait donner plus de poids dans ces circonstances. Il va sans dire que cela n'était pas censé influencer sur la décision du ministre concernant la répartition des parts selon ces critères. Dans le cadre de la revendication territoriale, il faut tenir compte des procédures à suivre, bien que je ne connaisse pas tous les détails. Cette décision ne devrait pas être prise en fonction d'une série de définitions rigoureuses comme en droit international ou peut-être dans certaines revendications territoriales concernant ces frontières.

Le sénateur Adams : J'ai une autre question. En vertu de l'Accord sur les revendications territoriales, tant et aussi longtemps que les eaux sont gelées, elles nous appartiennent; mais aussitôt que la glace fond, elles ne sont plus à nous.

Le président : À Terre-Neuve, on présente une pièce de théâtre exceptionnelle, écrite par M. Ted Russell, qui a pour thème un vol de trous dans la glace. Les personnages comparaissent devant un tribunal pour déterminer à qui appartiennent les trous.

Il est maintenant temps de conclure la période de questions. Je propose que nous demandions à notre attaché de recherche de préparer un document à la lumière de ce qui a été dit aujourd'hui afin que les honorables sénateurs puissent l'examiner. Êtes-vous d'accord?

Des voix : Oui.

Le sénateur Watt : Cela ne relève peut-être pas de vos compétences, mais j'aimerais savoir si le MPO considère le béluga comme un poisson.

M. Bevan : D'après la Loi sur les pêches, le béluga n'est pas un poisson, mais en biologie, on dit qu'il entre dans cette catégorie.

Le sénateur Watt : Il y a quelques mois, une délégation du Nunavut a témoigné devant le comité. Suite à cette comparution, nous avons convenu qu'il serait bon de nous rendre au Nunavik. Nous n'avons pas mis notre plan à exécution car nous ignorons à quel moment le Sénat ajournera ses travaux.

Je sais que le MPO a conclu une entente provisoire sur les captures autorisées de bélugas dans le détroit d'Hudson et la baie d'Ungava. Je ne parle pas ici de chasse sportive ou commerciale, mais plutôt d'un moyen de subsistance. J'ai été étonné d'apprendre les conditions de l'accord. Je devrais peut-être dire les conditions qu'on nous a imposées. Le ministère des Pêches et des Océans a mis en place un système d'identification obligatoire afin qu'on tienne compte de certains facteurs naturels, notamment la santé des bélugas. Nous devons tirer les choses au clair.

There are approximately 200 belugas swimming freely with the other, larger stock in Ungava Bay and Hudson Bay areas. We heard from DFO scientists that because of a possible threat to those 200 belugas, officials decided to place a quota on all beluga, which normally migrate down through James Bay and up to Baffin Island and across to Newfoundland and Labrador areas. Inuit traditional knowledge says that there is no shortage of beluga. I think your scientific community said there is no shortage of beluga from the scientific information they have shown us. Despite that, they said that a section of that stock in Ungava Bay and Hudson Strait is threatened by overharvesting and decided to put a quota on the beluga.

This was not well received in Nunavik because the beluga is caught for subsistence purposes. Inuit do not travel a great distance to follow the species to hunt them. Rather, we hunt them by cycle. When the species are cycling through the area, we hunt, catch and harvest what we need to supply us for the rest of that winter season. When the beluga come back one year later, we repeat the process. There is no understanding between the scientific community and traditional knowledge. We have lived with this cycle and that has always been the way that we have harvested the belugas. Now, we have been told by the scientists that we cannot hunt the beluga in our area and that we have to travel to the southern part of James Bay or up to the two islands up by Hudson Strait. We are being asked to travel quite a distance — almost like following the species, which we do not traditionally do. This issue needs to be addressed because something is wrong. They want us to behave like commercial hunters and travel and search for great distances to try to catch our beluga. A security factor in this new imposition has not been considered. We have had two deaths already of people trying to comply with the recommendation of DFO's scientists. I wanted to tell you about this problem so that at a proper time you might raise it with some of your people.

Mr. Bevan: We held discussions between some of the elders in the delegation from the area and the minister. They expressed their concern that the quota had been imposed upon them and that in their view, the beluga was a much more abundant stock than the scientific advice indicated. The problem with the scientific view is that there are mixed stocks, as you pointed out, one of which is in bad shape and the other in good shape. When they mix through that area, there is no way to tell them apart except through DNA sampling, which will not help the hunters. Therefore, there was some concern that hunting the belugas as they migrated would put pressure on the stock.

We have obligations under the Species at Risk Act to conserve when any are listed. The agreement was that we would send the scientists to the area to consult with the people with the traditional knowledge and see if there is a way to close the gap and to find a better way to manage it. That was earlier this year. I am not sure of the outcome. We've seen that there is an

Dans les eaux de la baie d'Ungava et de la baie d'Hudson, il y a environ 200 bélugas qui se mêlent à l'autre population de baleines blanches, encore plus importante, lors de la migration. D'après ce que nous ont dit les scientifiques du MPO, étant donné que ces 200 bélugas sont peut-être menacés, des fonctionnaires ont décidé d'imposer des quotas pour la chasse aux bélugas, qui migrent normalement vers la baie James jusqu'à l'île de Baffin en passant par Terre-Neuve-et-Labrador. D'après les Inuits et leurs connaissances traditionnelles, les bélugas ne seraient pas en danger. Les renseignements que nous ont fournis vos scientifiques corroborent ces observations. N'empêche qu'ils ont indiqué qu'une partie des bélugas se trouvant dans la baie d'Ungava et le détroit d'Hudson était menacée par la surpêche; c'est pourquoi ils ont décidé d'imposer des quotas.

Les habitants du Nunavik n'ont pas très bien réagi à cette mesure étant donné qu'ils capturent le béluga pour se nourrir. Les Inuits n'ont pas à parcourir une longue distance pour chasser ces espèces. Nous les chassons plutôt suivant un cycle. Lorsque les espèces arrivent dans la région, nous les chassons et capturons seulement ce qui est nécessaire pour subvenir à nos besoins pendant le reste de l'hiver. Lorsque le béluga revient un an plus tard, nous recommençons. Les données scientifiques et les connaissances traditionnelles ne coïncident pas. Nous avons toujours vécu ainsi et chassé selon ce cycle. Maintenant, les scientifiques nous disent qu'il n'est plus possible de chasser le béluga dans notre région et qu'il faut nous déplacer dans le sud de la baie James ou jusqu'aux deux îles en passant par le détroit d'Hudson. On nous demande de parcourir de grandes distances — nous suivons presque les espèces, ce que nous ne faisons pas habituellement. Il me semble que c'est contradictoire et qu'il faut revoir la façon de procéder. On veut que nous nous comportions comme des chasseurs commerciaux et que nous suivions les bélugas pour les capturer. Lorsqu'on nous a imposé ces quotas, on ne s'est pas préoccupé de la sécurité des chasseurs. Déjà deux personnes sont décédées parce qu'elles ont tenté de se conformer à la recommandation des scientifiques du MPO. Je tenais à vous le signaler afin que vous puissiez remédier au problème.

M. Bevan : Nous avons tenu des discussions avec plusieurs aînés de la délégation de la région et le ministre. Ils nous ont fait part de leurs réserves quant aux quotas imposés et nous ont dit qu'à leur avis, il y a beaucoup plus de bélugas que ne le prétendent les scientifiques. Comme vous l'avez indiqué, le problème avec les scientifiques, c'est qu'ils ne tiennent pas compte des stocks mélangés; il y a une population mal en point et une autre qui se porte bien. Lorsque les populations se retrouvent dans la région, il n'y a aucune façon de les distinguer, sauf en prélevant des échantillons d'ADN, ce qui n'aidera pas les chasseurs. Par conséquent, on craignait que la chasse ait pour effet de réduire les stocks de bélugas durant la migration.

En vertu de la Loi sur les espèces en péril, nous devons respecter des obligations en matière de conservation. Plus tôt cette année, aux termes de l'entente, nos scientifiques pouvaient se rendre dans cette région pour consulter nos sages et voir s'il n'y aurait pas moyen de rétablir un équilibre et de parvenir à une meilleure gestion. Je ne suis pas sûr des résultats obtenus. À ma

agreement on how to pursue the hunt. That is my current information but if you have different information then a gap may still exist. Nonetheless that effort was undertaken. Scientists traveled to the area to work with the local hunters and come up with a plan that would satisfy both. I am not sure if there are still some concerns or if they have succeeded. This would mean that some of these issues have been dealt with but we have to pursue that and find out if concerns still persist.

Senator Watt: It is no longer based on misunderstanding. The logic from the scientific standpoint makes sense, but it does not jibe with the traditional knowledge side and the people who have the know-how. This is what I am hearing.

The species depend on nature. At times a small stock might have a tendency to be raised in the certain geographical area. Sometimes it becomes depleted from a certain area and that is nature. I am not saying let us accept that fact and let it be. You are concentrating on that stock of 200 beluga, apparently stock of Ungava Bay. DNA information indicated it was not part of the larger stock of Hudson Bay. Nature is nature and there is very little you can do.

Mr. Bevan: If the range changes that is one thing. A discrete population is different. The concern is not that the range of the discrete population is changing. If we eliminate that discrete population there are biodiversity issues and the strength of the overall population is compromised.

Senator Watt: We are not sure if that stock is growing regardless of what you do. That stock is probably not increasing at all.

The Chairman: You mentioned obligations to species at risk and obligations to environmental protection and so on. There is also an obligation for meaningful consultation with Aboriginal people. I believe it was the *Delgamuukw* decision that said that discussions with Aboriginals had to be meaningful and it was more than simply telling people what they must do. There had to be a shared intense dialogue, taking the views of both Aboriginals and scientists into consideration. That is an obligation for DFO.

Mr. Bevan: The *Haida Nation* and *Taku River Tlingit* decisions made it clear that we had to consult with First Nations.

The Chairman: What does consult mean?

Mr. Bevan: That is defined in these decisions. It is not just talk. We must listen and make every effort to accommodate their views in our actions. It has to be meaningful.

The Chairman: Are you satisfied that that is happening in this case?

Mr. Bevan: I was there when the intervention was made with the minister. We agreed to send people into the area for consultations, as understood under the law. I have not been kept current because it was the science arm of the department

connaissance, on a conclu une entente sur la poursuite de la chasse. C'est ce que j'ai entendu — mais si vous possédez d'autres renseignements, dites-le moi —, c'est que le problème demeure. Malgré tout, on a entrepris des démarches. Les scientifiques se sont rendus dans la région pour travailler avec les chasseurs et élaborer un plan qui satisferait les deux parties. J'ignore si cela a réussi. Cela voudrait dire qu'on a réglé certaines questions, mais reste à déterminer si des préoccupations persistent.

Le sénateur Watt : Il n'y a donc plus de problème d'incompréhension. Le point de vue des scientifiques est logique, mais ne concorde pas avec le savoir traditionnel des aînés. C'est ce que je pense.

Les espèces dépendent de la nature. À certains moments, une petite population pourrait avoir tendance à augmenter ou à décroître dans une région géographique donnée; ainsi est faite la nature. Je ne dis pas qu'il faut l'accepter et ne rien faire. Vous vous concentrez sur cette population de 200 bélugas, apparemment celle qui fréquente les eaux de la baie d'Ungava. D'après les échantillons d'ADN prélevés, les bélugas ne font pas partie de la population la plus importante de la baie d'Hudson. La nature est comme elle est, et on ne peut pratiquement rien y changer.

M. Bevan : Si le niveau change, c'est une chose. Une population distincte, c'est différent. Si nous éliminons cette petite population, nous devons faire face à des questions de biodiversité, et la population, dans son ensemble, s'en trouvera compromise.

Le sénateur Watt : Nous ne savons pas, étant donné tout ce que vous faites, si la population augmente réellement. Ce n'est peut-être pas du tout le cas.

Le président : Vous avez parlé, notamment, des obligations envers les espèces en péril et la protection de l'environnement. Il y a aussi l'obligation de tenir des consultations sérieuses avec la population autochtone. Si je ne m'abuse, c'est la décision *Delgamuukw* qui a contraint le gouvernement de discuter avec les Premières nations, de façon active et non passive. Il devait y avoir des échanges fructueux et soutenus au cours desquels on prendrait en considération les opinions des Autochtones et des scientifiques. C'est une obligation dont doit s'acquitter le MPO.

M. Bevan : Dans les décisions *Haida* et *Taku River Tlingit*, la cour a statué clairement que nous devons consulter les Premières nations.

Le président : Qu'entend-on par consultations?

M. Bevan : C'est défini dans les décisions. Il ne s'agit pas seulement de parler; il faut aussi écouter et essayer de concilier tous les points de vue et en tenir compte dans les mesures que nous prendrons. Nos discussions doivent être constructives.

Le président : Êtes-vous satisfait de la situation?

M. Bevan : J'étais présent lors des consultations avec le ministre. Nous avons convenu d'envoyer des gens dans la région pour tenir des consultations, conformément à la loi. Je n'ai pas été mis au courant des développements, parce que ce

doing that. There was an effort to make sure the capacity for that kind of exchange existed and that what we have done reflects the outcome of those consultations.

The Chairman: Could you revisit that to make sure the discussion has been as meaningful as possible and meets the judgment that was made?

Mr. Bevan: Yes. I will undertake to do that.

Senator Watt: There are three steps to be taken on the basis of the constitutional rights of the Aboriginal people in order to fulfil the obligations of that consultation. I do not have that in writing now but I can certainly provide that to you.

The Chairman: I want to thank Mr. Bevan for being with us again and no doubt he will be with us again in the future. Honourable senators, we will have some words put on paper that we will show you.

This meeting is adjourned.

dossier relevait davantage de la division des sciences du ministère. Nous avons déployé tous les efforts nécessaires pour nous assurer qu'un échange était bel et bien possible et que toutes nos initiatives reflétaient les résultats de ces consultations.

Le président : Pourriez-vous vous renseigner là-dessus pour vérifier si les discussions ont porté fruit et si elles sont conformes au jugement rendu?

M. Bevan : Certainement.

Le sénateur Watt : Pour nous acquitter de nos obligations envers les droits constitutionnels des Autochtones, il y a trois étapes à suivre concernant la tenue de ces consultations. Je n'ai pas les détails par écrit ici, mais je peux très bien vous transmettre l'information plus tard.

Le président : Je tiens à remercier M. Bevan d'être venu témoigner aujourd'hui, et nous le reverrons sans doute bientôt. Honorables sénateurs, il y a quelques notes dont nous vous ferons part.

La séance est levée.



If undelivered, return COVER ONLY to:

Public Works and Government Services Canada –
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

APPEARING

Tuesday, May 15, 2007

The Honourable David Simailak, M.L.A., Minister of Economic
Development and Transportation, Nunavut.

WITNESSES

Thursday, May 10, 2007

Nunavut Wildlife Management Board:

Joe Tigullaraq, Chairperson and Chief Executive Officer;
Jim Noble, Chief Operating Officer;
Michael d'Eca, Legal Advisor.

Tuesday, May 15, 2007

Government of Nunavut:

Wayne Lynch, Director, Fisheries and Sealing.

Tuesday, June 12, 2007

Fisheries and Oceans Canada:

David Bevan, Assistant Deputy Minister, Fisheries and Aquaculture
Management.

COMPARAÎT

Le mardi 15 mai 2007

L'honorable David Simailak, député provincial, ministre du
Développement économique et des Transports, Nunavut.

TÉMOINS

Le jeudi 10 mai 2007

Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut :

Joe Tigullaraq, président et premier dirigeant;
Jim Noble, directeur des opérations;
Michael d'Eca, conseiller juridique.

Le mardi 15 mai 2007

Gouvernement du Nunavut :

Wayne Lynch, directeur, Division des pêches et de la chasse
au phoque.

Le mardi 12 juin 2007

Pêches et Océans Canada

David Bevan, sous-ministre adjoint, Gestion des pêches et
de l'aquaculture.